

PROGRAMME - PAYSAGE

PARTIE 3 : ANALYSE ÉVALUATIVE

2020



REMERCIEMENTS

Le groupe de travail paysage a vu le jour à l'occasion de cette dernière étape de l'analyse contextuelle, et plus spécialement dans le cadre de l'évaluation des paysages à l'échelle micro, celle des entités paysagères. Quelques membres du comité de pilotage et deux invitées ont participé activement à ces réunions de travail. Je les remercie pour leur présence, leur investissement, leur fine connaissance du territoire, leur complémentarité et leur conviction qui ont rendu ces moments riches en échanges.

Je tiens à remercier chaleureusement Marie-Noëlle Humblet et Mélanie Georges, les deux invitées du groupe de travail.

Marie-Noëlle Humblet, bénévole et habitante d'un village du Parc naturel, nous a transmis sa passion pour l'histoire du territoire qu'elle parcourt dans les moindres recoins, même les plus reculés, et son regard pertinent sur les paysages du Parc naturel.

Mélanie Georges nous a rejoint dans cette aventure de la charte paysagère dans laquelle elle avait déjà mis un pied grâce à son stage en architecture du paysage en 2017 au Parc naturel. Elle a poursuivi le travail sur les points marqueurs, débuté en 2017 avec une autre stagiaire, Maud Messina, qui complète l'évaluation des entités paysagères.

Chaque membre du comité de pilotage a contribué à réalisation du document selon ses domaines de compétences. Je remercie plus particulièrement Vanessa Sublet, membre du comité de pilotage en tant qu'agent de la FRW Hesbaye liégeoise, pour ses relectures actives, ses conseils et son soutien dans ce travail. Enfin, je souhaite remercier Anne Sinzot, chargée de recherche au CREAT, pour son coup de main stratégique.

AVANT-PROPOS

Après avoir lu et décodé le territoire du Parc naturel sous le prisme du paysage, de l'espace et du temps, continuons l'observation des paysages à deux échelles de travail. Lisons entre les lignes des micros et macros paysages et devinons les enjeux qui s'y cachent. Démêlons les nœuds qui « coincent ». Consolidons l'identité du territoire Burdinale-Mehaigne en tissant des liens tant spatiaux que sociaux, grâce au paysage.



Parc naturel Burdinale-Mehaigne

Pascaline Auriol, chargée de mission paysage et aménagement du territoire

Rue de la Burdinale 6, 4210 Burdinne

Tél : +32(0)85 71.28.92

Site : www.pnbm.be - Contact : pascaline.auriol@pnbm.be

TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS ET AVANT-PROPOS.....	1
1. INTRODUCTION & METHODOLOGIE GENERALE	4
2. ÉVALUATION A L'ECHELLE GLOBALE DU TERRITOIRE.....	6
2.1. METHODOLOGIE	7
2.2. PAYSAGES GLOBAUX.....	8
<i>Enjeux paysagers globaux :</i>	<i>10</i>
2.3. APPROCHE PAR THEMATIQUES GLOBALES.....	11
2.2.1. ESPACE PHYSIQUE : LE RELIEF	11
<i>Enjeux liés au relief :.....</i>	<i>12</i>
2.2.2. ESPACE PHYSIQUE : L'HYDROGRAPHIE	13
<i>Enjeux hydrographiques :.....</i>	<i>15</i>
2.2.3. ESPACE NON BATI : LES ELEMENTS ECOLOGIQUES.....	16
<i>Enjeux des éléments écologiques :</i>	<i>19</i>
2.2.4. ESPACE NON BATI : L'AGRICULTURE	20
<i>Enjeux agricoles axés sur le paysage :.....</i>	<i>22</i>
2.2.5. ESPACE BATI : LES VILLAGES, L'URBANISME ET L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE.....	23
<i>Enjeux liés à l'aménagement des villages et à l'urbanisme :</i>	<i>25</i>
2.2.6. ESPACE BATI : LA MOBILITE ET LES INFRASTRUCTURES.....	26
<i>Enjeu lié à la mobilité et aux infrastructures :.....</i>	<i>27</i>
2.2.7. ESPACE BATI : LA SITUATION DE DROIT	28
<i>Enjeux liés à la situation juridique des territoires et de leurs composants :.....</i>	<i>29</i>
2.4. RESUME DES ENJEUX GLOBAUX	30
3. ÉVALUATION A L'ECHELLE LOCALE DES ENTITES PAYSAGERES	31
3.1. METHODOLOGIE	32
3.2. METHODOLOGIE DES POINTS MARQUEURS	33
3.3. APPROCHE PAR ENTITES PAYSAGERES	35
3.2.1. ENTITE PAYSAGERE DU PLATEAU AGRICOLE HESBIGNON FACIES LIEGEOIS	35
<i>Points marqueurs du plateau agricole hesbignon faciès liégeois.....</i>	<i>37</i>
<i>Constats & Enjeux</i>	<i>39</i>
3.2.2. ENTITE PAYSAGERE DU PLATEAU AGRICOLE HESBIGNON FACIES NAMUROIS.....	40

<i>Points marqueurs du plateau agricole hesbignon faciès namurois</i>	42
<i>Constats & Enjeux communs aux deux entités paysagères du plateau agricole :</i>	44
3.2.3. ENTITE PAYSAGERE DE LA VALLEE DE LA MEHAIGNE	46
<i>Points marqueurs de l'entité paysagère de la vallée de la Mehaigne</i>	48
<i>Constats & Enjeux</i>	50
3.2.4. ENTITE PAYSAGERE DE LA VALLEE DE LA BURDINALE	52
<i>Points marqueurs de la vallée de la Burdinale</i>	54
<i>Constats & Enjeux</i>	55
3.2.5. ENTITE PAYSAGERE DE LA VALLEE DE LA FOSSEROULE	57
<i>Points marqueurs de la vallée de la Fosseroule</i>	58
<i>Constats & Enjeux</i>	59
3.2.6. ENTITE PAYSAGERE DE LA VALLEE CALCAIRE	60
<i>Points marqueurs de la vallée calcaire</i>	62
<i>Constats & Enjeux</i>	64
3.2.7. ENTITE PAYSAGERE DE LA VALLEE EXTRACTIVE	65
<i>Points marqueurs de la vallée extractive</i>	66
<i>Constats & Enjeux</i>	67
3.2.8. ENTITE PAYSAGERE DE LA BORDURE HESBIGNONNE DE HUY A LIEGE	68
<i>Points marqueurs de la bordure hesbignonne de Huy à Liège</i>	70
<i>Constats & Enjeux</i>	71
3.2.9. ENTITE PAYSAGERE DE LA BORDURE HESBIGNONNE DE NAMUR A HUY (HORS PNBM)...	72
<i>Points marqueurs de la bordure hesbignonne de Namur à Huy</i>	73
<i>Constats & Enjeux</i>	74
3.2.10. ENTITE PAYSAGERE DE LA VALLEE DE LA MOYENNE MEUSE DE NAMUR A HUY (HORS PNBM).....	75
<i>Points marqueurs de la vallée de la moyenne Meuse de Namur à Huy</i>	76
<i>Constats & Enjeux</i>	77
3.2.11. ENTITE PAYSAGERE DE LA VALLEE DE LA MOYENNE MEUSE DE HUY A LIEGE (HORS PNBM).....	78
<i>Points marqueurs de la vallée de la moyenne Meuse de Huy à Liège</i>	79
<i>Constats & Enjeux</i>	79
3.4. RESUME DES ENJEUX LOCAUX	80
4. CONCLUSION	83
CREDIT PHOTOGRAPHIQUE	84
5. ACRONYMES	837
6. ANNEXE	91

1. INTRODUCTION & MÉTHODOLOGIE GÉNÉRALE

Les analyses descriptives et évolutives ont apporté un certain nombre d'éléments de compréhension du territoire du Parc naturel et de ses paysages, des paysages qui se déploient à diverses échelles territoriales. Ceci confirme le besoin d'étudier un territoire et ses paysages par un jeu incessant entre les échelles local et globale.

L'analyse évaluative se développe donc en deux chapitres, selon deux échelles territoriales :

- l'échelle globale, qui correspond à l'ensemble du territoire du Parc naturel ;
- l'échelle locale, qui se rapporte aux onze entités paysagères identifiées dans l'analyse descriptive.

La méthode utilisée pour l'évaluation est la matrice AFOM (Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces). Présentée sous forme de tableau, cette matrice met en évidence les atouts et les faiblesses propres au PNBM et à ses paysages, les opportunités qui pourraient être saisies ainsi que les menaces éventuelles qui pèseraient sur le territoire du Parc naturel et ses paysages. Bien que chaque fois basée sur une analyse AFOM, la méthode diffère légèrement entre les deux échelles d'appréhension du paysage. Pour l'échelle globale, nous nous sommes inspirés de la méthodologie du Parc naturel de Gaume, à savoir réaliser des matrices AFOM par thématiques. Le paysage est un sujet transversal en lien avec de nombreux domaines qui sont classés en deux catégories, l'espace non bâti et l'espace bâti. L'analyse à l'échelle micro ou locale, quant à elle, se focalise plutôt sur la mise en lumière des atouts, faiblesses, opportunités et menaces pour le paysage propre à chaque entité paysagère. Ensuite, sur la base des matrices AFOM, nous avons dégagé les enjeux territoriaux et paysagers propres à chaque échelle de travail. Un enjeu identifié tant à l'échelle globale que locale relève d'une certaine priorité pour les paysages du Parc naturel.

La présente analyse a fait l'objet d'un travail collectif avec l'aide du comité de pilotage (COPIL) de la charte paysagère et de quelques bénévoles. Une première réunion du COPIL a permis de travailler sur les matrices AFOM à l'échelle globale et une seconde réunion fut l'occasion de déterminer les enjeux globaux par thématiques. L'équipe technique du Parc naturel a également contribué à cette réflexion. Des nombreux enjeux qui ont été identifiés, n'ont été retenus que ceux qui ont un réel lien avec le paysage. Cependant, la totalité de cette réflexion est conservée au Parc naturel afin de la prendre en compte lors du renouvellement du plan de gestion. Un petit groupe de travail composé de membres du COPIL et de deux bénévoles s'est réuni en automne 2019 et hiver 2020 afin de réaliser la même démarche mais à l'échelle micro pour chaque entité paysagère (matrices AFOM et identification des enjeux). Un travail sur les points marqueurs paysagers initialement effectué en 2017 par deux stagiaires de l'ISla et complété par la suite clôture l'analyse à l'échelle des entités paysagères. La méthodologie complète des points marqueurs paysagers se trouve en annexe et est brièvement expliquée dans le troisième chapitre.

Les enjeux sont identifiés à la suite de chaque tableau AFOM pour les deux échelles de travail. Un résumé des enjeux globaux et locaux clôture les chapitres 2 et 3.

Nous remercions vivement chaque membre du COPIL pour son implication ainsi que Marie-Noëlle Humblet, bénévole ayant une fine connaissance du territoire et de son histoire, et Mélanie Georges, ancienne stagiaire du PNBM et étudiante en architecture du paysage à l'ISla Gembloux.

2. ÉVALUATION À L'ÉCHELLE GLOBALE DU TERRITOIRE

2.1. MÉTHODOLOGIE

Ce chapitre est dédié à l'analyse évaluative à l'échelle macro du territoire du Parc naturel.

Il se développe selon les trois paragraphes suivants :

2.2. Paysages globaux

2.3. Approche par thématiques globales

2.4. Résumé des enjeux globaux

Pour les paysages globaux et pour chaque thématique, après une brève introduction, sont présentés le tableau analytique et les enjeux globaux qui s'en dégagent. Le paragraphe sur les approches thématiques aborde tout d'abord le socle, les éléments qui constituent la base des paysages à savoir le relief et l'hydrographie. Par la suite sont développées les thématiques liées aux espaces non bâtis, c'est-à-dire les éléments écologiques et l'agriculture. Enfin, les thématiques concernant l'espace bâti et le cadre de vie clôturent l'analyse globale. Il s'agit des villages, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, de la mobilité et des infrastructures, et finalement de la situation de droit.

Ces analyses AFOM selon les différentes thématiques globales dressent un tableau assez complet de la situation territoriale du Parc naturel. Comme énoncé dans l'introduction générale, l'ensemble du comité de pilotage, l'équipe technique du Parc naturel et les bureaux d'études ont contribué à la réalisation tant des tableaux analytiques qu'à l'identification des enjeux globaux. Ces derniers ont fait l'objet d'une sélection plus fine focalisée sur leur lien direct avec le paysage et sont donc résumés dans le dernier paragraphe.

« Il y a paysage lorsqu'un trajet devient voyage » (M. Clignez) ... alors bon voyage à travers ces prochaines pages.

2.2. PAYSAGES GLOBAUX

Le paysage à l'échelle globale fait l'objet de la première matrice AFOM, ce qui donne lieu à des enjeux paysagers globaux.

Paysage (en général)				
	Atouts +	Faiblesses -	Opportunités ↗	Menaces ↘
Structuration et caractérisation du territoire par le paysage (lisibilité, ambiance, ensemble)	Relation visuelle forte avec les ensembles paysagers de la vallée de la Meuse et du moyen plateau condrusien. Le versant mosan de l'ubac compose l'arrière-plan de nombreux points de vue remarquables ;		Mise en évidence du relief (ruptures de pente et affleurements à dégager) et des affleurements par leur dégagement afin de leur redonner le rôle de point de repère paysager ;	Fermeture des vues sur le versant mosan par une modification du relief du sol lié à l'activité des carrières ;
	Notion de paysage à diverses échelles assez forte (paysage local, paysage de transition, paysage global ou "grand paysage") ;	Paysage des villages : - pauvreté des aménagements et de la lisibilité des entrées et sorties de villages situés le long d'une nationale ; - perte de lisibilité de certains villages de par la modification de l'orientation de leur développement suite à l'industrialisation (chemin de fer, vicinal, nationale) ;	Amélioration de la lisibilité et la perception du territoire à diverses échelles grâce à : - un emplacement judicieux des panneaux "portes d'entrée du Parc naturel", "village du Parc naturel" ; - la scénographie paysagère (ouverture, fermeture, effet porte, cheminement, perspectives, point d'appel), - des plantations adaptées ;	Manque de connaissance et de reconnaissance du territoire dans lequel vit le citoyen entre autres par la perte de la mémoire collective, perte de l'Histoire du territoire et des gens, et la diminution de l'activité économique ;
	Grande diversité d'ambiances paysagères sur un petit territoire ;		Utilisation des périmètres des anciennes communes pour la création de boucles paysagères (nouveaux sentiers) et balades de sensibilisation au paysage et au patrimoine ;	
	Paysages intimistes, encadrés par le relief et la végétation (vallée de la Burdinale, dans la vallée de la Meuse dès les méandres de Fallais) ;		Mise en valeur des paysages des fonds de vallée et des zones humides (gestion milieux humides et paysages) ;	
	Forte identité agricole héritée du patrimoine architectural agricole et des paysages agricoles ouverts rythmés par les cultures et les prairies ;	Lecture paysagère perturbante dans la vallée de la Burdinale car les villages sont totalement invisibles et peu perceptibles depuis le fond de la vallée ;	Re développement de plantation de haies dans les bocages intra villageois, afin de diversifier les paysages et favoriser des liaisons écologiques ;	

Paysage (en général)				
	Atouts +	Faiblesses -	Opportunités ↗	Menaces ↘
Points de vue et découverte du paysage	Nombreux points de vue paysagers remarquables ;	Obsolence de points de vue paysagers ADESA (végétation, urbanisation) ;	Identification d'autres points de vue remarquables, hors inventaire ADESA ;	Fermeture des points de vue paysagers (urbanisation linéaire) ;
		Peu voire aucun poste d'observation du paysage entretenu et offrant des vues lointaines, ou de sites sur des points de vue aménagés ;	Identification de servitudes juridiques afin d'accéder à des points de vue paysagers, à des balades ou pour créer des couloirs pour la biodiversité ;	
	Bois et bosquets favorisant la découverte du paysage ; Les bosquets assurent un rôle important de point de repère dans les paysages ouverts ;	Impact paysager des plantations arborescentes (fonction de leur hauteur et densité) qui tendent à fermer les continuités visuelles des fonds de vallées ;	Plantations respectueuses du contexte paysager tout en encourageant les repères arborés qui animent les paysages ouverts ;	
	Présence de chemins creux qui sont des éléments de transition entre les paysages de fond de vallées et ceux du plateau agricole ouvert ;	Zonage du Plan de secteur ne tenant pas toujours compte des caractéristiques géomorphologiques et paysagères locales ;	Développement touristique de la région via la randonnée, cyclotourisme à associer à la découverte des paysages (points de vue, histoire, patrimoine naturel et architectural, industriel, etc.) ;	Perte de leur caractère "naturel" par leur imperméabilisation ;
	Présence d'alignements d'arbres le long des nationales sur les cartes anciennes ;		Réintégrer des éléments naturels dans et en dehors des auréoles villageoises en cohérence avec l'histoire des paysages et des pratiques agricoles (ceinture de jardins, vergers haute tige, petites pâtures encloses, ou maillage de haies intravillageois et alignement d'arbres) ;	
Urbanisme et paysage		Matériaux et teintes de constructions récentes peu adéquates avec les ressources et teintes locales ;	Réaffectation de bâtiments traditionnels de grande capacité selon nos besoins actuels et leur mise en valeur dans le paysage ; Accompagnement dans le choix de teintes de matériaux de construction adaptées aux teintes des paysages ;	Construction de bâtiments agricoles sur les lignes de crêtes et parties ouvertes du paysage ;
		Manque de considération du relief naturel du sol en tant qu'élément paysager, et de l'aléa d'inondation, ce qui nuit à l'intégration paysagère des constructions ;	Mise à jour des outils urbanistiques communaux afin de renforcer la valeur des paysages ;	Constructions de maisons individuelles sur les lignes de crêtes, en périphérie des villages et surtout à proximité des fermes et du patrimoine bâti ;
		Évolution des activités économiques des carrières (création merlon) ;	Accompagnement de l'évolution des paysages engendrée par l'activité extractive ;	Évolution des activités économiques des carrières (modification relief du sol) ;
Energie et paysage		Impact paysager important du grand éolien ;	Évaluation de l'impact des éoliennes dans nos paysages moyennant une réflexion territoriale sur leur implantation ;	Urbanisation des hauts de versant ;

ENJEUX PAYSAGERS GLOBAUX :

Sauvegarde des structures territoriales globales et locales.

Le plateau hesbignon et les vallées de la Mehaigne, la Burdinale et la Fosseroule composent la structure principale du territoire du Parc naturel. C'est au gré des variations plus fines du relief que les spécificités et structures locales révéleront l'incroyable et complexe hétérogénéité des paysages du Parc naturel.

Préservation de la qualité des points de vue paysagers.

En accord avec la convention européenne du paysage, cet enjeu vise à protéger et préserver les points de vue paysagers connus sur le territoire du Parc naturel (cfr inventaire ADESA) et les nouvelles vues à identifier.

Amélioration de la lisibilité des structures territoriales globales et locales lorsqu'on se déplace dans le territoire et renforcement de l'identité du Parc naturel.

Apporter une meilleure compréhension du territoire à diverses échelles en clarifiant la lecture spatiale.

- **Structuration globale du territoire par le développement d'une transition paysagère entre le plateau agricole et les vallées.**

Se repérer dans le territoire n'est pas toujours chose aisée, surtout dans le paysage fermé de la vallée de la Burdinale ou dans le vaste plateau ouvert agricole.

- **Structuration du paysage par les éléments verticaux végétaux et bâtis, en tant que points d'appel et éléments dynamiques paysagers.**

Garantir une composition du paysage cohérente et lisible car les éléments verticaux d'origine naturelle ou humaine peuvent renforcer ou déformer la structure du territoire et donc sa lisibilité.

- **Structuration plus fine du paysage par la préservation et la mise en évidence des spécificités locales et paysagères.**

Spécificités locales ayant un rôle paysager structurant : églises, censes, châteaux, alignements d'arbres, arbres isolés, chapelles, forêts, rivières, etc.

Valorisation de la chaussée romaine comme support pour la découverte des paysages du PNBM.

La chaussée se situe sur une ligne de crête. Cette position favorable à l'observation du paysage des vallées et du relief mériterait d'être mise en évidence.

2.3. APPROCHE PAR THÉMATIQUES GLOBALES

2.2.1. ESPACE PHYSIQUE : LE RELIEF ... LE SOCLE DES PAYSAGES

Le paysage est intimement lié aux formes de relief qui le composent. Il est un doux mélange de formes primaires (plaine et plateau en Belgique) et de formes secondaires (vallée, vallon, versant, fond de vallée, haut et bas de versant). Le Parc naturel se structure autour du plateau agricole hesbignon creusé par les vallées de la Meuse, de la Burdinale et de la Fosse de la Meuse. Façonné il y a plusieurs millions d'années à l'échelle des temps géologiques, ce relief est le socle des paysages. Sa nature influencera le développement de la végétation et d'autres éléments naturels, puis, les choix d'occupation humaine des territoires. Voyons quelles sont ces composantes dans la matrice AFOM.

Composante physique : le relief					
		Atouts +	Faiblesses -	Opportunités ↗	Menaces ↘
Généralités		Différence d'altitude significative pour la Hesbaye, entre le plateau et les fonds des vallées de la Burdinale, de la Meuse dès la confluence jusqu'à la Meuse ;			Les pluies sont plus intenses que dans le passé et favoriseraient l'érosion des sols limoneux nus par « l'effet splash » ;
		Territoire profondément marqué par les deux vallées principales et les spécificités de leurs affluents ;	L'étroitesse locale de la vallée de la Meuse a largement induit le choix de l'emplacement du viaduc de la E42 ;	L'étroitesse locale de la Vallée de la Meuse contribue à la multiplicité des habitats et des paysages ;	Zonage du Plan de secteur ne tenant pas toujours compte des caractéristiques géomorphologiques et paysagères ;
		Territoire subtilement marqué par les nombreux vallonnements ;	Pentes potentiellement vulnérables à l'érosion si elles sont construites, mises en culture ou labourées ;	Diminution des risques d'érosion par : - le maintien de boisements sur les pentes, - favoriser les cultures permanentes, - l'augmentation de l'usage d'un couvert végétal, qui apporte aussi de la texture dans les paysages agricoles ;	Amplification de l'érosion par la mise à nu des terres agricoles destinées à la culture légumière et l'abattage des bois sur les versants pentus ;
		Rencontre forte entre le ciel et la terre, grâce au plateau ouvert ; Force des éléments et du vent ;	Grande présence du vent sur le plateau ;	Mise en place de lieux de rencontre privilégiés entre l'Homme et les vues longues car elles sont à l'origine de bien-être, d'apaisement et de sérénité, accentués par le dégagement des vues ;	Développement de l'éolien sur le plateau ;
		Formes de vallées variées (ouverte, semi-ouverte fermée, asymétrique) ;		Rencontre d'ambiances et de paysages variés au fil des saisons ;	Modification potentielle de la perception du relief d'une vallée encaissée par la fermeture ligneuse trop importante ;
		Affleurements rocheux et rochers ;		Rencontres exceptionnelles avec le socle ; Mise en évidence de liens entre la roche et les matériaux de construction ;	Disparition des affleurements suite au développement de la végétation, de l'urbanisation ou d'un bétonnage des chemins où la roche affleure ;
		Deux escarpements rocheux classés ;		Patrimoine naturel attractif ;	Plantations d'arbres hautes tiges à la base des escarpements ;
		Phénomènes karstiques (Moha) ;		Mise en évidence des découvertes préhistoriques ;	Pollution des nappes phréatiques

Composante physique : le relief				
	Atouts +	Faiblesses -	Opportunités ↗	Menaces ↘
Sol et sous-sol	Vaste plateau hesbignon composé d'un sol et d'un sous-sol aux propriétés agronomiques de qualité (épaisse couche de limon nivéo-éolien ou loess qui repose en majeure partie sur un substrat perméable) ;	Sensibilité du plateau à l'érosion, notamment éolienne ;	Protection des zones de cultures du plateau agricole pour leurs excellentes propriétés agronomiques (sol limoneux et sous-sol drainé) et la présence d'une nappe phréatique au niveau de Wanzoul-Vinalmont ;	Urbanisation de ces terres agricoles situées en zone urbanisable au plan de secteur ;
	Sous-sol imperméable dans les fonds de vallées humides, favorables à la biodiversité ;	Modifications nombreuses du relief du sol (notamment dans les prairies humides) : remblaiements ;	Programmation d'une trame verte et bleue étroitement associée ; Gestion stratégique de l'ensemble des fonds de vallées ;	Accentuation des modifications de relief du sol dues à l'urbanisation ;
	Présence de carrières de calcaire ;	Poussières et charrois générés par les carrières de calcaire (faiblesse limitée par le sens de circulation et les plantations des abords) ;	Mise en place d'un réaménagement paysager et porteur de biodiversité après la cessation de l'exploitation ;	Développement potentiel des carrières lié au plan de secteur ;
Paysages	Présence d'une grande diversité et d'ambiances paysagères ;	Il y a de nombreux éléments paysagers ou écologiques de petite taille ou superficielle. Toute intervention sur ces petits éléments est beaucoup plus perceptible et les réactions citoyennes sont vives ;	Limitation de l'urbanisation des zones urbanisables à forte pente au plan de secteur ;	Zonage du Plan de secteur ne tenant pas toujours compte des caractéristiques géomorphologiques et paysagères ;
	Nombreux points et lignes de vue dont certain(e)s aménagé(e)s offrant des vues lointaines (vers le Condroz ardennais et la vallée de la Meuse) ;	Espaces sommitaux (ouverts et venteux) peu nombreux et très en vue (impact visuel important) ;	Développement touristique de la région via la promenade, le cyclotourisme, la découverte des paysages, etc. (ex : Huccorgne, Vinalmont) ;	Constructions de bâtiments agricoles ou hangars (volumes massifs) dans les paysages ouverts, sur les lignes de crête ou dans une continuité visuelle de fond de vallée ;
	Paysages plus intimistes, plus cadrés dans les creusements de la vallée de la Burdinale ;	Relief pentu : peu de possibilités de mobilité douce ;	Réouverture d'un sentier sur le tracé de l'ancien vicinal ;	Le développement touristique peut devenir une menace s'il n'est pas géré de manière diffuse.
	Paysages plus escarpés au-delà de la confluence Burdinale-Mehaigne (Moha, Huccorgne) ;	Manque d'information sur le milieu carrier et ses activités ;	Découvertes géologiques au départ du château de Moha ;	Exemple de menace touristique : le bétonnage des chemins ;

ENJEUX LIÉS AU RELIEF :

Ces enjeux sont compris dans les enjeux paysagers (voir page 16). Le relief est une composante de base des paysages. Ces enjeux sont entremêlés et ont plus de sens pour le point sur les paysages.

2.2.2. ESPACE PHYSIQUE : L'HYDROGRAPHIE ... LE RÉSULTAT D' ACTIONS HYDROLOGIQUES SUR LE SOCLE POUR AFFINER LES PAYSAGES.

Simultanément à la formation du relief, les mécanismes hydrologiques contribuent à la formation des paysages. Le plateau agricole fut profondément grignoté par les trois rivières du Parc naturel, à savoir, la Mehaigne, la Burdinale et la Fosseroule. De belles dénivellations de près de 90 mètres caractérisent les portions des vallées les plus escarpées. Les versants présentent des fortes pentes (plus de 30%). Les vallées sont tantôt étroites avec un fond de vallée restreint (une centaine de mètres tout au plus pour la Burdinale) et un profil en V, tantôt ouvertes avec un fond de vallée plus large (jusqu'à 400m pour la Mehaigne dans sa partie amont). Nés de sources dans le plateau ou les hauts de versants, les ruisseaux ont creusé le socle de vallons, séparés par des interfluves, où ils s'écoulent avant de rejoindre l'une des rivières principales. L'eau stagne dans des cuvettes sous forme de mare ou d'étang là où la nature du sous-sol et du sol est imperméable. Ailleurs, c'est le niveau de la nappe phréatique ou le débordement des cours d'eau qui seront à l'origine de milieux humides ou alluviaux. Une végétation spécifique peuple tous ces éléments qui composent le bassin hydrographique.

Éléments physiques : Hydrographie				
	Atouts +	Faiblesses -	Opportunités ↗	Menaces ↘
Généralités	Qualité des ruisseaux affluents de la Burdinale dont la majorité sont classés en site Natura 2000 ;	Qualité écologique des masses d'eau de surface moyenne à médiocre car : - important déficit d'assainissement des eaux usées domestiques tant en zone d'assainissement autonome que collectif non équipé - pollution diffuse liée aux pratiques agricoles intensives ;	Mise en place de l'épuration des eaux ; Le CRMA permet : - des échanges participatifs et concertés grâce au CRMA dans le but d'améliorer la qualité des eaux de surface et souterraine, - la sensibilisation des acteurs de l'eau à la gestion intégrée des PARIS ;	
	Qualité écologique des milieux aquatiques ;	Altération de la qualité des masses d'eau souterraine par les intrants chimiques ;	Mise en œuvre des PARIS (Programmes d'Actions sur les Rivières par une approche Intégrée et Sectorisée) ;	Eutrophisation des éléments hydrographiques par l'augmentation des particules provenant du haut du bassin hydrographique ;
Paysages	Ripisylve associée (végétation de berges) : éléments de liaison écologique et d'identification paysagère ; Protection de la ripisylve en tant qu'habitat d'intérêt communautaire ;		Valorisation et resauration des ripisylves pour leur importance paysagère et écologique ; Amélioration et suivi des bonnes pratiques de gestion de la ripisylve par les gestionnaires de cours d'eau ;	
	Nombreux saules têtards (éléments marqueurs de la présence des cours d'eau) ;	Entretien souvent négligé des arbres têtards ;	Valorisation, notamment énergétique, et entretien des saules têtards en raison de leur importance paysagère, écologique et énergétique ;	L'abattage d'arbres non entretenus ;

Éléments physiques : Hydrographie				
	Atouts +	Faiblesses -	Opportunités ↗	Menaces ↘
Paysages (suite)	Rivières au cours naturel (Mehaigne, Burdinale, Fosseroule) : fonction paysagère structurante dans les fonds de vallées encaissées. Présence de nombreux méandres dans la Mehaigne en aval de Fallais ;		Développement touristique de la région via la randonnée, cyclotourisme, découverte des paysages liés à l'eau (Mehaigne = moteur de transformation) et à leur patrimoine, l'architecture végétale en saule ; Encadrement de la réappropriation des cours d'eau par le public pour limiter les impacts sur la faune et la flore. Identifier un équilibre qui rencontre les besoins humains et ceux nécessaires au maintien et au développement de la nature ;	Impact écologique sur la la faune et la flore de la forte demande du public de se réapproprier la rivière qui (exemple : revêtement des chemins imperméable, déchets dans les rivières) ;
	La Mehaigne est un cours d'eau de type pittoresque de par ses méandres non retracés par l'homme ;	Stabilisation des berges par les propriétaires privés : usages de matériaux peu intégrés dans le paysage, fixation du cours d'eau et artificialisation des berges ;	Mise en place d'un véritable plan de gestion de la Mehaigne et de ses abords, comprenant la création d'un sentier public et/ou d'accès ponctuels moyennant le respect des biotopes ; Mise en œuvre des PARIS (Programmes d'Actions sur les Rivières par une approche Intégrée et Sectorisée) ;	
Eaux courantes	Structuration du territoire par trois rivières principales ;	Perception négative des cours d'eau aux endroits où des pollutions sont constatées et visibles par les citoyens, et où ils sont employés comme exutoire à ciel ouvert des eaux usées domestiques ;	Mise en place de l'épuration des eaux ;	Canalisation fermée des ruisseaux ;
	129 km de cours d'eau avec une diversité de pentes et de débits ;	Ruisseaux canalisés, modification du paysage ;	Valorisation possible des ruisseaux, étangs, anciens moulins pour la production d'hydroélectricité moyennant le respect de l'écosystème aquatique ;	
		Pollutions industrielles accidentelles ;		Pollutions industrielles (potentielles) de la Mehaigne ;
		Altération de la qualité des cours d'eau par une pollution résidentielle associée à la présence humaine assez importante (ex : rejets, tontes) ;		Altération de la qualité des cours d'eau par une pollution résidentielle associée à la présence humaine importante (ex : rejets d'eaux usées, tontes) due à l'urbanisation croissante et à un manque de civisme ;
	Milieus naturels et espèces faunistiques associés aux cours d'eau (ex : Mulette épaisse, Couleuvre à collier) ;		Protection des milieux naturels et espèces faunistiques associés aux cours d'eau (ex : Ombre commun, Martin-pêcheur, Cincle plongeur) ;	

Éléments physiques : Hydrographie				
	Atouts +	Faiblesses -	Opportunités ↗	Menaces ↘
Eaux stagnantes	Mares et zones humides (dont prairies humides) de fond de vallées ; Variabilité saisonnière des paysages lors des débordements des cours d'eau ;	Pertes de petits milieux humides (mares, zones et fonds marécageux) et de zones humides de superficie importante par leur mise en culture, la construction ou le dépôt de remblais ;	Prise en compte du rôle majeur des prairies humides inondables pour limiter les risques d'inondation de zones urbanisées situées en contrebas ;	Pertes des zones humides par leur mise en culture, une absence de gestion qui mène à un comblement des mares, leur urbanisation, et une modification du relief du sol (remblaiement notamment dans les prairies humides) ;
	Atout écologique des fonds de vallées humides ;		Prise en compte des services écosystémiques des éléments hydrographiques (eaux courantes et stagnantes) dans les réflexions territoriales et paysagères ;	
	Soutien des propriétaires privés pour la création de mares en faveur de la biodiversité ;	Limitation de l'inondation des prairies humides et donc de leur rôle réel, à certains endroits, car l'assiette de l'ancien chemin de fer sur laquelle est établie le RAVeL y constitue une digue ;	Valorisation des atouts des zones humides (services écosystémiques) tant pour le paysage que pour le maillage écologique ;	
Risques divers	Cartographie des zones d'aléas d'inondations et des axes de ruissellement concentrés ;	Constructions dans les zones inondables ;	Disponibilité d'outils plus restrictifs en matière d'octroi de permis en zone inondable ; Mise en œuvre des <i>plans de gestion du risque inondation (PGRI)</i>	Urbanisation future dans les zones inondables ;
		Impact négatif des espèces faunistiques invasives (Bernaches du Canada) et floristiques invasives sur les milieux et écosystèmes aquatiques au détriment des espèces indigènes ;	Collaboration avec l'ensemble des acteurs territoriaux pour limiter les espèces invasives (CRMA et MMER) ;	Risques liés au changement climatique : - espèces non indigènes à potentiel invasif, - assèchement et diminution du niveau de la nappe phréatique, - assèchement des zones humides ;
				Évolution d'espèces qui pourraient devenir envahissantes (exemple : castor à surveiller) ;

ENJEUX HYDROGRAPHIQUES :

Mise en valeur des cours d'eau dans le paysage et renforcement du lien entre les citoyens et le patrimoine naturel hydrographique.

Les cours d'eau sont des éléments structurants et des atouts des paysages du Parc naturel. Ce double enjeu sous-entend le respect de la valeur biologique des cours d'eau.

2.2.3. ESPACE NON BÂTI : LES ÉLÉMENTS ÉCOLOGIQUES ... UNE PREMIÈRE COUCHE SUR UN SOCLE

Le paysage que l'on qualifie de secondaire correspond à l'occupation des éléments naturels sur le socle, en fonction de sa nature, du climat (l'exposition, le taux d'humidité) et de la pente. Il s'agit d'une sorte de « pellicule » ou palette végétale qui « habille » le socle (ou ne l'habille pas ce qui le rend visible dans l'espace). Ces conditions particulières vont donner lieu à une variété de biotopes inventoriés par le Parc naturel afin d'établir une structure écologique principale.

Composantes des espaces non bâtis : éléments écologiques Biotopes, faune, flore, boisement, ligneux champêtres				
	Atouts +	Faiblesses -	Opportunités ↗	Menaces ↘
Considérations générales et Structure Ecologique Principale (SEP)	Richesse et diversité des « milieux semi-naturels » sur un petit territoire (exemple : prés de fauche extensifs, prairies humides, vergers, mares, berges) ;	Manque de valorisation touristique de ces milieux « semi-naturels » : manque de signalétique et d'information ;	Développement du tourisme de promenades et de randonnées avec nécessité de dégagements et d'entretiens de points de vue sur les parcours ; Valorisation et information sur ces « milieux semi-naturels » ;	Pression engendrée par des actions humaines sur ces milieux naturels qui mène entre autres à leur disparition (vergers, zones humides) et/ou à la diminution de la biodiversité (boisements monospécifiques, tendance à l'enrésinement sur les propriétés privées situées sur les versants et en dehors des sites Natura 2000) ;
	Biotopes rares au nord de la Meuse issus de la jonction entre le plateau agricole et les bords de Meuse : éléments ayant un impact positif sur les paysages ;	Fragilité des éléments écologiques spécifiques ;		Pression engendrée par les actions humaines (l'urbanisation, les remblais, les voies de communication, etc.) sur les habitats et leurs connexions ce qui accentue la fragmentation et diminue leur qualité biologique ;
	Nombreuses espèces faunistiques et floristiques rares en Hesbaye présentes dans le territoire du Parc naturel ; Présence d'espèces parapluie, emblématiques ; Une partie des vallées de la Meuse et de la Burdinale sont sous statut de protection Natura 2000 ;	Il existe du potentiel biologique sur d'autres sites du Parc naturel qui ne possèdent pas de statut ;	Fortification et amélioration du maillage écologique par : - le développement de liaisons écologiques entre les zones centrales et de développement de la SEP, de préférence plurithématiques, - la limitation des impacts sur les zones sensibles et intéressantes grâce à la SEP - le développement des lisières ;	Risques liés au changement climatique : - maladies émergentes (Scolytes des résineux, chalarose du frêne), - risque de chute d'arbres isolés lors de tempêtes (diminution du patrimoine boisé), - espèces non indigènes à potentiel invasif ;
	Les 4 communes du Parc naturel ont une convention pour la gestion écologique des bords de route, ce qui permet au public de découvrir leur biodiversité, et contribue à diversifier l'avant-plan paysager ;	Manque de sensibilisation et d'information sur l'existence des zones naturelles ;	Accès au public à certains biotopes sous réserve d'un encadrement spécifique. Préférer des accès ponctuels que linéaires ;	Risque de dérangement des espèces rares et sensibles dans les zones centrales de la SEP si des biotopes sont rendus accessibles au public (ex : diminution des espèces ornithologiques depuis la création d'un sentier le long de la Meuse à Moxhe) ;
	Création du Groupe Action Nature (gestion habitats) au PNBM ;		Développement de la biodiversité par des travaux de restauration et de gestion d'habitats, (exemples : gestion des bords de routes, pelouses calcaires, affleurements rocheux, zones humides...) ;	

Composantes des espaces non bâtis : éléments écologiques Biotopes, faune, flore, boisement, ligneux champêtres				
	Atouts +	Faiblesses -	Opportunités ↗	Menaces ↘
Considérations générales et SEP (suite)	Existence de la Structure Ecologique Principale (SEP) : - connaissance approfondie des milieux et de leur état biologique, - cartographie de la SEP, - outils pour argumenter en faveur des paysages et de la biodiversité ;	Dégradation de l'état écologique des sites naturels ;	Préservation de milieux identifiés dans la SEP qui contribuent au paysage par la mise en œuvre de plans de gestion adaptés, de recommandations ou du PWDR ;	
	De nombreux sites naturels sont privés ;	Certains sites naturels sont mal gérés, en mauvais état biologique et difficiles d'accès (propriétés privées) ;	Vulgarisation de la SEP auprès des propriétaires et des communes ; Gestion en « bon père de famille » ;	
	Soutien et formation des agents communaux et des particuliers par le PNBM pour l'entretien des arbres têtards (GAL et PNBM), vergers, etc ;	Seule la commune de Braives possède un PCDN ;	Mise en place d'un PCDN sur le territoire de chaque commune du Parc naturel avec potentielle coordination au niveau du Parc naturel ;	
	Mesures de protection type SGIB, RNA et RND, Natura 2000 ;		Extension et protection de sites naturels par l'acquisition de parcelles à potentiel de biodiversité à classer en RNA ou en SGIB ;	
Forêt	Fonction importante de la forêt dans la composition des paysages de la vallée de la Burdinale et de la Mehaigne à partir de Fallais jusqu'à Wanze (Val Notre-Dame) ;	Enrésinements encore présents sur les milieux de grand intérêt biologique en parcelle forestière, surtout dans la vallée calcaire ;		Sylviculture intensive (conifères ou feuillus) en lieu et place d'une forêt « jardinée » entre autres sur des terrains à haute valeur biologique ; Enrésinement des propriétés dans la vallée calcaire ;
		Déficit de lisières, de bois mort, de vieux arbres et d'arbres à cavités ;	Restauration, replantation de lisières forestières ;	
	Fonctions écologique et paysagère importantes de la ripisylve tout le long des trois rivières ;		Préservation et développement de la ripisylve et des espèces arbustives et arborescentes caractéristiques (aulne, frêne, saule) ;	
	11 % (1.1170 ha 86 a 33 ca, source : DNF) de l'ensemble du territoire du Parc est couvert par des bois et forêts ; Les forêts publiques sont parfois moins bien gérées que les espaces privés ;	Exploitation forestière peu respectueuse de la forêt dont : - le débardage avec engins motorisés qui endommage les sols forestiers (sauf si précautions prises) - dommage aux ruisseaux lorsqu'ils sont traversés par ces engins ; - coupe à blanc des boisements d'une parcelle ;	Gestion forestière en « bon père de famille » tant pour les forêts privées que publiques ;	Difficulté d'appliquer et de respecter les législations environnementales tant pour les forêts privées que publiques ; Déficit en personnel pour contrôler la gestion forestière ;
	Sur ces 1170 ha boisés, 4,5 % des boisements sont publics (source : DNF) ;	Forêts fortement privatisées donc inaccessibles au grand public sans projet touristique lié. Or la forêt est un élément attractif touristique et un réservoir de biodiversité ;		
		Propriétés forestières très éclatées ;		
	Couleurs contrastées et variabilité saisonnière des boisements et peupleraies ;	Valorisation de la variation des rencontres des paysages forestiers au fil des saisons ;		

Composantes des espaces non bâtis : éléments écologiques Biotopes, faune, flore, boisement, ligneux champêtres				
	Atouts +	Faiblesses -	Opportunités ↗	Menaces ↘
Forêt (suite)	Forêt majoritairement feuillue et diversifiée dans l'ensemble ;	Fermeture de certains points de vue paysagers peu entretenus ;	Rencontres des paysages forestiers au fil des saisons ;	Fermeture de certains points de vue paysagers peu entretenus ;
	Forêt multifonctionnelle : productive, écologique, forestière ;		Mise en place d'itinéraires de découverte de boisements et de leurs paysages (exemple : projet bois du Molu à Huccorgne) ;	
Arbres et bosquets isolés	Fonction de point de repère paysager important des alignements d'arbres (peupliers) sur les crêtes et des bosquets et arbres isolés dans le plateau agricole ;	Difficulté d'appliquer les plans de gestion écologique des bords de route, y compris l'aspect sécurité routière, car un nombre important d'acteurs y participent ;	Intégration de la notion du cycle de vie des arbres, tant pour les boisements résineux et caducs que les arbres isolés (travail de plantations par strates, anticipation des coupes) ;	Impacts paysagers de l'abattage des peupleraies suite à leur cycle de vie court qui induit une mise à blanc plus fréquente, telles que : - la perte de ces points de repère dans les paysages agricoles ouverts suite à l'abattage, - la perte de volumes dans les paysages, car ils jouaient un rôle de fermeture/ouverture visuelle ;
	Rôle de point de repère des peupleraies dans le paysage ;	Problématique de conception et de représentation de la population de l'abattage des peupliers car leur coupe engendre souvent du mécontentement et de l'inquiétude chez les citoyens ;	Exploitation raisonnée de peupleraies en tant qu'éléments identitaires paysagers ;	Fermeture des fonds de vallées par des plantations de peupleraies ;
			Rôles importants de la végétation et des arbres hors forêt dans les sites vulnérables à l'érosion (pentes) ;	
Sites anthropiques	Anciens sites anthropiques riches en biodiversité (tunnel) ;			Disparition des prés de fauche et des biotopes marginaux suite à un changement d'utilisation des sols (mise en culture, urbanisation) ;
Vergers	Présence de vergers traditionnels dans les auroles villageoises ;		Aides dans le cadre de la restauration et plantation de vergers, des haies, des MAEC, etc. ;	Vieillessement des arbres et disparition des vergers suite à l'urbanisation de ces parcelles ;

ENJEUX DES ÉLÉMENTS ÉCOLOGIQUES :

Préservation, restauration et développement de la SEP et des trames écologiques comme support au paysage.

➤ **Redéveloppement de la biodiversité et de la diversité paysagère dans le plateau agricole.**

Les paysages agricoles sont majoritaires sur le territoire. Ils composent la trame de fond et relient toutes les entités paysagères du Parc naturel. Aujourd'hui les parcelles de monocultures de grandes dimensions marquent les paysages du bas-plateau hesbignon. Cette organisation spatiale reflète les politiques agricoles industrielles productivistes, traduites entre autres par un remembrement foncier. Ce qui est à l'origine d'une chute de la biodiversité et de la disparition de petits éléments du paysage. L'uniformité domine le plateau agricole.

Diversifier à nouveau les paysages agricoles est un enjeu fondamental vu la superficie du Parc naturel occupée par la surface agricole utile (+/- 80%), à coupler au besoin de recréer un maillage écologique propice à la biodiversité. Diverses mesures existent (MAEC) et les agriculteurs sont accompagnés par les acteurs du territoire pour les mettre en œuvre. Réimplanter des éléments paysagers dans un paysage d'*openfield* nécessite de respecter le contexte paysager local afin d'éviter tout impact défavorable sur les paysages.

➤ **Maintien des prairies ainsi que d'autres milieux pour leurs intérêts écologiques et paysagers.**

Dans la composition du paysage, les prairies offrent des zones en creux, des espaces ouverts dont la flore diversifiée apporte une plus-value au paysage. Elles structurent de façon plus fine les paysages tant dans les fonds de vallée que sur les versants. Certaines prairies sont pâturées alors que d'autres sont fauchées ou même soumises aux deux régimes.

Les prairies disparaissent trop souvent suite à leur mise en labour, leur enboisement suite à un manque d'entretien ou leur urbanisation pour celles situées en zone urbanisable. Cette perte impacte le paysage.

2.2.4. ESPACE NON BÂTI : L'AGRICULTURE ... UNE ACTIVITÉ HUMAINE À L'ORIGINE DES PAYSAGES D'OPENFIELD DU PLATEAU AGRICOLE

L'activité agricole a de tout temps occupé le bas-plateau hesbignon du Parc naturel. L'excellent limon nivéo-éolien qui repose sur une couche de roche perméable est favorable aux cultures dont les céréales. Dès le Néolithique ancien (5000 ACN), l'Homme s'installe sur les sols limoneux hesbignons et défriche la forêt atlantique en vue de la mise en culture du bas-plateau. L'occupation humaine du territoire du Parc naturel est fort importante durant le premier millénaire av. J.-C. Des sources archéologiques nous rapportent la présence de grands domaines agricoles romains dans le plateau agricole hesbignon et également au sein du Parc naturel. Cependant, le paysage agricole romain devait être fort différent de l'interprétation de la carte de Ferraris, qui se rapproche plutôt de l'*openfield*. Ces paysages de grandes cultures, dont nous avons hérité et que nous avons modifiés au cours du XXe siècle, ont la particularité de ne pas être clôturés.

Composante des espaces non bâtis : l'agriculture et l'usage de la zone agricole Agriculture, usage des terres agricoles (culture, élevage, pâture, fourrage et plantes énergétiques)				
	Atouts +	Faiblesses -	Opportunités ↗	Menaces ↘
Éléments globaux et forts	La grande zone agricole du parc contribue à une forte identité territoriale ;	Manque de contact entre la population et l'agriculteur ;	Rôle du PNBM pour tisser des liens entre citoyens et agriculteurs, entre autres par l'organisation d'événements ;	
	Importance de la zone agricole et des terres cultivées dans le PNBM (surface agricole utile : près de 80%) ;	Perte de patrimoine et du lien à la terre dans la société suite à la fin de l'agriculture familiale au profit de l'entreprise agricole intensive et très mécanisée ;	Préservation des terres agricoles de grande qualité agronomique situées en zone urbanisable ;	Diminution de la surface agricole utile par l'urbanisation ;
			Projet d'une nouvelle Politique agricole commune (PAC) ;	Nouvelle PAC : nombreuses incertitudes et contraintes (risque de diminution ou suppression des subventions aux prairies et aux autres aménagements en faveur de la biodiversité) ;
Sols et sous-sol	Sols de grande qualité agronomique, productifs et diversifiés ;	Diminution de la surface agricole (alors que les terres sont d'excellente qualité) par l'urbanisation ;	Préservation des terres agricoles de grande qualité agronomique situées en zone urbanisable ;	Urbanisation de la surface agricole (alors que les terres sont d'excellente qualité) ;
	Le relief contribue à la diversification agricole (ex : vignes, prés, pâtures) ;		Diversification des textures, couleurs, et volumes dans le paysage ;	Manque de respect du contexte paysager et écologique pour l'aménagement de ces zones agricoles ;

Composante des espaces non bâtis : l'agriculture et l'usage de la zone agricole Agriculture, usage des terres agricoles (culture, élevage, pâture, fourrage et plantes énergétiques)				
	Atouts +	Faiblesses -	Opportunités ↗	Menaces ↘
Exploitations	Diversification de l'agriculture en cours (agriculture bio, intensive, maraîchage, marché de "niche", production énergétique) ;	Peu de productions locales à petite échelle et limitation des circuits courts à cause de l'homogénéisation des cultures industrialisées ;	Développement d'une agriculture extensive respectueuse de la terre, des hommes, de l'environnement et des paysages ;	Diminution continue du nombre d'agriculteurs et augmentation consécutive de la taille des exploitations. Disparition des éleveurs et de leurs prairies pâturées (soit labourées soit urbanisées) ;
	Présence d'une agriculture bio en augmentation en nombre d'exploitations et en surface (+/-12% des exploitations - bio exclusif ou partiel) ;	Difficulté d'accès à la terre ;	Possibilité de production diversifiée suite à l'installation de nouveaux producteurs (maraîchage, cultures bios) ;	
	Présence de jeunes maraichers sur le territoire du PNBM et producteurs locaux ;	Difficultés financières, spatiales, et sociétales de trouver des terrains pour implanter les nouveaux bâtiments agricoles ;	Changement de mentalité des consommateurs en faveur des circuits courts : - intérêt pour des produits de qualité, cultivés à proximité, pour les marchés de produits locaux, - récréation d'un lien avec l'agriculteur, - valorisation des terres marginales pour les plus petits agriculteurs ;	
		Difficulté de reprise des exploitations agricoles familiales (accès au foncier et peu d'engouement des jeunes) ;		
		Diminution de la diversité des revenus suite à l'arrêt de la culture de la betterave (bas prix et contraintes environnementales) ;		
Paysage	Fonction capitale de l'agriculture dans le façonnement historique des paysages agricoles ouverts ;	Perte du lien logique entre culture et élevage qui ont façonné nos paysages et qui sont à l'origine de l'agrosystème paysan ;	Revalorisation du rôle de l'agriculteur dans le façonnement des paysages ;	Diminution de la surface agricole (alors que les terres sont d'excellente qualité) par l'urbanisation ;
	Contraste important entre le "vide" du plateau agricole et les "pleins" des villages et zones boisées ;	Certaines terres agricoles sont en zones urbanisables ;	Maintien de l'effet de « surprise » issu du contraste paysager entre le plateau et les vallées ;	Pratiques inadaptées et peu respectueuses du paysage lors de l'entretien des linéaires de bord de route ou de la campagne ;
	Présence de quelques arbres isolés ou de bosquets comme zone refuge pour la faune et point d'appel paysager ;		Plantations respectueuses du contexte paysager tout en encourageant les repères arborés qui animent les paysages agricoles ;	Perte du paysage agricole ouvert identitaire en cas de plantation intensive de ligneux entre autres sur des lignes de crête ;
	Grande diversité des couleurs des cultures, de la variabilité saisonnière et du relief ;	Amplification de l'érosion par la mise à nu des terres agricoles destinées à la culture légumière ;	Diversification des textures et couleurs par l'usage de couvert végétal et la modification de l'assolement notamment pour les cultures légumières ; Valorisation de la rencontre des paysages agricoles au fil des saisons ;	Destruction potentielle du paysage par l'implantation de nouveaux bâtiments agricoles ou d'élevage en dehors des villages, suivant leur localisation dans le relief et leur gabarit ;

Composante des espaces non bâtis : l'agriculture et l'usage de la zone agricole Agriculture, usage des terres agricoles (culture, élevage, pâture, fourrage et plantes énergétiques)				
	Atouts +	Faiblesses -	Opportunités ↗	Menaces ↘
Environnement & Biodiversité	Mise en œuvre de Mesures Agro-environnementales et Climatiques (MAEC) pour diversifier le paysage ouvert du plateau agricole et contribuer à la biodiversité ;		MAEC : bons outils de préservation de la biodiversité et de (reconstruction) des paysages ;	Financements à moyen et long termes non assurés ;
	Projet Générations Terre au PNBM : viser la diminution de l'utilisation des produits phytosanitaires ;	Majorité de pratiques agricoles intensives à fort impact environnemental ;	Mise en place de cultures permanentes et du couvert végétal interculturel ;	
	Biodiversité faible mais présente dans le plateau agricole ;	Disparition des prairies fleuries et des cultures où les messicoles étaient présentes ;	Valorisation du ligneux comme mode de production (ex. : peupliers, arbres têtards, ou haies) ;	
	Déprise agricole des pâturages en fond de vallée au profit de la nature qui reprend ses droits ;			

ENJEUX AGRICOLES AXÉS SUR LE PAYSAGE :

Gestion de l'implantation des cultures à impact paysager.

Nature de l'impact : obturation d'une vue dans le paysage, pour une durée plus ou moins longue (presque toute l'année pour le miscanthus).

Implantation paysagère réfléchi des nouveaux bâtiments agricoles.

Il convient d'apporter une réflexion appropriée lors de toute nouvelle construction agricole. Pour ce faire, il est important de porter attention à l'insertion du bâtiment dans les paysages villageois et agricoles ouverts par une étude affinée du volume bâti, un choix judicieux des teintes des matériaux, une étude approfondie de la modification du relief du sol et une plantation des abords qui évite la réalisation de « murailles vertes » peu esthétiques et monospécifiques.

Lutte contre l'érosion des sols.

Les pouvoirs publics sont régulièrement confrontés aux conséquences désastreuses des coulées boueuses et aux coûts engendrés entre autres par le nettoyage des espaces publics. Parmi les mesures pour lutter contre l'érosion des sols, notons surtout le maintien des prairies, les MAEC et enfin quelques aménagements spécifiques qui aident à réduire les coulées boueuses (exemple : haie et fascine).

2.2.5. ESPACE BÂTI : LES VILLAGES, L'URBANISME ET L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Thématique "Villages - Urbanisme - Aménagement du territoire"					
Villages, implantations, structures, type d'agglomération, type de construction, éléments historiques et culturels, espaces publics					
		Atouts +	Faiblesses -	Opportunités ↗	Menaces ↘
Cadre de vie		Cadre de vie reconnu comme agréable ;		Revalorisation de l'habitat groupé entre autres via la mise en place (probable) du SDT ;	Pression immobilière due à l'attractivité du territoire ;
		Les nouveaux "arrivants" sont nombreux ;		Ils découvrent et apprécient leur cadre de vie, ce qui peut faciliter des actions en faveur de son entretien ;	Impact du développement de l'aéroport de Bierset sur le cadre de vie et le paysage sonore ;
				Possibilité de sensibilisation des citoyens via les PCDN, CLDR, Qualité Village Wallonie (QVW), la charte et lesmaisons de l'urbanisme ;	
Le village :- structure de l'espace bâti - silhouette villageoise		"Cœur rural préservé" : villages à forte identité architecturale et peu touchés par l'urbanisation et l'industrialisation ;	Extension de villages jusqu'à créer des jonctions avec le prochain (perte d'identité) ;	Amélioration de l'aspect visuel et intégration paysagère des zones économiques, des lotissements et des franges rurales ; Maintien d'espace de respiration non bâti entre les villages ;	Développement de nombreuses extensions de villages en ruban, en incohérence avec d'autres matières, entre autres lié aux réserves foncières du Plan de secteur parfois mal localisées ; Pollution lumineuse des viaducs ;
		Les églises sont des points de repère importants dans le village et le paysage, et dominant très souvent la silhouette villageoise ;	Déstructuration de l'espace villageois par des extensions linéaires de l'habitat, principalement le long des voies d'accès aux villages (en raison du Plan de secteur qui le permet) ;	Usage de la charte en tant qu'outil de sensibilisation des citoyens, constructeurs et autres acteurs en amont des projets ;	Menace forte sur les silhouettes paysagères des villages par l'urbanisation aux abords des censes, un patrimoine identitaire de nos campagnes (villages qui bordent l'interfluve Burdinale-Mehaigne) ;
			Augmentation de la superficie occupée par les habitations pour une même population dans les villages ;	Etude de la mise en œuvre des 3 ZACC du territoire dans le cadre de la charte paysagère (Marneffe, Antheit, Vinalmont) ;	Urbanisation et augmentation du nombre de terrains bâtis dans les centres et autour des villages ;
Bâti		Habitat traditionnel relativement bien conservé ;	Fort contraste interne de la qualité du bâti dans certains villages ;	Rénovation et réhabilitation de bâtiments anciens ;	
		Effort de production de maisons contemporaines plus en cohérence avec l'habitat traditionnel ;	Incohérence des maisons 4 façades avec le paysage identitaire traditionnel ;	Diminution de la construction de maisons 4 façades en ciblant les promoteurs, et en favorisant l'efficacité énergétique ;	Uniformisation et multiplication d'une architecture actuelle "banale" qui appauvrit profondément le paysage ;
		Présence de tonalités et matériaux homogènes dans certains villages ou portions de villages ;	Affirmation récente de couleurs trop vives sur certaines façades (rouge, blanc, brique rosée) ;	Affirmation des tonalités et des matériaux identitaires des paysages du Parc naturel ;	Effet de mode dans le choix des matériaux ;

Thématique "Villages - Urbanisme - Aménagement du territoire"					
Villages, implantations, structures, type d'agglomération, type de construction, éléments historiques et culturels, espaces publics					
		Atouts +	Faiblesses -	Opportunités ↗	Menaces ↘
Bâti (suite)			Incohérence des constructions verticales (souvent des immeubles à appartements) car complexité d'intégration de la verticalité, gabarit hors normes, zones de stationnement dépourvues de végétation, très peu de jardin ;		Évolution très rapide de l'immobilier alors que la législation évolue trop lentement. Les citoyens ont peu de temps pour réagir, ce qui génère moins d'implication de leur part ;
			Bâtiments commerciaux et industriels souvent mal intégrés et peu végétalisés (ex. : entrées de village et le long des nationales) ;	Architecture contemporaine de qualité, qui tient compte du contexte ;	Progression de la construction du bâti agricole et commercial à grande échelle ;
			Spéculation immobilière due à l'achat de terrains par des promoteurs et la revente de maisons clés sur porte dont l'architecture est déconnectée de l'identité locale ;		
Espaces publics		Attention portée sur l'espace public dans les opérations de développement rural ;	Manque de polyvalence de l'espace rue. Sa fonction principale est l'accueil de la voiture individuelle au détriment de la fonction sociale par exemple ;	Mise en valeur des espaces publics (exemples : réaménagements, ajouts de mobiliers adéquats, maintien de la dimension paysagère de ces espaces, redistribution des fonctions de circulation, ...)	
				Nouveaux espaces publics dans les interstices villageois pour favoriser un retour à la solidarité, à "l'esprit communautaire" et à la sociabilisation (ex : vergers, potagers, places...)	
Espaces non bâtis		Présence de chemins creux et sentiers ;	Disparition des arbres dans les villages (espaces publics et privés) ;	Conservation et valorisation des chemins creux ;	Imperméabilisation des sentiers de terres et chemins creux ;
			Perte du rôle de sociabilité des jardins par leur cloisonnement végétal ou minéral ; Clôtures minérales des jardins à impact paysager négatif ;	Suggestion d'aménagements de jardin ou de gestion des espaces verts qui contribuent au paysage et à la sociabilité ; Usage de clôtures végétales plutôt que minérales ;	
Patrimoine		Patrimoine vernaculaire : habitat traditionnel, petit patrimoine (lavoirs, fontaines, croix de chemin, etc.) ; Travail du GAL pour la mise en valeur des éléments du patrimoine ;	Disparition rapide du petit patrimoine ;	Valorisation du petit patrimoine et du patrimoine inventorié ;	La multiplication de panneaux informatifs pour la valorisation du (petit) patrimoine ;
		Le patrimoine inventorié correspond souvent à un point d'appel paysager (château, château ferme, église, arbre remarquable et symbolique, etc.) ;		Mise en valeur de ce patrimoine et structuration du paysage ;	Perte de la mémoire collective par l'exode de la population âgée (patrimoine historique, immatériel, contexte, etc.) ;

Thématique "Villages - Urbanisme - Aménagement du territoire"				
Villages, implantations, structures, type d'agglomération, type de construction, éléments historiques et culturels, espaces publics				
	Atouts +	Faiblesses -	Opportunités ↗	Menaces ↘
Socio-économique	Niveau socio-économique : atout pour la rénovation de l'habitat ancien ;	Absence d'équipements collectifs ou d'espaces de rencontre dans certains villages ;	Dynamisation de l'activité économique et des services dans les centres villageois ;	
			Mise en évidence de la multifonctionnalité du territoire (paysage, bâtiment, fonctions résidentielle et économique) ;	
			Identification de "nouveaux" habitats, ou modes d'habiter, adaptés aux séniors afin de maintenir cette population dans les villages ;	Population vieillissante dans les villages ;

ENJEUX LIÉS À L'AMÉNAGEMENT DES VILLAGES ET À L'URBANISME :

Accompagnement de l'urbanisation :

- **des terres agricoles** : les sols de la Hesbaye possèdent de grandes qualités agronomiques,
- **en zones inondables** : le paysage et ses composantes écologiques (biotopes jouxtant les rivières) peuvent soutenir la gestion des inondations,
- **pour sauvegarder les milieux écologiquement intéressants (prés de fauche, prairies, vergers etc.) et la biodiversité commune** : ces milieux contribuent à la diversité des aires paysagères du PNBM.

Maintien de la spécificité morphologique de chaque village dans tous ses développements.

Spécificité morphologique d'un village : la structure planologique compacte ou aérée, le noyau ancien, le bâti à valeur identitaire et patrimoniale, le site du village et son finage en sa périphérie, la silhouette globale villageoise.

Approche prudente des constructions sur et à proximité des lignes de crête et dans les paysages intimistes des creusements des fonds de vallées.

Intégration des aménagements des jardins privés au paysage.

Création et/ou renforcement d'un sentiment d'appartenance via des lieux de rencontre dans les villages.

2.2.6. ESPACE BÂTI : LA MOBILITÉ ET LES INFRASTRUCTURES

Mobilité et infrastructures				
Réseau routier, chemins, réseau cyclable, TEC, installations d'approvisionnement (ex : eau), structure territoriale et mobilité, énergie, autres équipements				
	Atouts +	Faiblesses -	Opportunités ↗	Menaces ↘
Structure territoriale	Territoire bien situé entre trois pôles urbains économiques et culturels (Liège, Namur et Bruxelles) ;	Manque de lisibilité du territoire du PNBM - échelle globale : "portes d'entrée" peu claires - échelle du village : chaussées peu accueillantes, pas le sentiment de pénétrer dans un village ;	Projets de développement : Leader, Interreg, Aménagement Foncier, PCDR, etc. ;	
			Incitation à une réflexion supracommunale en matière de mobilité ;	
Réseau routier	Bon maillage du réseau routier régional et communal, territoire relié à l'E42 et à proximité de l'E40 ;	Vitesse importante des véhicules sur les nationales et les routes de remembrement ;	Développement du covoiturage : réflexion sur l'implantation des parkings, leur intégration paysagère, et information pour les citoyens ;	
	Réseau important de voiries agricoles et de routes à caractère rural ;	Peu voire pas d'infrastructures pour les modes doux le long de ces routes ;	Création de pôles d'intermodalité en s'appuyant sur les structures existantes (covoit' stop, arrêt bus, etc.) ;	
	Trois itinéraires thématiques touristiques pour les voitures passent par notre territoire ;			
Mobilités douces, transport en commu, réseau voies lentes	Nombreux sentiers et chemins de promenade (pédestre et cyclo) balisés et reconnus par le CGT ;	Entretien des sentiers publics ; Peu de d'infrastructures touristiques légères (bancs, espaces de pique-nique) ;	Développement de la découverte des paysages via la mobilité douce et la mise en place d'infrastructures touristiques légères ;	Disparition des chemins de terre entre autres par leur bétonnage ;
	RAVeL de Landen à Huccorgne ;	Manque de connexions entre les voies lentes et le réseau de voies cyclables sécurisées est peu étendu ;	Renforcement du maillage des voies lentes par la : - connexion entre les tronçons de RAVeL, - connexion entre le RAVeL et les villages, - valorisation potentielle du réseau de voiries agricoles comme réseau de voies lentes entre les villages ;	Bétonnage des chemins ;
	Bon réseau points nœuds (cyclable) entre autres pour relier les villages en mode doux ;	Peu de mise en valeur des sentiers à l'intérieur des villages (absence de panneau touristique au cœur du village) ;	En cas de permis d'urbanisation, raccorder ces nouvelles extensions rurales au cœur du village par des voies de mobilités douces ;	
		Très peu de transport en commun ;		

Mobilité et infrastructures Réseau routier, chemins, réseau cyclable, TEC, installations d'approvisionnement (ex : eau), structure territoriale et mobilité, énergie, autres équipements				
	Atouts +	Faiblesses -	Opportunités ↗	Menaces ↘
Infrastructures et équipements	Fonction de points de repère paysagers des châteaux d'eau ; Valeur architecturale, paysagère et culturelle ;	Peu de points de vue aménagés et entretenus avec des bancs, tables de pique-nique, des plantations, etc. ;	Aménagement des points de vue (poste d'observation du paysage, pose de bancs couplés à des tables de pique-nique, jeux) en veillant à leur bonne intégration paysagère et à leur entretien ;	Surexploitation de notre territoire à haut potentiel en production d'énergies renouvelables ;
	Camping de renom, attractif pour la région ;			Contestations récurrentes des riverains lors de grands projets d'infrastructures (syndrome NIMBY) ;
		Prégnance visuelle du viaduc à Huccorgne et Lavoir ;	Valorisation du Parc naturel grâce aux potentielles « vitrines » depuis les viaducs ;	
	Golf attractif ;	Peu de commerces et de services en cœur de village ;		
	Peu de panneaux publicitaires le long des routes ;		Harmonie et limitation des panneaux publicitaires le long des routes ;	Implantation de panneaux publicitaires au détriment de la lisibilité paysagère ;
Energie			Développement des énergies renouvelables (éolien, hydroélectricité, biomasse, etc.) sur notre territoire à haut potentiel ;	Surexploitation de notre territoire à haut potentiel en production d'énergies renouvelables ;
				Manque d'intégration paysagère des infrastructures énergétiques (production et transport) ;
		Location des terres agricoles pour l'implantation d'éoliennes ;	Création d'une ligne de conduite pour le développement du grand éolien ;	Tentation pour les propriétaires agricoles de mettre leurs terres en location pour l'implantation d'éoliennes ;

ENJEU LIÉ À LA MOBILITÉ ET AUX INFRASTRUCTURES :

Développement d'un réseau de mobilités douces inséré dans le paysage, connecté aux infrastructures existantes, et respectueux de l'environnement.

2.2.7. ESPACE BÂTI : LA SITUATION DE DROIT

Thématique "situation de droit "				
Outils d'aménagement du territoire, de développement territorial, outils de conservation de la nature, ...				
Atouts +	Faiblesses -	Opportunités ↗	Menaces ↘	
Outils d'aménagement du territoire et participatifs	Schéma Provincial de Développement Territorial (SPDT) et étude du Plan Provincial de Mobilité (PPM) en cours ;	Ancienneté de certains documents de planification spatiale ;	Développement de plans supracommunaux et intercommunaux (Développement, mobilité, PCDR, etc.) ;	Manque de vision intercommunale et prospective ;
	Schéma de Développement Communal (ancien SSC) à Wanze et à Braives ;	Héron et Burdinne ne possèdent ni SDC ni GCU ;	Mise en place du CoDT qui permet des activités complémentaires en zone agricole (D.II.36) et zone forestière (D.II.37) ;	SDT en projet : manque de différenciation des territoires ruraux (seulement 2 aires) et de priorité donnée à l'échelle supra-locale ;
	Guide Communal d'Urbanisme (GCU) à Wanze et Braives ;	Le zonage du Plan de secteur permet parfois l'étalement urbain et une extension des villages peu cohérente ;	Sites à Réaménager (SAR ferme Grosse Tour) ;	Zonage du Plan de secteur ne tenant pas toujours compte des caractéristiques géomorphologiques et paysagères ;
	RGBSR qui couvre le village de Lamontzée ;		Conseiller les futures affectations des ZACC (prise en compte du paysage et de la biodiversité) ;	Réserves foncières ou ZACC au Plan de secteur parfois mal localisées et permettant un développement des villages en ruban, ... ;
	CCATM à Wanze, Braives et Héron ;		Prise de conscience de l'importance des paysages dans les outils d'urbanisme ;	
	CLDR à Braives, Wanze et Héron ;		Sensibilisation des citoyens au paysage ;	
	PCDR à Braives, à Héron et à Wanze	Pas d'ODR ni de CLDR à Burdinne ;		
	Consultation du PNBM par les communes dans le cadre de certaines demandes de permis ;	Peu de sensibilisation au paysage et à l'aménagement du territoire dans les écoles ;		Les nombreux outils d'aménagement se heurtent souvent à un manque de sensibilisation des citoyens ;
		Nouveau CoDT : - perte de la valeur réglementaire des guides communaux d'urbanisme ; - diminution du nombre de membres des CCATM - CCATM et PNBM ne sont plus obligatoirement consultés pour les demandes de permis ; - maintien de la règle du comblement (art. D.IV.9 du CoDT) moyennant quelques adaptations ce qui va à l'encontre de l'utilisation parcimonieuse du sol ;		
	Périmètres d'intérêt paysagers (PIP) identifiés dans le plan de secteur ;	Certains PIP du Plan de secteur sont désignés plutôt pour leur qualité biologique que paysagère ;	Prise en compte de la valeur paysagère par les communes dans l'ensemble de leurs projets territoriaux ; Mise à jour des PIP ;	

Thématique "situation de droit "			
Outils d'aménagement du territoire, de développement territorial, outils de conservation de la nature, ...			
	Atouts +	Faiblesses -	Opportunités ↗
Nature et structure écologique	PCDN à Braives ;		Mise en place de PCDN à Wanze et à Héron ;
	Structure Écologique Principale recouvrant une superficie importante du PNBM ;	Pas de prise en compte de la Structure écologique principale dans les documents des communes ;	Volonté communale de légiférer l'abattage et la replantation de tout végétal non classé ;
	Validation de proposition de SGIB par le parc ;	Les SGIB n'ont pas de statut de protection légale ;	
		Soutien réduit du Réseau Natura 2000 pour la protection de la biodiversité et des paysages ;	
Autres	Collaborations et partenariats avec les acteurs du territoire : PNBM, GAL, MMER, CRMA, Natagriwal, DNF, MT, plateforme Burdinale Mehaigne, FRW ;	Pas de réelle connexion avec la maison de l'urbanité à Liège ;	

ENJEUX LIÉS À LA SITUATION JURIDIQUE DES TERRITOIRES ET DE LEURS COMPOSANTS :

Intégration verticale et horizontale des outils (guides et schémas) urbanistiques et environnementaux.

Actualisation permanente des outils urbanistiques par la prise en compte des divers défis territoriaux (points et lignes de vue ADESA, mobilité douce, logement en milieu rural, trame sonores, espaces publics) ce qui induirait une flexibilité des outils.

2.4. RÉSUMÉ DES ENJEUX GLOBAUX

1. Sauvegarde des structures territoriales globales et locales.
2. Amélioration de la lisibilité des structures territoriales globales et locales lorsqu'on se déplace dans le territoire et renforcement de l'identité du Parc naturel.
 - a. Structuration globale du territoire par le développement d'une transition paysagère entre le plateau agricole et les vallées.
 - b. Structuration du paysage par les éléments verticaux végétaux et bâtis, en tant que points d'appel et éléments dynamiques paysagers.
 - c. Structuration plus fine du paysage par la préservation et la mise en évidence des spécificités locales et paysagères.
3. Préservation de la qualité des points de vue paysagers.
4. Valorisation de la chaussée romaine comme support pour la découverte des paysages du PNBM.
5. Mise en valeur des cours d'eau dans le paysage et renforcement du lien entre les citoyens et le patrimoine culturel et naturel hydrographiques.
6. Préservation, restauration et développement de la SEP et des maillages écologiques comme support au paysage dans toutes les entités paysagères.
 - a. Redéveloppement de la biodiversité et de la diversité paysagère dans le plateau agricole.
 - b. Maintien des prairies ainsi que d'autres milieux pour leurs intérêts écologiques et paysagers.
7. Accompagnement de l'urbanisation :
 - a. Des terres agricoles ;
 - b. En zones inondables ;
 - c. Pour sauvegarder les milieux écologiquement intéressants (prés de fauche, prairies, vergers etc.) et la biodiversité commune :
8. Maintien de la spécificité morphologique de chaque village dans tous ses développements
9. Approche prudente des constructions sur et à proximité des lignes de crête et dans les paysages intimistes des creusements des fonds de vallées
10. Implantation paysagère réfléchie des nouveaux bâtiments agricoles et de grand gabarit.
11. Intégration des aménagements des jardins privés au paysage.
12. Développement d'un réseau de mobilité douce, inséré dans le paysage, connecté aux infrastructures existantes, et respectueux de l'environnement.
13. Création et/ou renforcement d'un sentiment d'appartenance via des lieux de rencontre dans les villages.
14. Lutte contre l'érosion des sols.
15. Gestion de l'implantation des cultures à impact paysager.
16. Intégration verticale et horizontale des outils (guides et schémas) urbanistiques et environnementaux.
17. Actualisation permanente des outils urbanistiques par la prise en compte des divers défis territoriaux (points et lignes de vue ADESA, mobilité douce, logement en milieu rural, trames sonores, espaces publics) ce qui induirait une flexibilité des outils.

3. ÉVALUATION À L'ÉCHELLE LOCALE DES ENTITÉS PAYSAGÈRES

3.1. MÉTHODOLOGIE

Cette seconde partie de l'analyse évaluative se penche au plus près de la diversité des paysages du Parc naturel. En effet, cette analyse cible les onze entités paysagères identifiées dans l'analyse descriptive¹. La méthodologie à cette échelle « micro » diffère légèrement de celle de l'échelle globale.

Chacune des entités paysagères sera étudiée à l'aide d'un tableau analytique AFOM et d'une sélection de points marqueurs relatifs à cette entité qui, ensemble, permettront l'identification d'une série d'enjeux spécifiques.

Le présent chapitre se découpe en plusieurs paragraphes :

- 3.2. Méthodologie des points marqueurs
- 3.3. Approche par entités paysagères
- 3.4. Résumé des enjeux locaux

Ce chapitre résulte d'un travail d'équipe entre plusieurs personnes ayant une connaissance plus fine du territoire, à savoir, quelques membres du comité de pilotage, une citoyenne bénévole du Parc naturel, ainsi qu'une étudiante en architecture du paysage ayant fait son stage au Parc naturel en 2017. Nous les remercions pour leur implication et leur participation à ce groupe de travail paysage.

« Le paysage, c'est l'endroit où le ciel et la terre se touchent » (M. Corajoud) ... que ces entités paysagères mettent en lumière la variété des rencontres avec le paysage.

¹ Les entités se situent sur l'ensemble du territoire des quatre communes. Nous avons choisi de les inclure dans l'analyse dans l'hypothèse d'un potentiel agrandissement du Parc naturel.

3.2. MÉTHODOLOGIE DES POINTS MARQUEURS

L'idée d'identifier et de travailler avec des points marqueurs remonte à 2017 lors du stage en architecture du paysage de Mélanie Georges et Maud Messina. Encadrées par Dimitri Belayew, aidées par Anne Sinzot du CREAT, de l'équipe du Parc naturel, de quelques citoyens bénévoles, elles ont proposé une méthodologie ainsi qu'une liste de points marqueurs.

Leur travail vient à point nommé dans le cadre de l'analyse évaluative des paysages du Parc naturel en y apportant quelques modifications en fonction des besoins actuels de la charte paysagère. Parmi les modifications, notons un choix restreint de points marqueurs à l'échelle de travail des entités paysagères et non plus des villages et une légère révision des critères d'évaluation.

Identifier des « marqueurs » territoriaux et paysagers favorise une meilleure lecture pédagogique du paysage et du territoire. Comme cette dénomination l'indique, ces points ont joué, jouent ou joueront un rôle dans la structure paysagère de chacune des entités. Certains ont un rôle affirmé de point d'appel alors que d'autres ont une valeur identitaire bien spécifique à l'entité qu'ils représentent. Les points marqueurs interviennent à l'échelle de travail intermédiaire des entités et sont localisés dans la cartographie en page suivante. Les points marqueurs ainsi que le mode de classement sont des outils à caractère évolutif. Classés par entités paysagères dans le cadre de la charte, les points marqueurs pourraient aussi être répertoriés par thématique (architecture, agriculture, tourisme) ou époque historique (romaine, féodale, industrielle) selon le projet développé et peuvent être utilisés par les acteurs du territoire.

Chaque point marqueur répond à divers critères ou indicateurs (architectural, patrimonial, écologique & SEP, hydrologique et géologique, culturel, touristique, agricole, économique et paysager). Pour chaque critère, une quantification de valeur (sous-critères) sur une échelle de 0 à 5 a été élaborée. Lorsque l'un des sous-critères est validé, la cote augmente de 1 point et ainsi de suite. Un graphique type « radar » représente la quantification des critères de chaque point marqueur. Cette représentation graphique met en avant les caractéristiques principales et actuelles de chaque point et non le potentiel de développement de ce point. En effet, il ne faudrait interpréter l'absence de critère touristique pour une prairie alluviale comme un enjeu ou un éventuel critère à développer. Outre ces graphiques, chaque point marqueur est illustré et localisé dans une carte globale du territoire du Parc naturel. Les points marqueurs présentés dans l'analyse correspondent à une sélection partielle de quelques points par entités paysagères et illustrent leur diversité. La liste des points évoluera au fil des actions du Parc naturel, tout comme les cotations, et donc, les graphiques « radars ».

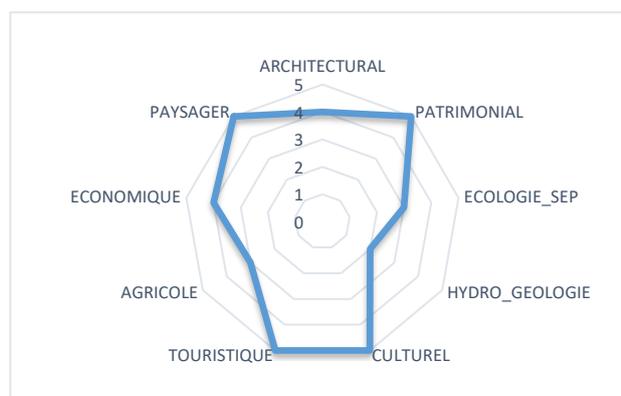
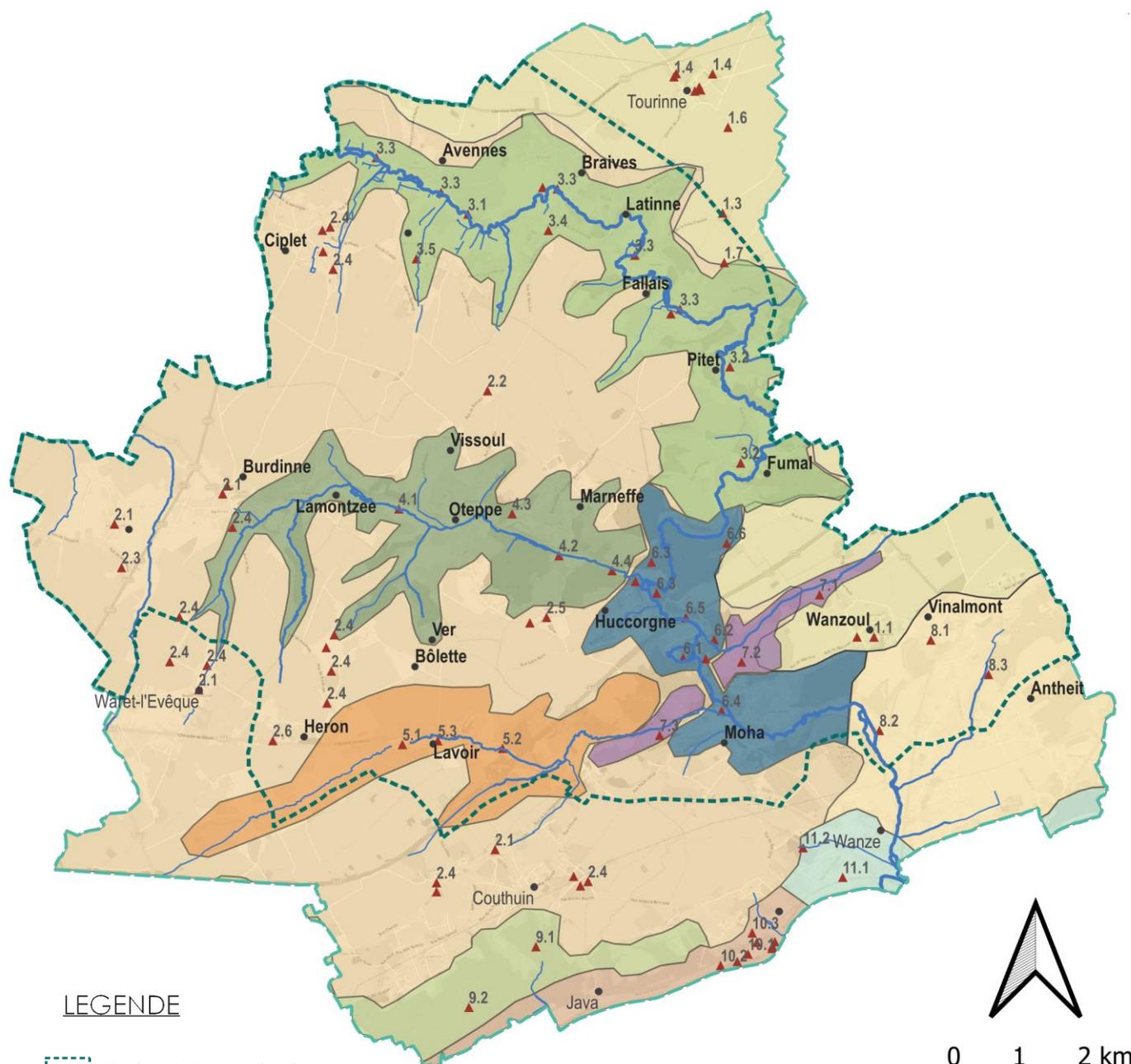


Figure 1 : Graphique radar du Moulin de Ferrières et de son site

L'ajout des points marqueurs à l'analyse évaluative des entités paysagères permet de localiser plus concrètement certains lieux à enjeux. En effet, en fonction du contexte urbanistique et paysager, des tableaux AFOM et des enjeux, nous remarquerons que certains points possèdent un potentiel significatif pour le paysage. Ce serait des futurs lieux de valorisation, de gestion et/ou de préservation des paysages du Parc naturel. Ce travail peut devenir un lien entre les pouvoirs locaux, les habitants et le Parc naturel dans l'accompagnement de la mise en œuvre de projet ayant pour but la gestion, l'aménagement ou la protection de ces sites pour leur rôle structurant et identitaire dans les paysages du Parc naturel.

Concrètement, chaque entité paysagère est évaluée sur la base d'un tableau AFOM, et complétée par cette lecture du paysage des points marqueurs. Une illustration, un graphique radar et une phrase synthétique descriptive accompagne chaque point marqueur. Enfin, la mise en évidence des enjeux de chaque entité clôture l'évaluation à cette échelle de travail.

La méthodologie complète des points marqueurs ainsi que les sous critères en annexe. La carte ci-dessous donne un aperçu de leur localisation dans le territoire du Parc naturel Burdinale-Mehaigne.



LEGENDE

- Limites du Parc naturel
- Périphérie des communes du Parc naturel
- Points marqueurs

Entités paysagères_PNBM

- | | | | |
|---|--|----|---|
| 1 | Plateau agricole hesbignon faciès liégeois | 6 | La vallée calcaire |
| 2 | Plateau agricole hesbignon faciès namurois | 7 | La vallée industrielle extractive |
| 3 | La vallée ouverte de la Mehaigne | 8 | Bordure hesbignonne de Huy à Liège |
| 4 | La vallée fermée de la Burdinale | 9 | Bordure hesbignonne de Namur à Huy |
| 5 | La vallée de la Fosseoule | 10 | Vallée de la Moyenne Meuse de Namur à Huy |
| | | 11 | Vallée de la Moyenne Meuse de Huy à Liège |

OpenStreetMap monochrome

3.3. APPROCHE PAR ENTITÉS PAYSAGÈRES

3.2.1. ENTITÉ PAYSAGÈRE DU PLATEAU AGRICOLE HESBIGNON FACIÈS LIÉGEOIS

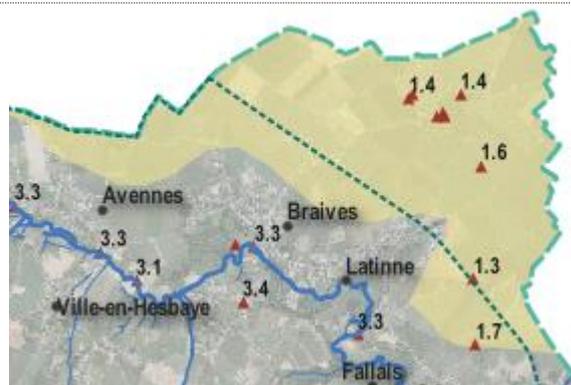
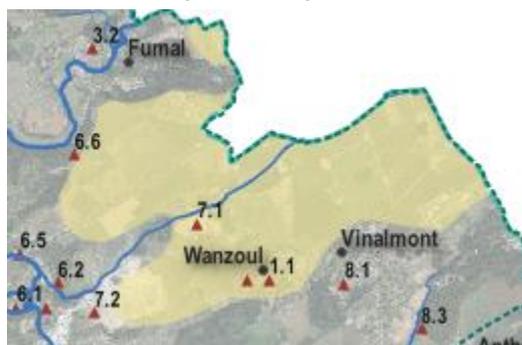


Le plateau agricole hesbignonn faciès liégeois				
	Atouts +	Faiblesses -	Opportunités ↗	Menaces ↘
Considérations globales communes aux faciès namurois et liégeois	Vues longues sur les paysages dominées par la ligne d'horizon, dans et au-delà du Parc naturel. Relation forte entre le ciel et la terre ;	Rupture et perte d'une vue longue par l'aménagement du merlon d'une carrière ou d'une construction de grand gabarit (forme de privatisation du paysage) ;	Préservation des vues longues ;	Interruption d'autres vues longues par toute construction ou modification du relief du sol ;
	Notion d'apaisement et de bien-être grâce à ces vues longues ininterrompues ;			Impact du développement de l'aéroport de Bierset sur le cadre de vie et le paysage sonore ;
	Rythme des saisons marqué par les calendriers des cultures ;	Labour proche des voiries qui réduit une partie de la flore caractéristique des bords de route et de leur intérêt pour des prairies ;	Respect de la diversité floristique des bords de route et des zones de refuge pour la faune du plateau agricole, en raison de leur contribution à un avant-plan paysager dynamique ;	
		Taille importante des parcelles agricoles qui diminue la diversité des paysages agricoles ;	Conseils paysagers pour affiner la trame parcellaire agricole et diversifier les paysages agricoles ;	
	Altitude élevée du plateau et paysage ouvert qui permettent de s'orienter, de localiser le territoire du Parc naturel et de percevoir sa diversité paysagère ;		Valorisation des paysages du Parc naturel à partir des lignes de crêtes et des points de repère qui structurent le paysage ;	
	Contribution du parc éolien de Villers-le-Bouillet à la lisibilité spatiale globale par le rassemblement d'infrastructures industrielles et énergétiques structurantes ;	Interruption de la ligne d'horizon caractéristique de ces paysages agricoles ouverts par le parc éolien au sud de Hannut ;	Réflexion sur une implantation judicieuse des éoliennes de manière à ne pas déformer les paysages du territoire du Parc naturel et des territoires qui le bordent ;	Développement continu de ces implantations éoliennes à la frontière du Parc naturel ;

Le plateau agricole hesbignon faciès liégeois				
	Atouts +	Faiblesses -	Opportunités ↗	Menaces ↘
Considérations globales spécifiques au faciès liégeois	Découverte de la diversité du paysage en voiture depuis la voirie principale de la N64 (Périmètre d'Intérêt Paysager (PIP) côté ouest) : - au gré des variations du relief (traversée de lignes de crêtes entre Vinalmont et Fallais, puis la route épouse la ligne de crête à partir des hauteurs de Fallais) - au gré de la scénographie paysagère (alternance d'espaces fermés et ouverts) ;	Paysage désœuvré engendré par l'urbanisation linéaire récente de la N64 au niveau de Braives jusqu'au rond point avec la chaussée romaine ; Difficulté (voir danger) pour les modes doux d'observer ces paysages le long de la N64 ; Absence de point d'observation du paysage sécurisé ;	Préservation de la diversité et de la scénographie paysagère le long de la N64, renforcé par la présence d'un Périmètre d'Intérêt Paysager à gauche de la N64 entre la sortie de l'autoroute et la ferme de la Belle Thérèse ;	Altération de la perception des lignes paysagères (surtout sur une ligne de crête) par une urbanisation linéaire le long d'une voirie structurante ;
	Découverte de la diversité du paysage local à partir des voiries secondaires établies sur les lignes de fortes pentes ;			Urbanisation le long de ces voiries locales ;
	Enterrement (récent) des lignes électriques le long de la N64 ;			
Considérations locales	Présence d'un patrimoine architectural représentatif de l'activité industrielle locale : maisons de maîtres des carrières situées sur la ligne de crête Vinalmont-Wanzoul (Maisons Reymen, Wilmart, Dejardin) ;			
	Valeur identitaire, patrimoniale et paysagère des chapelles et potales (chapelles = points d'appel paysagers et points marqueurs) ;		Mise en valeur du petit patrimoine ;	Démolition et disparition du petit patrimoine ;
	Focus sur les villages : Wanzoul, un village assez bien préservé et marqué par la pierre calcaire, sur une ligne de crête ; nombreuses fermes caractéristiques et intérieurs d'îlots de qualité ;	Lotissement sur l'extension ouest du village qui contraste avec le noyau villageois ;	Préservation des intérieurs d'îlots verts (espaces intersticiels) de l'urbanisation ;	Potentielle altération de la cohérence urbanistique, architecturale et paysagère du village suite à une urbanisation et un développement du village tant dans les intérieurs d'îlots qu'en périphérie ;
	Focus sur les villages : organisation spatiale de Tourinne unique (village compact avec organisation radiale du réseau viaire) révélatrice du lien fort entre l'habitat et l'activité humaine agricole dans le finage ;		Préservation des alignements d'arbres au sein du village et en périphérie en tant qu'éléments de scénographie paysagère ;	
	Focus sur les villages : de nombreuses censes sont situées en périphéries du village ;		Préservation des censes d'une urbanisation qui les ceinturerait ;	
	Sentiers de terre entre la chaussée romaine et le village de Braives ;		Valorisation de ses sentiers pour la mobilité douce (vocation touristique, découverte du paysage, mobilité douce) ;	Altération et imperméabilisation des sentiers de terre ;
			Maintien de chemins de liaisons doux entre les villages du plateau agricole (exemple : entre Tourinne et Vieux-Waleffes) ;	

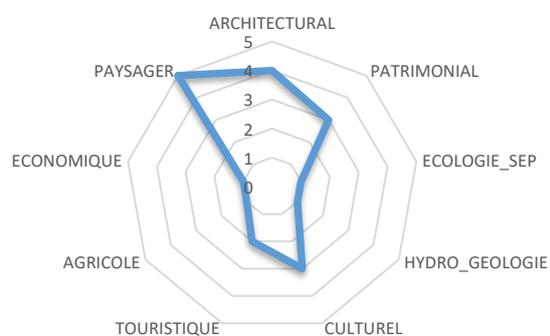
POINTS MARQUEURS DU PLATEAU AGRICOLE HESBIGNON FACIÈS LIÉGEOIS

Localisation des points marqueurs



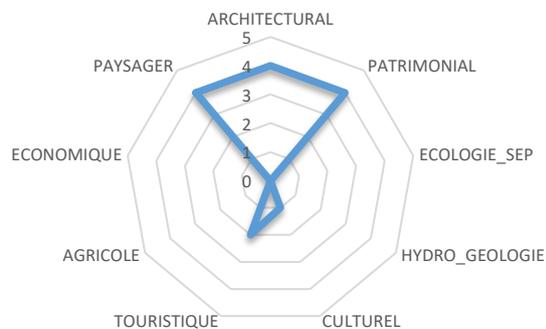
PM 1.1 - Château de Wanzoul, parc et ancienne ferme de l'abbaye du Val-Notre-Dame

Patrimoine bâti et naturel situé sur la bordure du plateau avec vue sur la vallée de la Meuse



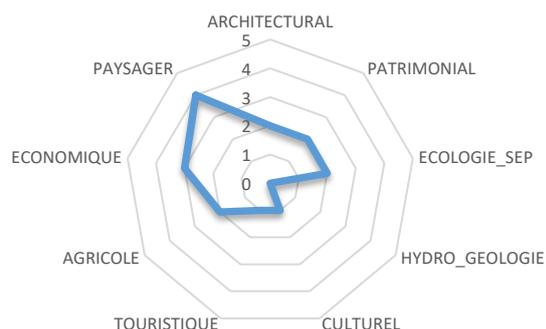
PM 1.2 - Ancienne chapelle de Wanzoul

Bâti identitaire, à protéger



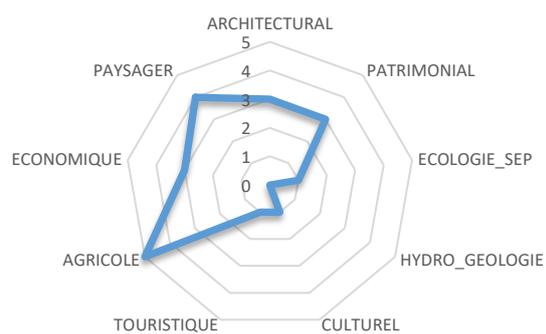
PM 1.3 – Site de ferme de la Belle Thérèse et antenne de télécommunication

Points de repère paysagers et structurants du Parc naturel



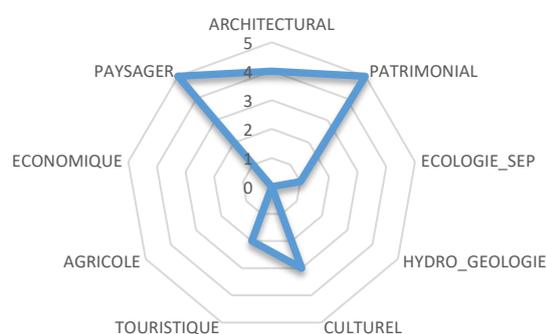
PM 1.4 – Complexe des fermes de Tourinne

Bâtiments représentant l'identité agricole forte de ce village



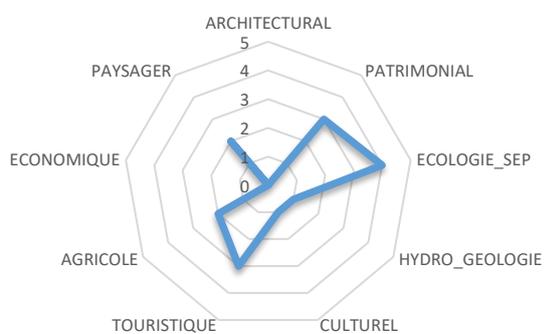
PM 1.5 – Église de Tourinne et son cimetière

Point de repère local dans un point de vue remarquable



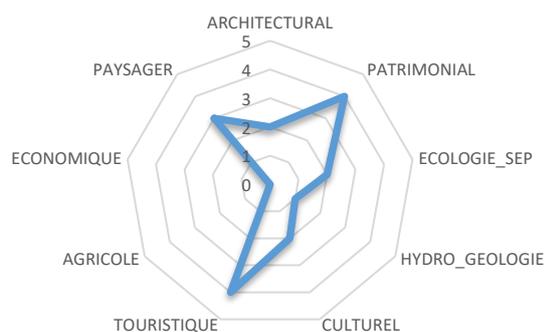
PM 1.6 – Chemin creux de Tourinne

Héritage de pratiques agricoles ancestrales, patrimoine naturel, potentiel en mobilité douce



PM 1.7 – Site du Calvaire

Carrefour d'anciennes voiries. Chapelle entourée de tilleuls majestueux. Poste d'observation du paysage.



CONSTATS & ENJEUX

Focus sur les villages de ce faciès, Tourinne et Wanzoul

Enjeux :

1. Préservation et mise en valeur du cœur de Wanzoul pour son intérêt patrimonial, architectural, paysager et géographique.
2. Préservation et mise en valeur du village de Tourinne pour son organisation spatiale compacte en étoile, typique des villages d'*openfield*, et pour ses éléments de composition et de valorisation paysagère (allées d'arbres, haies, saules têtards, points de vue remarquables).

Les autres enjeux sont liés aux deux entités du plateau agricole hesbignon et sont détaillés dans le point 3.3.

3.2.2. ENTITÉ PAYSAGÈRE DU PLATEAU AGRICOLE HESBIGNON FACIÈS NAMUROIS

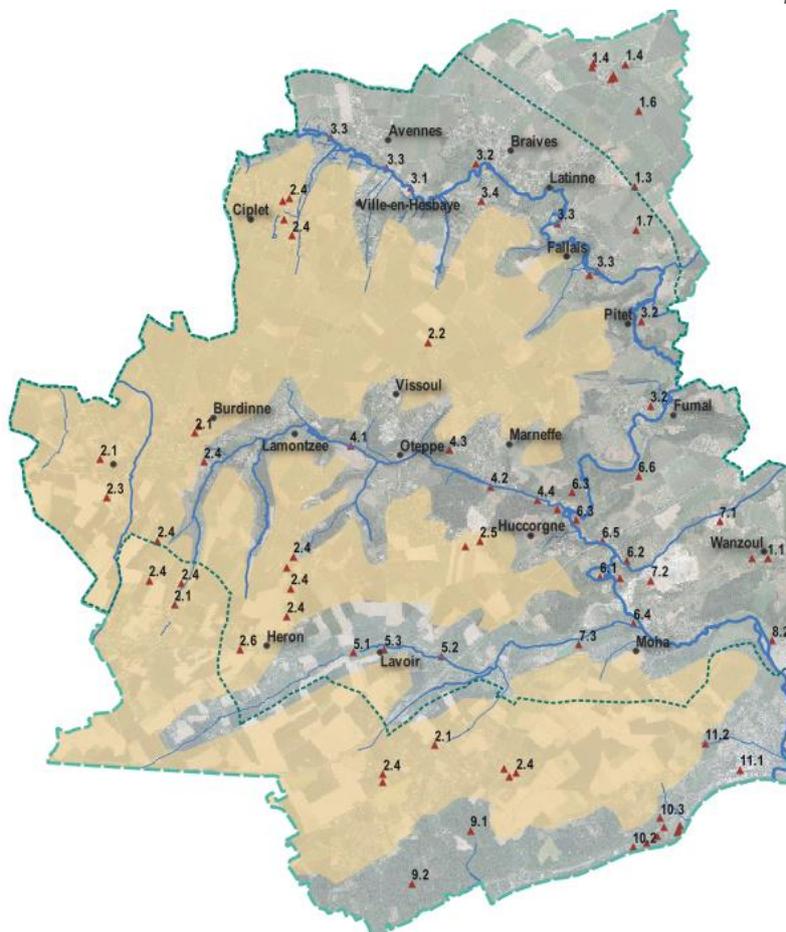


Le plateau agricole hesbignonne faciès namurois				
	Atouts +	Faiblesses -	Opportunités ↗	Menaces ↗
Considérations globales communes aux faciès namurois et liégeois	Vues longues sur les paysages dominées par la ligne d'horizon, dans et au-delà du Parc naturel. Relation forte entre le ciel et la terre ;	Rupture et perte d'une vue longue par l'aménagement du merlon d'une carrière ou d'une construction de grand gabarit (forme de privatisation du paysage) ;	Préservation des vues longues ;	Interruption d'autres vues longues par toute construction ou modification du relief du sol ;
	Notion d'apaisement et de bien-être grâce à ces vues longues ininterrompues ;			Impact du développement de l'aéroport de Bierset sur le cadre de vie et le paysage sonore ;
	Rythme des saisons marqué par les calendriers des cultures ;	Labour proche des voiries qui réduit une partie de la flore caractéristique des bords de route et de leur intérêt pour des prairies ;	Respect de la diversité floristique des bords de route et des zones de refuge pour la faune du plateau agricole, en raison de leur contribution à un avant-plan paysager dynamique ;	
		Taille importante des parcelles agricoles qui diminue la diversité des paysages agricoles ;	Conseils paysagers pour affiner la trame parcellaire agricole et diversifier les paysages agricoles ;	
	Altitude élevée du plateau et paysage ouvert qui permettent de s'orienter, de localiser le territoire du Parc naturel et de percevoir sa diversité paysagère ;		Valorisation des paysages du Parc naturel à partir des lignes de crêtes et des points de repère qui structurent le paysage ;	
	Contribution du parc éolien de Villers-le-Bouillet à la lisibilité spatiale globale par le rassemblement d'infrastructures industrielles et énergétiques structurantes ;	Interruption de la ligne d'horizon caractéristique de ces paysages agricoles ouverts par le parc éolien au sud de Hannut ;	Réflexion sur une implantation judicieuse des éoliennes de manière à ne pas déformer les paysages du territoire du Parc naturel et des territoires qui le bordent ;	Développement continu de ces implantations éoliennes à la frontière du Parc naturel ;
Considérations globales spécifiques au faciès namurois	Très bonne intégration de la N80 dans le paysage agricole ouvert car elle est dépourvue d'éléments verticaux structurants et a engendré peu de modification du relief du sol ;		Préservation du caractère ouvert du paysage des diverses portions du plateau agricole, ce qui génère une meilleure lisibilité territoriale ;	Implantation d'éléments verticaux le long de la N80 au sein des paysages ouverts ;
		Séquence paysagère fort contrastée au niveau de la traversée de la N80 dans Burdinne ;	Accompagnement de la diminution du contraste paysager de la traversée de la N80 dans Burdinne ;	
	Lisibilité des diverses poches agricoles du plateau ;	Manque de lisibilité des limites du territoire du Parc naturel dans le plateau agricole ;	Amélioration de la lisibilité du territoire du Parc naturel au niveau des axes structurants et des villages ;	Urbanisation par comblement des dents creuses le long des voiries structurantes ;

Considérations globales spécifiques au faciès namurois (suite)	Chemins creux qui assurent une transition entre les villages et le plateau agricole, et qui sont des éléments paysagers et environnementaux de grande qualité ;		Préservation et entretien des chemins creux ;	Disparition et imperméabilisation des chemins creux ;
		Incohérence de l'implantation et du gabarit de hangars agricoles dans le paysage ouvert ;	Valorisation architecturale des constructions par des choix de matériaux et des coloris cohérents avec le paysage, et par la plantation des abords ;	Impact paysager et au niveau de la voirie des futures implantations de hangars agricoles ;
	Zones interstitielles entre les parcelles agricoles de grande superficie qui diversifient le paysage ;		Support pour contribuer à la mobilité douce, au tourisme (équestre, piéton, VTT, etc.) et à la découverte du paysage du plateau agricole ;	Disparition de ces zones (intégration dans les parcelles agricoles et cultivées) ;
	Importance des éléments de végétation parsemés dans le paysage ouvert pour leurs fonctions de points de repère, paysagère et environnementale importantes (fourrés tempérés, haies, arbres alignés ou isolés, peupleraies, saules têtards à proximité de zone humide, zones humides, etc.) ;		Préservation et développement des éléments de végétation parsemés dans le paysage ouvert, en respectant les spécificités locales et historiques de ces paysages ;	Disparition de ces éléments de végétation parsemés dans le paysage agricole ;
	Prairies humides et arbres têtards en bon état de conservation présents dans l'auréole villageoise et dans certaines parties du plateau agricole ;		Préservation des prairies, des zones humides et des saules têtards disséminés dans le plateau agricole namurois et dans les auréoles villageoises ;	
		Étalement de l'urbanisation entre certains villages qui tend à diminuer la lecture spatiale des limites villageoises ;	Accompagnement de l'urbanisation des villages sous toutes ces formes, entre autres dans la gestion de leurs limites ;	Urbanisation continue qui supprimerait toute dissociation entre les villages, tout repère dans le territoire ;
Considérations locales	Valeurs identitaire, patrimoniale et paysagères des chapelles et potales disséminées dans le plateau ;		Mise en valeur du petit patrimoine (chapelles, potales) ;	Démolition des chapelles et des potales ;
	<i>Tumuli</i> comme témoins historiques et payagers de l'époque romaine ;		Mise en valeur du patrimoine romain des <i>tumuli</i> ;	
	Réseau de voiries non indurées, non revêtues et de vrais chemins de terre participant à une réelle perception du territoire et des paysages en modes doux ;			Pose d'un revêtement imperméable sur ces chemins et voiries non indurées ;
	Portion du plateau namurois sur l'interfluve Fosse-roule-Meuse : au niveau de la ligne de crête, espaces en dents creuses en zone urbanisable (hauteurs de Bas-Oha) qui donnent des vues sur la vallée de la Meuse. Terrains raides ;		Appropriation du contexte paysager de la vallée de la Meuse par une mise en valeur de certaines vues ;	Urbanisation des dents creuses, vente des terrains ;

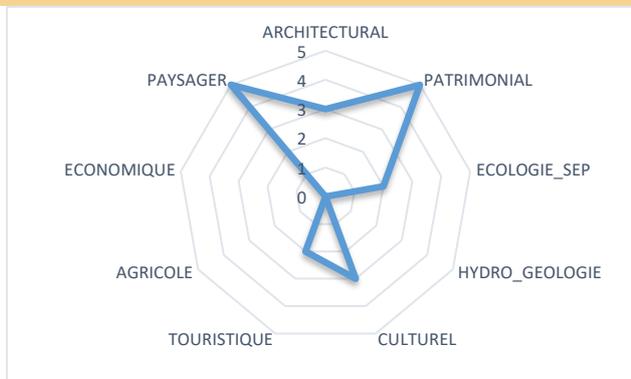
POINTS MARQUEURS DU
PLATEAU AGRICOLE
HESBIGNON FACIÈS
NAMUROIS

Localisation des points marqueurs



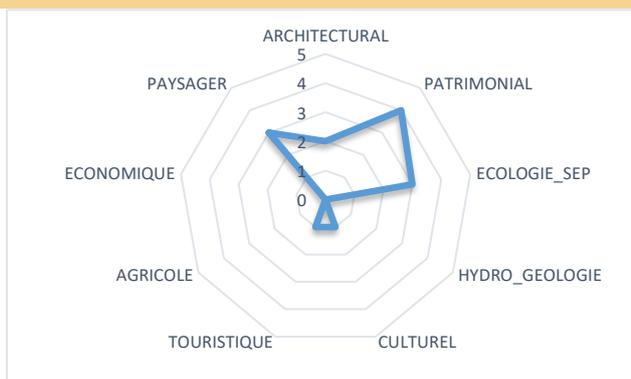
PM 2.1 - Églises et cimetières adjacents

Points de repère paysagers. La majorité des églises sont inscrites à l'inventaire du patrimoine.



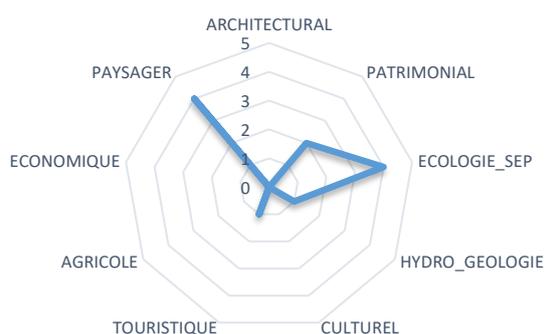
PM 2.2 - Site du tumulus de vissoul et de l'ancienne sucrerie (maison de maitre et bassins de décantation)

Importante valeur historique du tumulus et écologique des bassins de décantation. Mise mise en valeur.



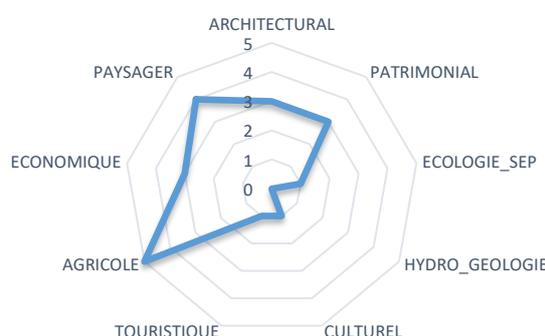
PM 2.3 – Zone humide à Hannêche

Zone centrale restaurable de la SEP. Contribution paysagère par l'implantation des haies selon la topographie.



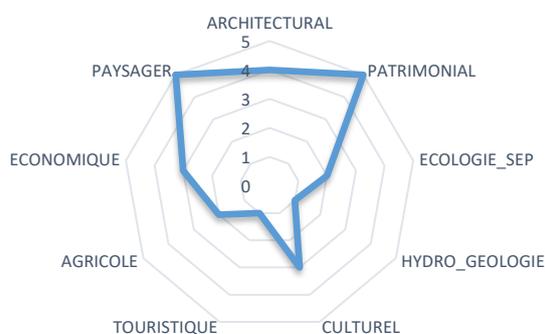
PM 2.4 – Complexe des fermes (Couthuin, Waret-L'Évêque, Boin, Cipllet, Burdinne)

Importance des censes dans la silhouette villageoise. Châteaux-fermes avec alignement d'arbres. Préservation du bâti et potentiels.



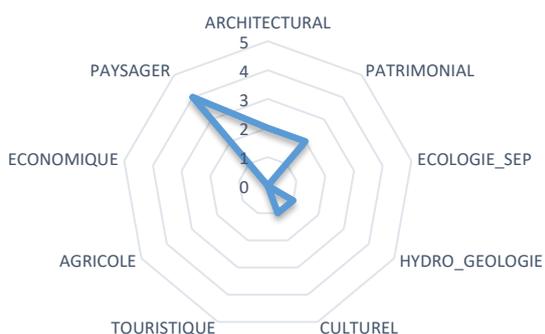
PM 2.5 – Site du centre pénitencier et de la ferme adjacente

Point de repère paysager. Relation visuelle forte avec la vallée de la meuse et l'ardenne condrusienne. Patrimoine bâti.



PM 2.6 – Châteaux d'eau

Points d'appel et de repère paysagers, sur les hauteurs du Parc naturel.



Infrastructure

Les **nationales** traversent et structurent les paysages ouverts des plateaux agricoles hesbignons facés namurois. Outre ce rôle structurant elles assument aussi une fonction de « vitrine » sur ces vastes paysages agricoles. Cependant, les récentes formes d'urbanisation linéaire le long de ces routes nationales lors de leur traversée dans les villages, engendrent un paysage bâti désœuvré, déstructuré et fort contrasté avec le noyau villageois. Cela affecte la lisibilité du territoire du Parc naturel au niveau des axes structurants et des villages.

Enjeux :

3. Amélioration des paysages bâtis le long des nationales ;
4. Préservation du caractère ouvert et dégagé des nationales au sein des diverses portions du plateau agricole (ex : N80 lors de sa traversée de la poche agricole principale du plateau entre Burdinne et Braives) ;
5. Préservation de la diversité et de la scénographie paysagère le long de la N64, renforcées par la présence d'un Périmètre d'Intérêt Paysager.

Bâti

De nombreuses **censes** sont implantées au cœur ou en bordure des villages du plateau agricole hesbignon. Certaines sont aussi dispersées dans l'espace agricole. Leur état est parfois dégradé. Certaines ont fait l'objet de réhabilitation. D'autres perdent leur valeur identitaire et leur rôle structurant des paysages et villages agricoles hesbignons car l'urbanisation les ceinture. Enfin, de nouvelles architectures agricoles voient le jour dans nos paysages.

Enjeux :

6. Valorisation et préservation du patrimoine bâti des censes (entretien, reconversion, aménagement abords, gestion de l'urbanisation à sensibilité paysagère patrimoniale qui les enclaverait) ;
7. Insertion paysagère des bâtiments d'activités agricoles et aménagement de leurs abords.

L'horizontalité des paysages agricoles en *openfield* met en valeur les **éléments du petit patrimoine**. En effet, ils dépassent la ligne d'horizon et attirent ainsi notre regard. Ils contribuent à la diversité des paysages agricoles et à leur valeur identitaire. Aménagés en lieu d'observation des paysages, ils permettraient aussi de contempler le paysager et de constater l'évolution de l'activité agricole au fil des saisons. Ainsi valorisé, le petit patrimoine pourrait perdurer.

Enjeux :

8. Sensibilisation et valorisation des éléments architecturaux patrimoniaux des paysages ;
9. Valorisation des paysages du plateau agricole à partir des lignes de crête (poste d'observation, lecture et pédagogie du paysage) couplée à la présence d'un élément de petit patrimoine (potale, chapelle, etc.).

Sentiers et chemins

Le plateau agricole recèle encore quelques **sentiers de terre, chemins vicinaux et chemins creux** de grande qualité qui ont été épargnés du remembrement, du labour ou d'une imperméabilisation. Certains assurent une liaison entre des villages, d'autres entre le village et le plateau. Il reste également quelques zones interstitielles entre les parcelles agricoles de grande superficie qui diversifient le paysage agricole ouvert.

Enjeu :

10. Préservation, gestion et valorisation des sentiers, chemins creux et zones interstitielles existants en tant que supports au développement de la mobilité douce, aux liaisons écologiques, au tourisme et à la découverte des paysages bâtis et non bâtis du plateau agricole hesbignon.

Végétation dans le plateau agricole

L'**absence de haie** est culturellement et historiquement propre aux paysages agricoles ouverts hesbignons, dit en *openfield*. Par ailleurs les rares **arbres isolés ou alignés**, les buissons et les **fourrés tempérés** jouent un rôle paysager (et aussi environnemental) incontournable dans ces paysages ouverts. Ils constituent de véritables écosystèmes. Outre cette végétation qui structure le paysage agricole par sa verticalité, la diversité floristique de la **végétation herbacée des bords de route** contribue à un avant-plan paysager dynamique sous réserve du respect du mètre réglementaire.

Enjeux :

11. Préservation et développement des éléments de végétation ligneuse parsemés dans le paysage agricole ouvert, en respectant les spécificités historiques, culturelles et identitaires de ces paysages.
12. Respect du bord de route légal et valorisation de la diversité floristique dans les avant-plans paysagers.

Au sein des villages, dans l'auréole villageoise et dans certaines parties du plateau agricole, se trouvent quelques **prairies** (humides) et des **arbres têtards** ainsi que des (pré-) **vergers traditionnels**. Ces derniers témoignent d'un passé où la culture extensive de la pomme était fort active. La présence du verger conservatoire du Parc naturel, la replantation de vergers chez les particuliers, et le potentiel des pré-vergers constituent des initiatives qui affirment le nouveau souffle donné à ces cultures. Les **haies** sont des éléments de composition clé des paysages intra villageois et de liaison écologique.

Enjeux :

13. Préservation des prairies, des zones humides et des saules têtards disséminés dans les auréoles villageoises et au cœur des villages ;
14. Préservation, entretien et développement des ligneux du noyau villageois et de l'auréole villageoise (haies, (pré-) vergers, arbres isolés ou alignés).

3.2.3. ENTITÉ PAYSAGÈRE DE LA VALLÉE DE LA MEHAIGNE



La vallée ouverte de la Meuse				
	Atouts +	Faiblesses -	Opportunités ↗	Menaces ↘
Considérations globales	Paysage de fond de vallée diversifié et riche en structures végétales (boisements alluviaux, zones humides) ;		Vallée en partie classée en site natura 2000 et LIFE intégré BNIP. Ce dernier II vise entre autres à renforcer la protection des espèces Natura 2000 dont la Mulette épaisse, un mollusque d'eau douce présent dans la Meuse ;	
	La Meuse est un cours d'eau pittoresque de par ses méandres non retracés par l'homme ;		Potentiel touristique et écologique de la vallée autour des moulins, de la rivière, des éléments patrimoniaux, naturels et paysagers ;	
	Paysage fortement structuré par le cordon boisé de la Meuse (très bel exemple entre Fallais et Fumal et au-delà de ce dernier village) ;	Cordon boisé affaibli par endroit voire inexistant ;	Composition paysagère à l'aide du cordon boisé rivulaire et pose systématique d'une clôture tel qu'imposé par la législation à 1m de la crête de la berge favoriserait en outre la restauration naturelle d'un cordon rivulaire ;	Erosion des berges suite à l'incision anthropique des cours d'eau et l'accès du bétail en l'absence de clôture ;
	Prairies et pâtures mésophiles dans le fond de vallée, mémoire de l'activité agricole (production de foin ou pâturage) ;		Soutien à une agriculture extensive dans le fond de vallée (pâturage et production de foin) ;	Fermeture paysagère du fond de vallée par : - La plantation de peupliers, - L'urbanisation, - Le boisement des prairies suite à l'abandon du pâturage, Ce qui entrainerait la disparition des prairies ;
	Importance des prairies tant pour leur caractère ouvert dans le paysage que pour leur caractère inondable (risque des crues) ;		Dédier les prairies, les espaces aérés et ouverts à la biodiversité, à la gestion des inondations, à la convivialité ;	Urbanisation ou mise en labour des prairies et des espaces aérés ;
	RAVeL comme élément de mobilité douce pour la découverte des paysages ;	Un couloir de végétation arborée isole des portions du RAVeL du paysage de la vallée ;	Valorisation des éléments paysagers et patrimoniaux à proximité du RAVeL actuellement non visibles ;	
	Chemins creux, éléments de transition important entre le fond de vallée et le plateau agricole, découverte du paysage et liaison écologique ;		Valorisation des chemins creux comme support à la mobilité douce et aux liaisons écologiques ;	Imperméabilisation des chemins creux ;

La vallée ouverte de la Mehaigne				
	Atouts +	Faiblesses -	Opportunités ↗	Menaces ↘
Considérations globales (suite)	Présence et visibilité de la Mehaigne et de ses affluents dans les paysages, lien visuel avec la rivière (Hosdent, site emblématique) ;	Peu de lien à l'eau, peu de lien direct avec la Mehaigne et ses affluents, Mehaigne peu accessible ;	Renforcement du lien à l'eau comme élément fort de l'identité du Parc naturel : augmentation de la visibilité de la rivière et de ses affluents, vues et contacts directs avec la Mehaigne, valorisation du paysage sonore aquatique	
	Les affluents ont façonné un relief secondaire, dans lequel certains villages se nichent ;			
		Absence de franc bord le long de la Mehaigne, raison historique. Aucun chemin public le long de la rivière, sauf chemins de pêcheurs non officiels ;		Atteinte portée à la biodiversité des abords du cours d'eau et au cours d'eau en lui-même dans le cas de l'aménagement d'un sentier public le long de la rivière ; Le fait que le foncier soit majoritairement privé reste une difficulté majeure ;
	Nombreux points de vue sur le paysage dès l'encaissement plus prononcé de la Mehaigne, à partir de Fallais ;			
		Absence d'un périmètre de protection des éléments patrimoniaux tels que les biens inscrits à l'inventaire, le petit patrimoine et le patrimoine vernaculaire ;	Sensibilisation et mise en valeur du (petit) patrimoine existant pour sa contribution au paysage ;	
Villages et paysages bâtis		Villages spatialement proches les uns des autres (Braives, Latinne, Fallais ou entre Ciplet et Avennes) de par l'absence d'interruption "verte" (cordon vert) ou d'interruption de l'espace bâti. Il s'agit d'une continuité historique qui limite la lecture du territoire et du paysage, impacte l'identité de chaque village car les limites sont peu perceptibles ;	Structuration paysagère des limites des villages ;	Urbanisation continue entres ces villages ;
Villages et paysages bâtis (suite)	Présence historique de vergers hautes tiges dans l'auréole villageoise, et dans les zones aérées des villages en amont de la Mehaigne ;		Gestion de la zone frange rurale en restructurant une auréole villageoise ;	
	Valeur patrimoniale, architecturale et agricole des censes en périphérie des villages (points de repère paysagers), et donc identitaire ;	Urbanisation aux alentours des censes qui tend à les englober dans le village ce qui diminue leur rôle de points marqueurs paysagers et atténue la lecture de la silhouette villageoise ;	Préservation des abords des censes par leur mise en valeur ;	Urbanisation continue aux alentours des censes ;
	Châteaux et tours fortes (témoins de ces zones sensibles de luttes territoriales) ;	Châteaux (in)perceptibles, (in)visibles en fonction des saisons ;	Valorisation des châteaux ;	

La vallée ouverte de la Mehaigne				
	Atouts +	Faiblesses -	Opportunités ↗	Menaces ↘
Considérations locales	Présence d'un castor dans la Mehaigne. Ses travaux marquent très peu le paysage ;		Retour à une naturalité des fonds de vallée par une rediversification des milieux et réouverture du paysage ;	Foncier privé, complexité de la gestion des sites où s'implante le castor ; A long terme et sous réserve d'une éventuelle augmentation du nombre d'individus même locale, la population de castors pourrait impacter de nouvelles plantations de ripisylve souhaitées dans le cadre du projet LIFE BNIP ;
	Affleurements rocheux (Trou du loup, etc.) ;	Affleurements rocheux (Trou du loup, etc.) camouflés par la végétation ;	Mise en valeur des affleurements, éléments du socle paysager ;	
	Promenades balisées sur les versants de la vallée ;	Absence de connexion entre les chemins balisés et le RAVeL ;	Mise en connexion du RAVeL et des chemins balisés ; Promotion des promenades ;	La charge de travail de l'entretien des chemins peut entraîner leur disparition ; Bétonnage des chemins ;
	Diversité des types de moulins ;	Peu de visibilité des moulins, perte du lien entre le moulin et la vie du village ;	Valorisation des moulins et de leurs équipements ;	

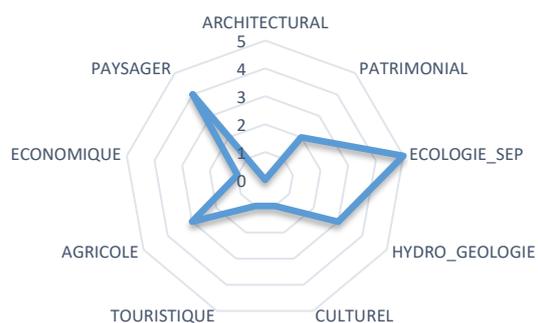
POINTS MARQUEURS DE L'ENTITÉ PAYSAGÈRE DE LA VALLÉE DE LA MEHAIGNE

Localisation des points marqueurs



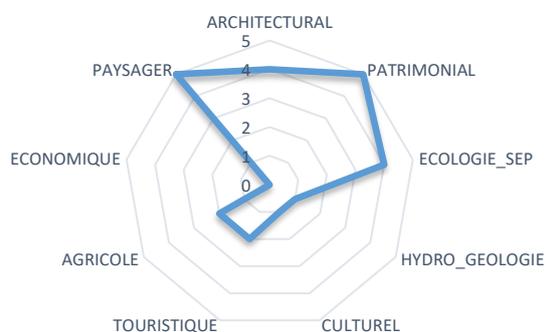
PM 3.1 - Fond de vallée et ses éléments écologiques

Richesse de biotopes liés à la rivière. Potentiel de développement du maillage écologique et d'observation du paysage.



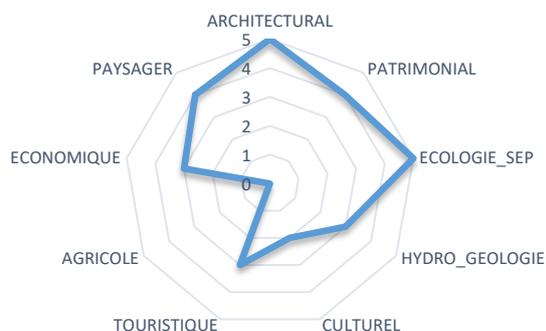
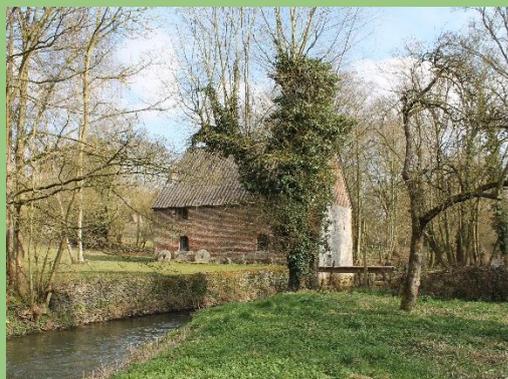
PM 3.2 -Châteaux et leurs abords

Importante valeur patrimoniale et architecturale qui fait écho dans la mémoire collective.



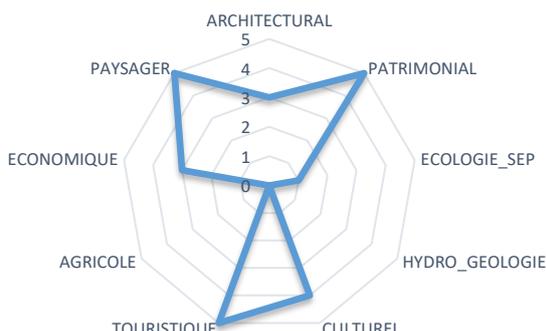
PM 3.3 – Moulins et leurs abords

Bâiments liés au réseau hydrographique. Valeur patrimoniale et cadre de qualité.



PM 3.4 – Gare de Braives

Bâiments témoin du patrimoine et des paysages industriels dont la reconversion est réussie. Pôle majeur dans le village de Braives.



PM 3.5 – Site de la motte féodale (place du village, motte féodale et site naturel)

Lieu central dans le village de Ville-en-Hesbaye, ce pôle villageois



CONSTATS & ENJEUX

Structure végétale

Le paysage de la vallée de la Mehaigne est diversifié et **riche en structures végétales** (boisements alluviaux, zones humides et surtout ripisylve). Cependant la **ripisylve** est affaiblie par endroit voire inexistante et les berges s'érodent. Les **masses et éléments linéaires boisés** structurent le paysage de la vallée alors que les **prairies** participent au caractère ouvert à semi ouvert de son fond de vallée et favorisent des vues longues.

Enjeux :

15. Préservation et gestion des ouvertures, des vues longues longitudinales et transversales amples, ainsi que du caractère ouvert à semi-ouvert du paysage du fond de vallée par :
 - a) La préservation des prairies de l'urbanisation et du labour dans le fond de vallée dans le cadre de la gestion des inondations et de leur contribution au paysage ;
 - b) Le renforcement de la structure végétale par une gestion et une composition paysagère appropriée de ses éléments, surtout de la ripisylve ;

Infrastructure

L'ancienne **ligne de chemin de fer 127 réhabilitée en RAVeL** est un support à la mobilité douce et un excellent moyen pour découvrir la diversité des paysages de la vallée de la Mehaigne et de la vallée calcaire. Il est parfois isolé des chemins et sentiers alentours ainsi que des nombreux points d'intérêts patrimoniaux et/ou paysager (exemple : châteaux et tours fortes) qui jalonnent aussi ces fonds de vallée.

Enjeux :

16. Création de connexions entre le RAVeL et des chemins balisés en évitant le bétonnage des chemins ;
17. Valorisation des éléments paysagers (patrimoine bâti et naturel) depuis le RAVeL ;

Hydrographie

Malgré les quelques sites où la Mehaigne et ses affluents sont visibles, ces **éléments hydrographiques** structurant le paysage de la vallée restent peu accessibles au public. Le faible lien à l'eau affecte leur protection et l'identité du Parc naturel.

Enjeu :

18. Renforcement du lien à l'eau comme élément d'identité du Parc naturel

Urbanisation des villages, silhouette villageoise et paysage

L'urbanisation galopante tant au sein du village que dans son auréole tend à dévaloriser des éléments bâtis et non bâtis. Or ceux-ci jouent un rôle crucial dans la structuration du paysage intra villageois ainsi que dans la silhouette villageoise. Les vergers, intérieurs d'îlots verts et zones aérées sont des atouts pour les paysages ruraux villageois, tout comme les censes, les châteaux et les églises qui ont également une forte valeur identitaire. L'étalement des villages par une urbanisation linéaire amoindrit la lisibilité spatiale du territoire car les limites entre certains villages sont ténues et peu perceptibles. Les entrées des villages sont aussi concernées.

Enjeu :

19. Gestion de l'urbanisation et aménagement de la zone frange rurale, par exemple en restructurant une auréole villageoise ;
20. Aménagement des entrées de village et préservation de ces espaces de l'urbanisation afin de renforcer la lisibilité du territoire et l'identification des villages dans l'espace ;
21. Valorisation et préservation du patrimoine bâti et non bâti d'une urbanisation qui affecte la lisibilité des paysages villageois et l'identité territoriale.

3.2.4. ENTITÉ PAYSAGÈRE DE LA VALLÉE DE LA BURDINALE

Constats paysagers

- Il existe une dualité paysagère forte entre le caractère ouvert en amont de Lamontzée, et le caractère fermé en aval de Lamontzée, tant de la Burdinale que de ses affluents (ex : ouverture de la vallée de Burdinne à Lamontzée, et fermeture après le tournant de Lamontzée, ouverture des affluents de la Burdinale au niveau de leur source sur les plateaux et fermeture paysagère quand ils se jettent dans la Burdinale).
- La végétation forme un cordon rivulaire jouté de prairies ouvertes en amont de Lamontzée.
- Le caractère fermé de la vallée par les boisements génère une ambiance paysagère très recherchée car rare en Hesbaye (ressenti d'ambiance ardennaise, brume, lumière particulière au printemps et en automne, vues courtes dans le fond de vallée, etc.).
- L'ambiance forestière domine grâce aux chênaies-charmaies (versant sud) et à la végétation spontanée (sous-bois).
- La dynamique paysagère saisonnière est plutôt forte grâce à la présence majeure de feuillus dans la partie fermée (ex : floraison des merisiers, pruniers et prunelliers dans le bas du vallon de la Prâle) et le cortège de végétation printanière des boisements (ex : Bois de Molu).

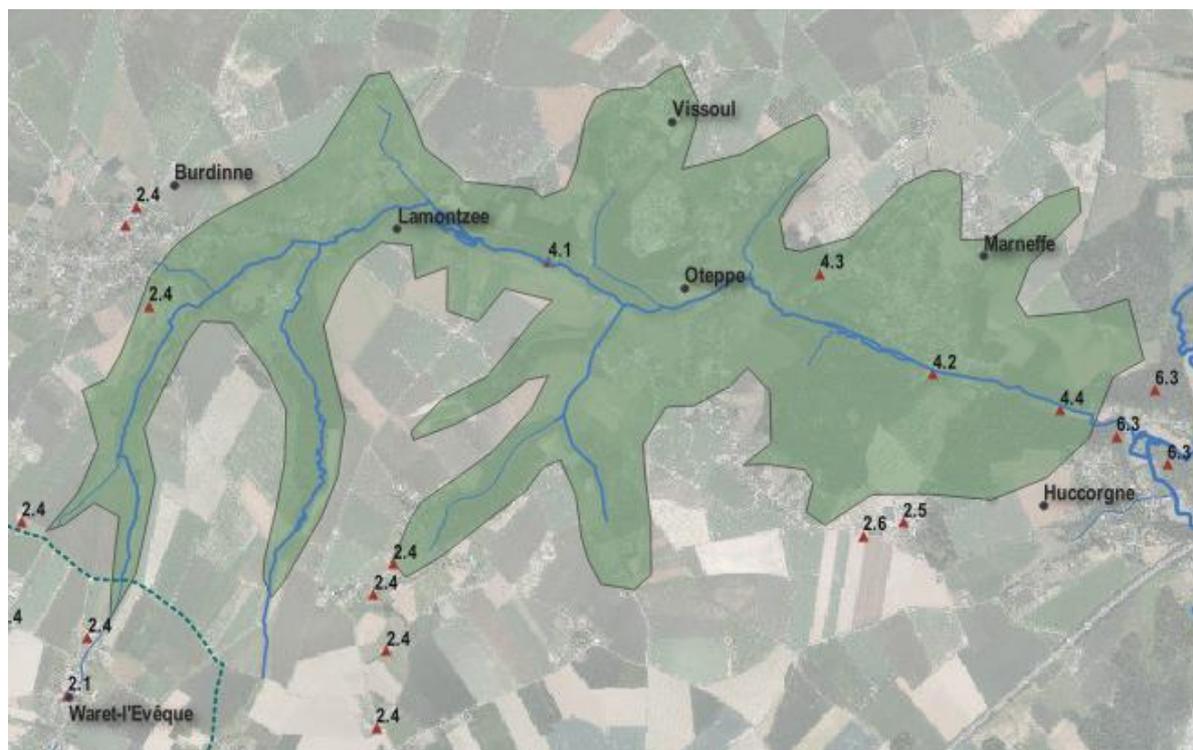


La vallée de la Burdinale				
	Atouts +	Faiblesses -	Opportunités ↗	Menaces ↘
Considérations globales	Relief rythmé par les vallons et leurs ruisseaux qui génèrent des interfluvés bombés ;	Manque d'appropriation des vallons et de leurs ruisseaux par les habitants ;	Mise en valeur des vallons et de leurs ruisseaux ;	Fermeture des vues sur les vallons par un envahissement des ligneux ;
	Vues courtes dans le fond de la vallée qui caractérisent la diversité des paysages et permettent de dévoiler la vallée et ses versants au fur et à mesure ;	Vues courtes dans le fond de la vallée qui ne rendent pas compte d'un paysage ample comme dans la vallée de la Meuse, ce qui peut engendrer des difficultés de perception des éléments du fond de la vallée ;		
	L'étroitesse de la vallée permet un accès rapide aux hauts de versants et aux vues plus longues ;			
		Déficit cruel de continuité globale en matière de mobilité douce dans toute la vallée ;	Préservation des chemins existants et potentiel de (re) création de chemins interconnectés pour les modes doux ;	Imperméabilisation des chemins et sentiers ;
	Mauvais état des chemins, manque d'entretien ;	Incitation à une participation citoyenne et politique pour un plan de gestion des chemins ;	Accès à la Burdinale et à d'autres biotopes fragiles en créant des sentiers accessibles au public dans le fond de la vallée ;	

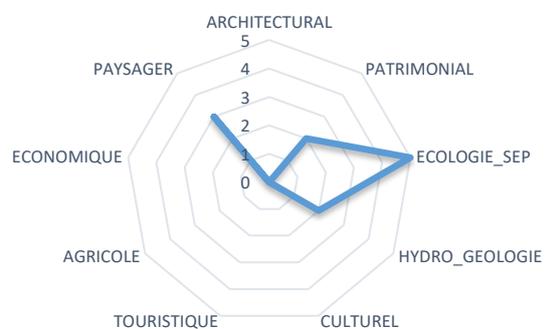
La vallée de la Burdinale					
		Atouts +	Faiblesses -	Opportunités ↗	Menaces ↘
Considérations globales (suite)			Certains chemins, ou espaces potentiels pour d'autres sentiers, appartiennent à des propriétaires privés ;		
		Espaces et éléments marqueurs du paysage qui racontent l'évolution historique de la vallée, comme par exemple le passage du vicinal ;	L'urbanisation (habitat et jardins attenants) et les plantations sylvoicoles dans le fond de la vallée ont engendré l'occultation de ces éléments et la perte de la vue longitudinale originelle ;	Valorisation de l'histoire de la vallée par des éléments marqueurs paysagers (vicinal, moulin, etc.), entre autres par la mobilité en tenant compte de la sensibilité des biotopes présents ;	Urbanisation continue qui ferme les vues sur des éléments marqueurs et structurants du paysage ;
		Vallée fraîche. Le climat froid permet le maintien des rares prairies et pâtures ;	Vallée fraîche. Le climat froid a généré une déprise agricole ou la construction d'habitations ;		
		Importance des prairies, peu nombreuses, comme espaces ouverts de respiration dans le paysage des versants ;	La déprise agricole diminue la fonction de pâturage des prairies ;		Disparition des prairies suite à l'urbanisation ;
		Route de la Burdinale sinueuse et qui épouse le relief, alliée pour la découverte du paysage. Route pittoresque ;	Route dangereuse pour les modes doux ; Incohérence de l'implantation d'un parking multimodal dans le fond de la vallée près de la Pêcherie d'Oteppe ;		
Considérations locales		Structuration du paysage à la sortie de Lamontzée par un alignement de saules têtards (éléments paysagers et du maillage écologique) ;		Préservation de ces éléments paysagers et écologiques ;	Risque de manque d'entretien ;
			Urbanisation en ruban qui marque fortement le paysage, comme par exemple sur le versant nord à Oteppe ;	ZACC en bordure du village de Marneffe (préservation de la chênaie charmaie sur le bas de versant (46% de pente) et des prairies) ;	Urbanisation de la ZACC en bordure du village de Marneffe ;
		Murs en pierres sèches (grès schisteux) et murs en pierre cimentés ; Formation de citoyens à la restauration de murs en pierres sèches ;	Murs en pierres sèches peu valorisés car couverts de végétation et non entretenus ;	Valorisation d'éléments du petit patrimoine comme les murs en pierres, les potales ou les chapelles ; Formation des ouvriers communaux à l'entretien et à la rénovation des murs en pierres ;	Disparition des murs en pierres par manque d'entretien alors que le GAL a formé des citoyens à leur restauration lors de la précédente programmation ;
		Fermes en bordure des villages : points marqueurs paysager et historique ;			Urbanisation autour des fermes qui diminue leur valorisation (architecturale, paysagère, etc.) et impacte la lecture de la silhouette villageoise ;

POINTS MARQUEURS DE LA VALLÉE DE LA BURDINALE

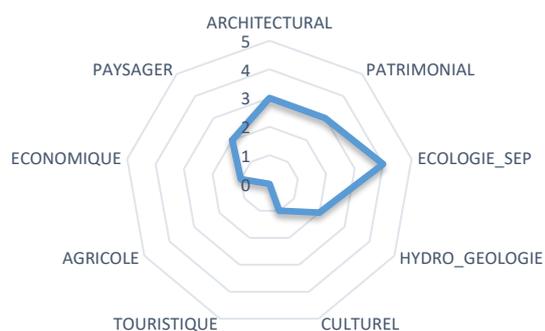
Localisation des points marqueurs

**PM 4.1 - Mégaphorbiaie alluviale et peupleraie alluviale**

Zone centrale humide et boisement qui contribuent à l'ambiance ardennaise du fond de cette vallée

**PM 4.2 - Vicinal et un ancien arrêt à Marneffe**

Importantes valeurs historiques et écologiques. Potentiel de découverte de la Burdinale et de protection des milieux.



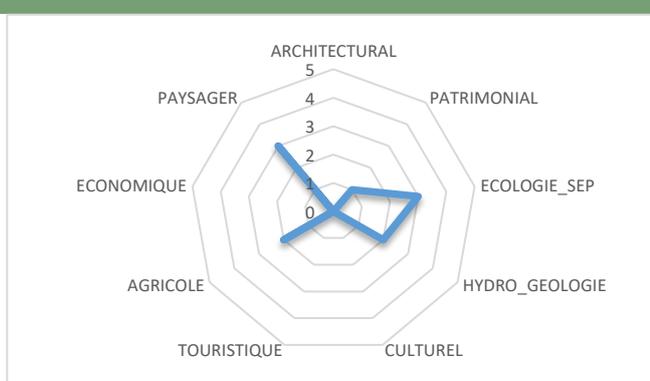
PM 4.3 - Vallon boisé et pâture sèche sur schistes

Structure secondaire du relief de la vallée qui favorise une lisibilité spatiale des villages et ouverture dans le paysage.



PM 4.4 – Prairie alluviale

Zone de développement écologique et rôle important dans l'ouverture des paysages du fond de vallée.



CONSTATS & ENJEUX

Mémoire du paysage

La **richesse historique** de la vallée de la Burdinale est connue de certains mais peu mise en évidence.

Enjeu :

22. Valorisation des paysages et de leur **évolution historique** par leur **mémoire**, entre autres via la mobilité douce et en tenant compte de la sensibilité des biotopes présents.

Ouvertures et fermetures dans le paysage

La vallée de la Burdinale présente une facette fermée en aval de Lamontzée bien affirmée grâce à la présence de chênaies-charmaies sur le versant sud et les sous-bois. Cette ambiance forestière ardennaise varie au rythme des saisons et donne un charme certain à cette entité paysagère. Quelques prairies et pâtures créent des ouvertures dans les versants et le fond de vallée. Les volumes des boisements et les ouvertures des prairies diversifient le paysage par un jeu de creux et de pleins, et génèrent des vues de longueur moyenne. Pourtant les prairies sont susceptibles de disparaître par un manque de gestion qui induit une repousse de ligneux ou une urbanisation potentielle.

Enjeu :

23. Maintien des prairies et pâtures mésophiles et humides et de leur caractère ouvert tant sur les versants que dans le fond de vallée de la Burdinale pour leur contribution paysagère, leurs fonctions écologique et agricole ;

Petit patrimoine

De nombreux **murs en pierres** (grès schisteux) structurent l'espace et soulignent les lignes de force du paysage de la vallée. Cependant, ils sont peu entretenus, camouflés par la végétation et se détériorent.

Enjeu :

24. Préservation et valorisation des éléments du petit patrimoine et de ses abords (chapelles, potales, murs en pierre).

Hydrographique

La partie fermée, boisée de la vallée de la Burdinale présente un relief secondaire rythmé par les vallons et leurs ruisseaux, ce qui génère des interfluvés bombés entre les villages. Cependant, une discrétion de ces éléments dans le paysage peut jouer en leur défaveur sur le plan paysager, et peut-être aussi sur le plan environnemental. Le faible lien à l'eau, à son rôle dans la structure paysagère, à ses valeurs environnementales affecte l'identité de la vallée de la Burdinale.

Enjeux :

25. Retrouver et entretenir un lien à l'eau (affluents et cours d'eau principaux) ;
26. Valoriser les paysages des vallons et leurs ruisseaux.

Paysage & mobilité

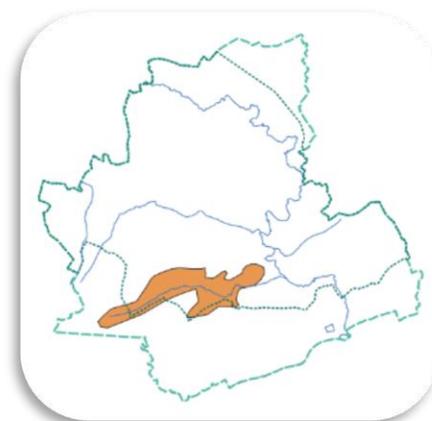
La route de la Burdinale dessert toute la vallée. Sinueuse, elle épouse le relief et est une alliée pour la découverte du paysage. Étroite, elle présente un danger pour les modes doux.

Il existe plusieurs chemins et sentiers qui permettent aux modes doux de parcourir l'entité paysagère mais ceux-ci sont discontinus. De manière globale, les **modes doux** ne sont pas favorisés dans la vallée de la Burdinale ce qui peut nuire à son développement touristique.

Enjeux :

27. Développement de la mobilité douce de manière continue en tant qu'élément de découverte des paysages et du territoire du Parc naturel moyennant le respect des paysages et de la biodiversité ;
28. Préservation, gestion et valorisation des sentiers, chemins creux et zones interstitielles existants en tant que support au développement d'une mobilité douce continue (connexion entre les chemins), aux liaisons écologiques, au tourisme (équestre, piéton, VTT, etc.) et à la découverte des paysages bâtis et non bâtis de la vallée de la Burdinale, et en évitant de les bétonner.

3.2.5. ENTITÉ PAYSAGÈRE DE LA VALLÉE DE FOSSEROULE

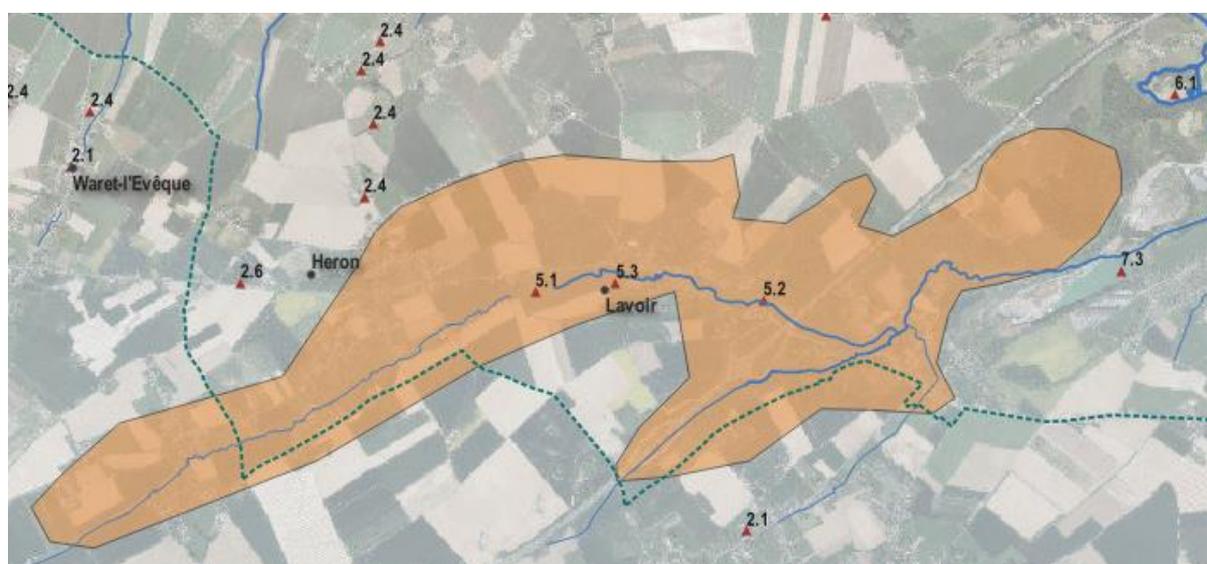


La vallée de la Fossole				
	Atouts +	Faiblesses -	Opportunités ↗	Menaces ↘
Considérations globales	Paysage varié et lisible du début à la fin de la vallée ;		Valorisation du paysage de la vallée et communication sur cette vallée secondaire du Parc naturel ;	
	Beaucoup d'éléments paysagers bâtis à caractère marquant (églises, fermes, moulins, châteaux) ;		Rénovation des éléments paysagers bâtis ;	
Considérations locales, partie en amont de Longpré	Lisibilité du paysage de la vallée en amont de Lavoir : versants agricoles ouverts et fond de vallée structuré par le cordon boisé rivulaire (depuis Forseilles) et crée une haute qualité paysagère ;		Valorisation de la ripisylve et des points de vue paysagers ;	
	L'église Saint-Hubert a une fonction de point d'appel paysager et des valeurs patrimoniales, historiques et identitaires du village de Lavoir ;	Fermeture d'une des vues sur l'église par l'urbanisation ;	Valorisation de l'église et des vues remarquables qui donnent sur l'église ;	Fermeture des vues sur cette église par de la végétation ou une urbanisation ;
	Moulin de Ferrières et son site structurants dans le paysage bâti du fond de vallée ;		Revalorisation du site en tant que porte d'entrée du territoire et point d'accueil touristique ;	
	Entre Lavoir et Longpré, vue longue et continuité visuelle du fond de vallée ouvert entouré de versants boisés et/ou bâtis ;	Entre Lavoir et Longpré, altération de la continuité visuelle du paysage ouvert de fond de vallée entre Lavoir et Longpré par des remblais et un parking sauvage, sous le pont d'autoroute ;	Maintien de la vue dégagée de tout encombrant ; suppression de toute barrière visuelle ;	Altération de la continuité visuelle du paysage de fond de vallée entre Lavoir et Longpré par des constructions, de la sylviculture ou toute autre intervention de l'homme ;
	Fond de vallée jalonné de prairies inondables ;		Valorisation de la zone de prairies inondables au niveau environnemental, climatique et paysager ;	Urbanisation et modification du relief du sol des prairies inondables ;
		Impact paysager du viaduc de l'E42 et de l'accès à l'autoroute ;	Valorisation du Parc naturel grâce à une potentielle « vitrine » depuis le viaduc ;	
Partie en aval de Longpré	Contact visuel avec la Fossole et possibilité de longer la rivière sur ce tronçon ;		Valorisation de la Fossole à divers endroits ;	

La vallée de la Fosseroule				
	Atouts +	Faiblesses -	Opportunités ↗	Menaces ↘
Considération liée à la vallée extractive	Ambiance paysagère unique dans la vallée étroite de la Fosseroule au niveau de la rue du Madot par son relief encaissé, la forme en V de la vallée et l'aspect sauvage de la végétation ;	Manque de visibilité de la Fosseroule ; Gestion des eaux usées domestiques peu efficace ;	Identification et valorisation de la présence de la Fosseroule dans ce tronçon ;	

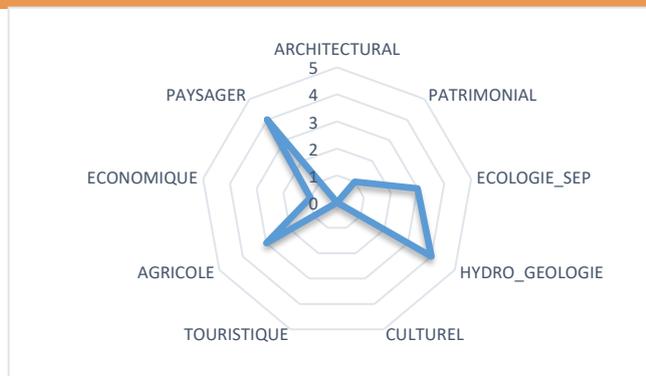
POINTS MARQUEURS DE LA VALLÉE DE LA FOSSEROULE

Localisation des points marqueurs



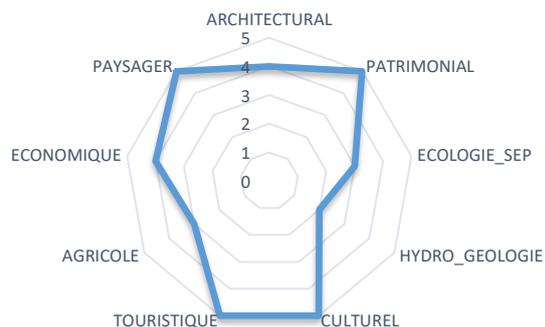
PM 5.1 - Cordon rivulaire et pâtures

Prairies maigres atypiques et végétation rivulaire qui créent une structure forte dans ce paysage en amont de Longpré.



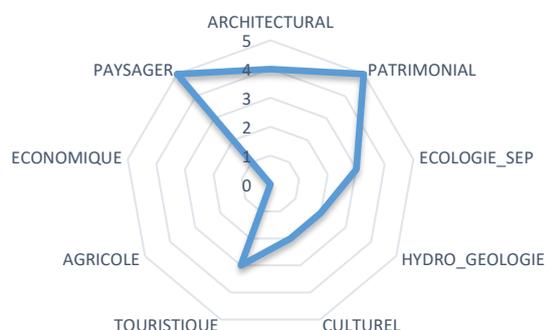
PM 5.2 – Moulin de Ferrières et son site

Valeurs historique, patrimoniale, architecturale et écologique fortes. Porte d'entrée territoriale et développement d'un pôle touristique.



PM 5.3 – Ensemble architectural de l'église Saint-Hubert et son cimetière, des fermes et du presbytère

Noyau historique villageois de qualité paysagère et architecturale. Point de vue sur la vallée et point de vue remarquable sur l'église.



CONSTATS & ENJEUX

Hydrographique et structure paysagère – constat :

La **haute qualité paysagère** de la vallée de la Fosseroule découle d'une **lisibilité** exemplaire de son paysage. Les contrastes importants entre les versants agricoles ouverts et le fond de vallée marqué par la linéarité du cordon rivulaire boisé jouté de prairies mésophiles, s'imposent dans le paysage en amont de Longpré. Des éléments bâtis à valeur historique, patrimoniale et agricole participent à la structure paysagère. Les points de vue paysagers sont dégagés et mettent en évidence les éléments paysagers et l'entité paysagère.

Enjeux :

29. Valorisation et préservation des éléments de composition paysagère de la vallée de la Fosseroule, ainsi que pour leurs rôles environnemental et écologique (ripisylve et prairies inondables annexes, cours d'eau, points marqueurs bâtis et non bâtis, vue globale dégagée sur la vallée et points de vue paysagers) sur l'ensemble de son parcours au sein de l'entité paysagère ;
30. Maintien et valorisation de cette entité paysagère par une communication et sensibilisation appropriées ;
31. Valorisation de la Fosseroule dans la vallée étroite de la rue du Madot ;
32. Aménagement et valorisation paysagère de la sortie n°8 de l'autoroute E42, ainsi que du site du moulin de Ferrières comme portes d'entrée du territoire du Parc naturel.

3.2.6. ENTITÉ PAYSAGÈRE DE LA VALLÉE CALCAIRE

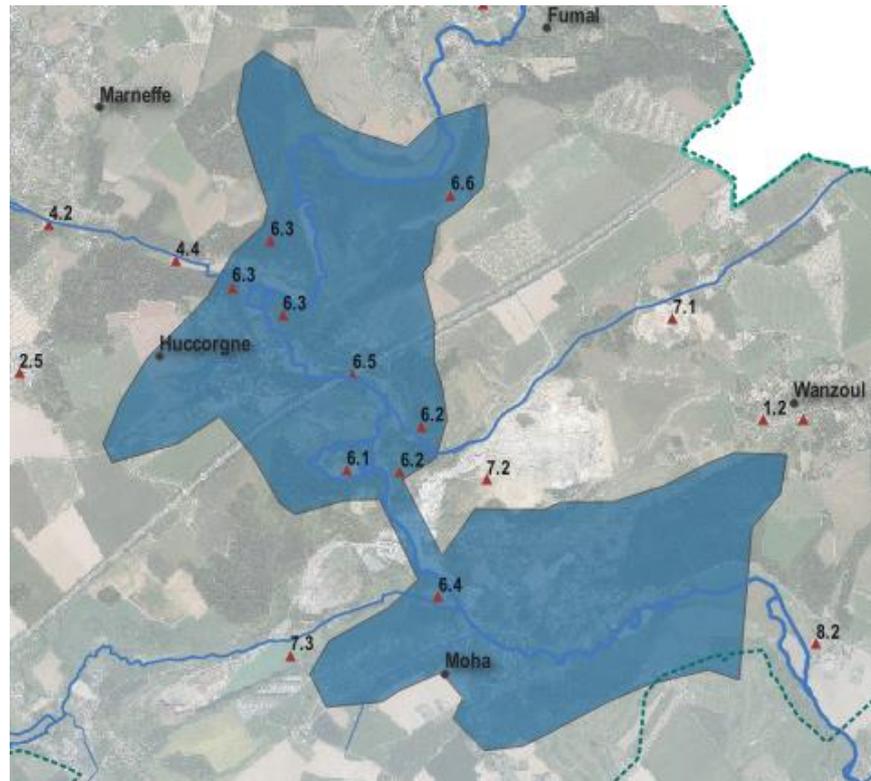


La vallée calcaire				
	Atouts +	Faiblesses -	Opportunités ↗	Menaces ↘
Considérations globales	Paysage structuré par le relief, la dénivellation importante et les méandres de la Meuse ;			
	Points de vue sur des paysages à dominance verticale et où le minéral est fort présent ;	Nombreux points de vue sur les paysages mais ils sont privatisés ;		Perte du caractère commun des paysages ;
		Privatisation des vues et des paysages : point de vue inaccessible aux citoyens car sur propriétés privées ;		
	Paysage de fond de vallée ouvert (vaste prairie) de la rivière et des ses affluents qui favorise la lecture et la compréhension du paysage ;			
	Qualité paysagère de la vallée et des versants reconnue et recherchée depuis des siècles ;	Choc entre la beauté des paysages de la vallée et les éléments perturbateurs du cadre de vie (viaduc, installations des carrières) ;	Rendre cette vallée à nouveau attractive ;	
	Confluence entre la Meuse et la Burdinale ;	Confluence invisible aux yeux des citoyens et promeneurs car sur terrains privés ;	Mettre en évidence la confluence dans le paysage ;	Méconnaissance du paysage ;
	Points marqueurs du paysage uniques dans le Parc naturel (rochers, roches, affleurements) ;		Valorisation des points marqueurs ;	
	Grandes richesses patrimoniales (naturel et bâti) ;	La majeure partie des terrains occupés par les éléments naturels sont des propriétés privées ;	Partenariat entre le Parc naturel, Carneuse et les propriétaires privés ;	
	Cette vallée démontre particulièrement bien les traces des 3 époques dans les paysages (époques traditionnelle, industrielle et post-industrielle) ;		Site idéal pour expliquer le paysage, les évolutions historiques qu'il a connues et un futur possible ;	
	Quelques rares chemins publics ;	Ambiguïté du statut des chemins ; assiette privée des chemins et peu de chemins publics ;	Identifier des partenariats publics privés pour redonner accès à des chemins qui mettent en évidence les caractéristiques de la vallée calcaire ;	

La vallée calcaire				
	Atouts +	Faiblesses -	Opportunités ↗	Menaces ↘
Considérations globales (suite)	Moha et Huccorgne sont deux villages riches au niveau historique et en matière de biodiversité, entre autres par la présence du château féodal de Moha ;	Présence du château peu perceptible dans le paysage ; lecture du site du château dans le paysage, affaiblie par la végétation aux alentours ;	Histoire féodale de Moha et tours fortes cachées dans le territoire, liens à exploiter avec le paysage ; Ouverture(s) dans la végétation ;	Arrêt de la gestion de la flore du site du château féodal ;
	Présence importante des murs en pierre (sèches ou maçonnées) ;	Certains murs sont en mauvais état ou masqués par la végétation ;	Entretien des murs en pierre ;	Perte de ce petit patrimoine par manque d'entretien voire un remplacement par un L béton ;
	Ambiance ardennaise à Huccorgne grâce au relief et aux versants boisés (prolongement des micropaysages de la vallée de la Burdinale), relief en "cirque" qui confine les lieux ;			Déboisement des versants et urbanisation et plantation de résineux ;
	Vues depuis le viaduc sur la vallée calcaire ;	Rupture visuelle du paysage par le viaduc ;	Valorisation du Parc naturel grâce à la potentielle « vitrine » depuis le viaduc ;	Démentèlement du viaduc, travaux de rénovation du pont ;
	Paysage sonore : poches de la vallée préservées du bruit du trafic autoroutier ;	Paysage sonore : impact sonore conséquent du trafic sur l'autoroute (dévalue les constructions) ;	En cas de travaux de rénovation du viaduc, diminuer l'impact sonore du trafic par divers moyens ;	Pollution lumineuse du viaduc ;
		Manque d'exploitation du site de l'ancienne gare ferroviaire et vicinale à Huccorgne ;	Potentiel spatial au niveau de l'ensemble du site de l'ancienne gare et traces du vicinal et du chemin de fer ;	
Considérations locales	La pierre calcaire domine dans les constructions des villages ;	Les tonalités des matériaux récents impactent le paysage villageois et contrastent avec la teinte de la pierre ;	Mise en valeur des tonalités et des matériaux traditionnels ;	
	Fosses d'extraction des carrières peu visibles ;		Accompagnement dans la valorisation des abords des fosses par un traitement paysager et environnemental adéquat ;	
	Début et fin du RAVeL ;	Absence de connexion avec le RAVeL qui longe la Meuse ;	Connexion entre les tronçons du RAVeL existants ;	La création d'une connexion entre les tronçons du RAVeL existants pourrait modifier le chemin de terre de la haie des pauvres, un accès privilégié au paysage de la vallée calcaire. Il pourrait bien pâtir de la sa mise en RAVeL induré ;
	Paysage de transition à la fin de la vallée calcaire, entre Moha et le Val Notre-Dame ;		Identifier des partenariats publics privés pour retrouver le caractère commun de ce paysage ;	
	Phénomènes karstiques (grottes, cavités, galeries) uniques dans le Parc naturel et contribution à la mémoire collective et à la perception paysagère ;	Danger de la pollution directe des captages d'eau et des nappes phréatiques ;	Mise en évidence du passé préhistorique du Parc naturel (diversité des époques temporelles) ;	

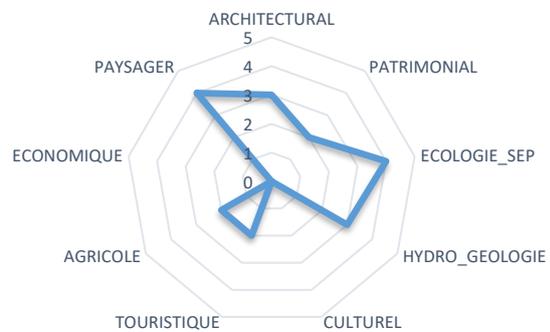
POINTS MARQUEURS DE LA VALLÉE CALCAIRE

Localisation des points marqueurs



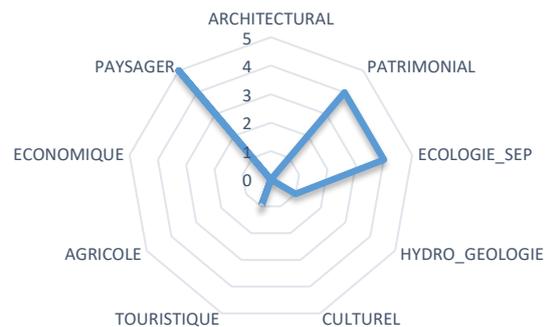
PM 6.1 - Hermitage et Haie des Pauvres

Paysage de fond de vallée méandreuse avec un arrière-plan vertical et rocheux. Lieu historique et de promenades.



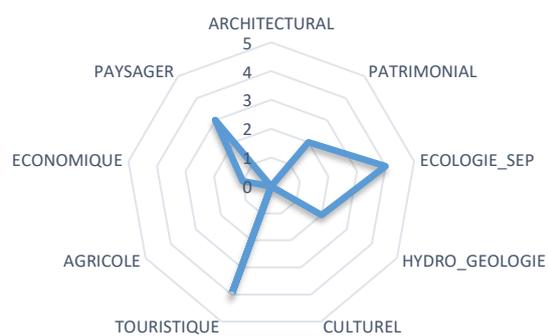
PM 6.2 – Rocher de la Marquise et Roche aux corneilles

Patrimoine naturel rare dans les paysages du Parc naturel. Formation géologique particulière.



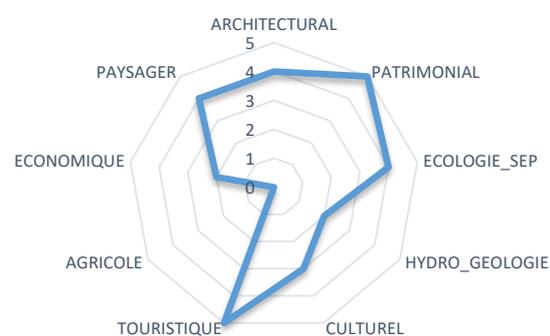
PM 6.3 – Bois

Ensemble des boisements typiques de l'ambiance paysagère de cette entité. Patrimoine naturel.



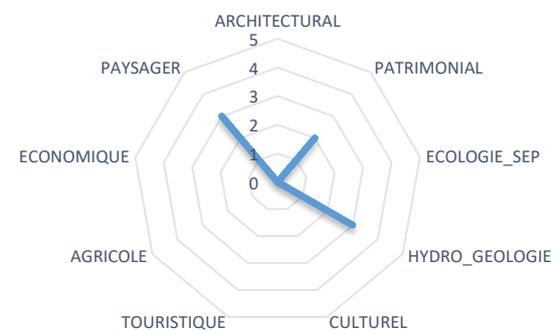
PM 6.4 - Ruines du château féodal de Moha et ses abords

Valeurs historique, géologique et écologique importantes. Développement touristique.



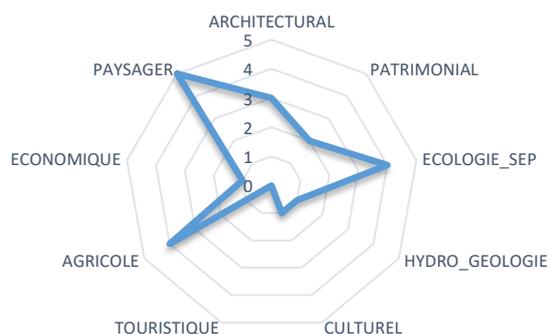
PM 6.5 – Viaduc E42

Premier contact avec le Parc naturel et double lecture du paysage depuis ce point haut.



PM 6.6 – Site de la ferme de Mozon

Bel ensemble paysager cohérent avec les boisements et les cultures. Harmonie. Situation en promontoire à potentiel.



CONSTATS & ENJEUX

Richesse invisible, camouflée

Divers éléments bâtis témoignent de la richesse historique mais aussi naturelle de la vallée calcaire. Cette entité joue un rôle clé en termes de compréhension de l'évolution des paysages car les diverses époques (traditionnelle, industrielle, post-industrielle) y sont inscrites. Le devenir de ces paysages constitue un enjeu important afin de diminuer l'atteinte à la qualité paysagère encore présente. La pierre calcaire très présente dans les constructions, induit un caractère spécifique à l'ambiance paysagère.

Enjeux :

33. Révélation, mise en valeur des atouts de la vallée au niveau écologique, topographique, hydrographique, patrimonial, paysager et historique :
 - a) Valorisation du paysage de la confluence ;
 - b) Valorisation du potentiel spatial de l'ensemble du site de l'ancienne gare et traces du vicinal et du chemin de fer dans le paysage ;
34. Création d'une connexion entre le RAVeL existant avec celui de la Meuse respectueuse des paysages et des éléments écologiques en évitant de les bétonner ;
35. Valorisation du Parc naturel grâce à la potentielle « vitrine » depuis le viaduc.

Privatisation des paysages

Les nombreux terrains boisés, la diversité du relief et les méandres de la Meuse offrent des points de vue remarquables sur le paysage. Mais le taux important de **propriétés privées** induit une privatisation des points de vue et des paysages.

Enjeux :

36. Retrouver le caractère commun des paysages.

3.2.7. ENTITÉ PAYSAGÈRE DE LA VALLÉE EXTRACTIVE

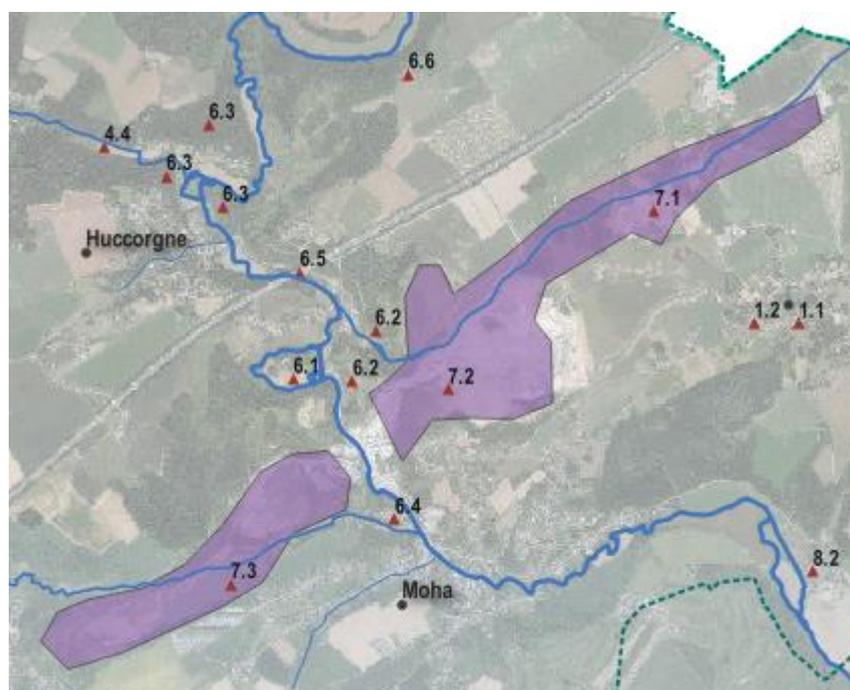


La vallée industrielle extractive					
		Atouts +	Faiblesses -	Opportunités ↗	Menaces ↘
Considérations sur les terrains d'extraction actuelle		Relative discrétion des carrières dans le paysage d'un point de vue visuel et sonore ;	Artificialisation du paysage de diverses manières dont la création d'un merlon qui accentue la présence des carrières dans le territoire et le paysage ;	Augmentation de la valorisation des paysages artificialisés par un traitement paysager et environnemental adéquat ;	Potentiel d'extraction au Plan de secteur ; Artificialisation au détriment des lignes de forces paysagères ;
			Vues longues coupées par le merlon de Wanzoul ;		
			Installations techniques de la carrière qui marquent le paysage, sentiment d'appropriation de ce paysage par la carrière, point noir pour les citoyens entre autres dû aux poussières qui blanchissent le paysage. Manque d'informations sur le milieu carrier et ses activités ;	Mise en place d'un réaménagement paysager et porteur de biodiversité après la cessation de l'exploitation ; Partenariats avec Carmeuse et sensibilisation et partage avec les citoyens ;	
		Apport majeur de la vallée et de l'activité extractive au niveau écologique ;	Bien que discrète, l'activité extractive transforme le paysage sans restauration possible. Un réaménagement après cessation de l'activité donne lieu à créer un nouveau paysage ;	Valorisation de l'équilibre fragile entre les biotopes conquis par la faune et la flore et l'activité humaine qui modifie foncièrement le paysage, le relief ;	Modification du paysage irréversible ;
Considérations hors zone d'extraction actuelle		Champ de panneaux solaires de Carmeuse : belle démonstration de production d'énergie renouvelable ayant peu d'impact paysager ;	Reflet des panneaux solaires par beau temps, qui peut impacter le paysage ; Fermeture d'un accès à un point de vue paysager ADESA ; Disparition d'une pâture maigre de 4ha ;		
		Ambiance paysagère unique dans la vallée étroite de la Fosseroule au niveau de la rue du Madot par son relief encaissé et la forme en V de la vallée et l'aspect sauvage de la végétation ;	Manque de visibilité de la Fosseroule ;	Valorisation de la présence de la Fosseroule dans ce tronçon ; Mise en place d'un système d'épuration des eaux usées domestique ;	
	Château de Moha situé sur un promontoire enclavé entre la zone extraction, la Mehaigne et les versants boisés, en bordure de la vallée extractive ;	Château discret dans le paysage par un embroussaillage du rocher et la présence d'un rideau d'arbres entre la Mehaigne et le château ;	Renforcement de la présence du château dans le paysage ; Amélioration du partenariat avec le Château de Moha pour la gestion de la face sud du rocher ;		

La vallée industrielle extractive				
	Atouts +	Faiblesses -	Opportunités ↗	Menaces ↘
Considérations hors zone d'extraction actuelle	Chemin qui longe la Mehaigne dans la continuité de la Haie des pauvres, passe près des carrières et rejoint le Château de Moha ;	Sentiment d'insécurité et chemin entretenu pour la carrière mais pas pour les modes doux ;	Renforcement du sentiment de sécurité et de lieu de promenade ;	
	Monticules boisés témoins de l'activité extractive de fer ;			Disparition de ces monticules ;
	Hameau du Roua : Maisons traditionnelles en pierres calcaires issues de la carrière, hameau hors du temps car resté en l'état et confiné dans la végétation arborescente et le vallon ;	Hameau enclavé entre les carrières ce qui induit la perte de sa traversée longitudinale qui suit l'axe du vallon du Roua ;		Extension urbanistique du hameau, usage de matériaux non respectueux du contexte paysager,
	Paysage bâti de qualité au centre du Roua, prise en compte du ruisseau dans les espaces publics ;	Artificialisation du ruisseau du Roua dans sa traversée du village de Roua (usage de cunettes en béton) ;	Valorisation qualitative de la trame verte et bleue du ruisseau du Roua dans sa traversée du village de Roua ;	Extension de la carrière jusqu'aux limites du hameau (potentiel au plan de secteur) ;
	Présence des fours à chaux de l'ancienne carrière du Roua ;			

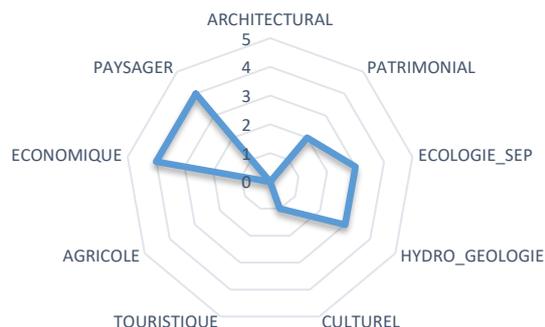
POINTS MARQUEURS DE LA VALLÉE EXTRACTIVE

Localisation des points marqueurs



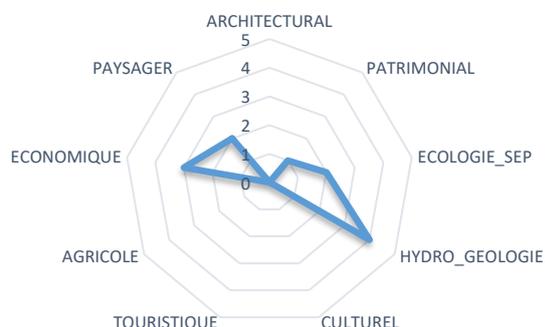
PM 7.1 – Carrière du Roua

Zone centrale de la SEP. Carrière de pierre ornementale insérée dans le paysage grâce à la végétation alentours.



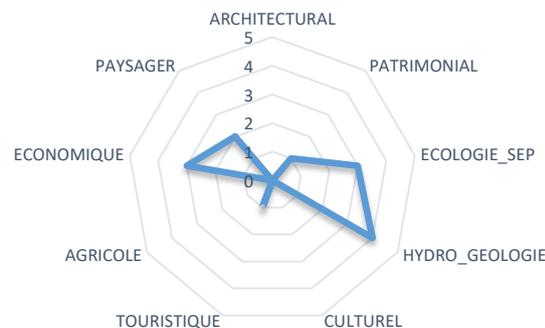
PM 7.2 – Carrière de Carmeuse, rive gauche

Paysage industriel où l'activité extractive est en cours et importante. Modification du relief du sol par déblais et remblais.



PM 7.3 – Bassin de décantation, rive droite

Paysage industriel reconquis progressivement par la nature. Poste d'observation du site et des falaises.



CONSTATS & ENJEUX

L'exploitation du gisement calcaire est intense et modifie le paysage petit à petit. Rendre cette vallée plus accueillante favoriserait une meilleure appropriation par les citoyens.

Enjeux :

37. Valorisation de l'équilibre entre l'activité extractive et les biotopes conquis par la faune et la flore ainsi que des paysages industriels qui en résultent, et ce tout au long de l'exploitation et en cas de cessation dans le but de favoriser une réhabilitation ;
38. Information et sensibilisation des citoyens à cette activité économique vigoureuse et aux paysages industriels.

3.2.8. ENTITÉ PAYSAGÈRE DE LA BORDURE HESBIGNONNE DE HUY À LIÈGE

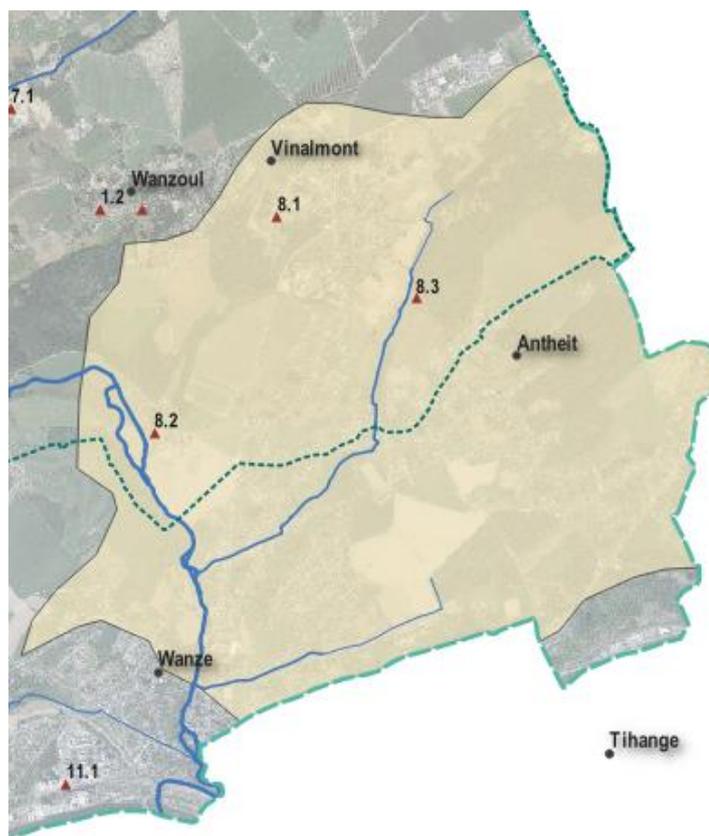


Bordure hesbignonne de Huy à Liège				
	Atouts +	Faiblesses -	Opportunités ↗	Menaces ↘
Considérations globales	Diversité du paysage sur une petite surface grâce à : - un relief varié et façonné par les ruisseaux, - la diversité d'occupations du sol (bois, prairies, zones humides, cultures, zones urbanisées) ;			Artificialisation des ruisseaux ;
	Structuration du paysage par les boisements et le relief qui créent de nombreux micropaysages (exemple : vallon du Doyard) ;			
	Périmètre d'intérêt paysager (PIP) entre Wanzoul, Vinalmont et le Val Notre-Dame ;		Préservation et gestion de ce périmètre d'intérêt paysager ;	
	Nombreuses vues tant courtes que longues et PLVR Adesa ;		Mise en valeur d'un PLVR et des vues identifiées dans le schéma de développement communal de Wanze ;	Fermeture des vues par l'urbanisation ;
	Perspective longue sur le pont Père Pire ;		Point d'observation du paysage de la vallée de la Meuse ;	
	Vue longue en bordure du Parc naturel vers Liège ;		Mise en valeur de cette vue, de cette relation visuelle avec les territoires hors Parc naturel ;	
	Ouverture dans le paysage entre les espaces urbanisés de Vinalmont et Wanze, espace de respiration ;		Préservation de cet espace de respiration de toute construction, de tout élément qui pourrait fermer cette "poche agricole ouverte" ;	Fermeture du paysage et interruption de cet espace ouvert par une construction, une plantation massive ou une infrastructure ;
	Nombreux éléments de petit patrimoine et patrimoine architectural de qualité (exemple : maisons de maitres des carrières situées sur la ligne de crête Vinalmont-Wanzoul) ;	Environnement sonore lié à la ligne de chemin de fer de la vallée de la Meuse, effet de résonance ;		Construction sur la ligne de crête ;

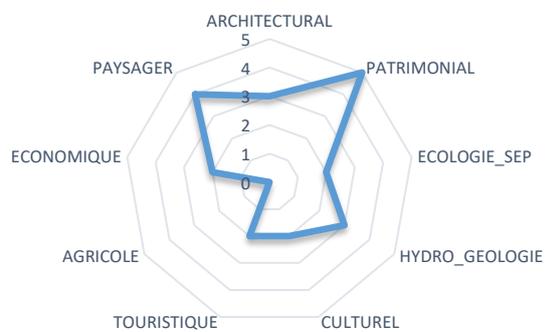
Bordure hesbignonne de Huy à Liège				
	Atouts +	Faiblesses -	Opportunités ↗	Menaces ↘
Considérations globales (suite)		Tissu fortement urbanisé souvent de manière linéaire ce qui diminue la lisibilité territoriale de deux manières. Deux conséquences : 1. Entrée sud-est du Parc naturel plutôt confuse, 2. Capacité à se perdre facilement entre autres car le réseau viaire semble manquer de structuration ;	Rendre l'entrée sud-est du Parc plus lisible, entrée par la N64 ;	
		Absence de piste cyclable le long de la N90 ;	Accompagnement de l'insertion des modes doux sur la N90 ;	
Considérations locales	Paysage "en cirque" unique à Antheit qui induit une sensation d'encerclement par le relief ;		Préservation et valorisation de cette configuration paysagère et topographique ;	
	Maillage bocager au sein de Vinalmont (haies et vergers anciens) ;	Impact paysager d'une culture intensive de fruitiers basse tige sur les hauteurs de Vinalmont ;	Maintien et développement du maillage bocager (haies et vergers) ;	
	Bosquet linéaire résultant de l'exploitation de mines de fer ;		Préservation de ce bosquet ;	
	Site patrimonial et paysager du Val Notre-Dame (vergers, prairies, cultures, architecture) ;	Terrains privés ;	Valorisation du site et partenariat ;	
	ZACC au cœur du village de Vinalmont : micropaysage vallonné et source du ruisseau du Val-Notre-Dame ;		ZACC au cœur du village de Vinalmont : préservation des caractéristiques paysagères et écologiques du vallon ;	Urbanisation de la ZACC au cœur du village de Vinalmont en incohérence avec les caractéristiques paysagères et écologiques du vallon ;
			ZACC de Antheit : insertion future qui tient compte du contexte paysager et urbanistique ;	ZACC de Antheit : risque de dénaturation du paysage ;

POINTS MARQUEURS DE LA BORDURE HESBIGNONNE DE HUY À LIÈGE

Localisation des points marqueurs

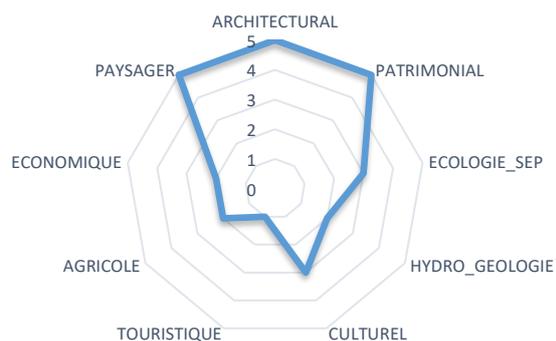


PM 8.1 – Ensemble architectural de la Place des Héros : église Saint-Pierre, ferme de la tour et château
Ensemble cohérent qui structure une partie du noyau villageois original.



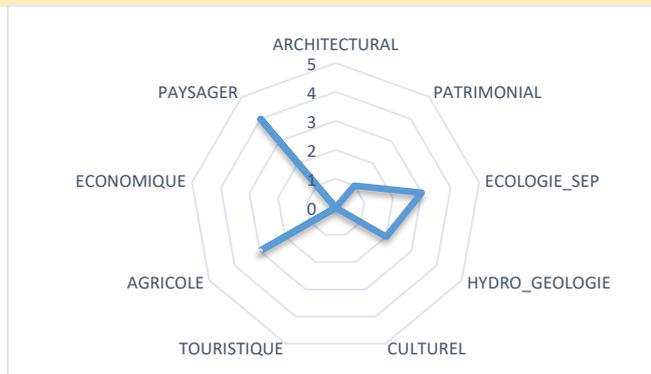
PM 8.2 – Site du Val-Notre-Dame : domaine, ancienne abbaye, pâture, verger

Site majeur à valeurs paysagère, historique, architecturale, écologique. Réouverture de la vallée de la Mehaigne.



PM 8.3 – Bois de Champia, pâtures maigres sur schistes avec bocage

Micro paysage typique de cette entité avec rare exemple de haies entre les pâtures. Paysage rural pittoresque.



CONSTATS & ENJEUX

Paysage bâti et non bâti diversifié

L'urbanisation des ZACC de Vinalmont et Antheit pourrait porter atteinte aux paysages des vallons et à la lisibilité du territoire. Quelques espaces non urbanisés contribuent à délimiter chaque village dans l'espace.

Enjeux :

39. Préservation des espaces ouverts et donc de respiration entre les espaces bâtis car ils contribuent à la lisibilité du territoire.
Exemple : Maintien de la distinction spatiale entre Wanzoul et Vinalmont ;
40. Maintien et développement de la diversité des micropaysages (ouvert, semi-ouvert) et de leurs éléments paysagers et écologiques (haies, bosquets, vergers) qui apportent de la structure et de la variété au paysage.
Exemple : Préservation des poches agricoles qui apportent cette ouverture dans les micropaysages.

Vues

Le haut de versant offre des vues longues magistrales sur la vallée de la Meuse et son versant opposé. La plupart sont identifiées dans le schéma de développement communal de Wanze, ou par l'a.s.b.l. ADESA.

Enjeux :

41. Mise en valeur des vues longues au-delà du Parc naturel et de la connexion visuelle avec la Meuse.

3.2.9. ENTITÉ PAYSAGÈRE DE LA BORDURE HESBIGNONNE DE NAMUR À HUY (HORS PNBM)

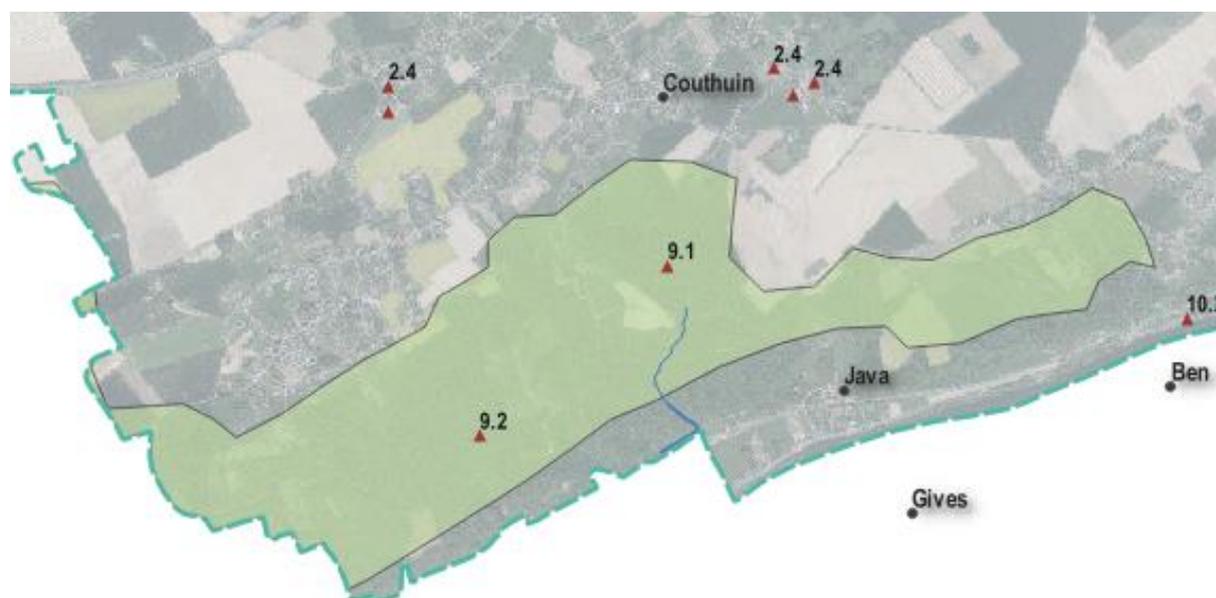


Bordure hesbignonne de Namur à Huy				
	Atouts +	Faiblesses -	Opportunités ↗	Menaces ↘
Considérations globales	Force de la vallée de la Meuse dans l'espace : vallée d'une large ampleur, autre dimension spatiale que dans le Parc naturel ;		Finalisation de la transition à l'origine de la création du PNBM (plateau hesbignon vers vallée de la Meuse) par l'ajout de la transition vers la vallée de la Meuse ;	
	Une très grande surface boisée d'un seul tenant ce qui génère une impression de forêt « profonde », unique dans le territoire des 4 communes du Parc naturel. Spécificités qui rappellent l'ambiance ardennaise forestière : enrochements schisteux, vallons, dénivellation importante, vaste étendue boisée ;		Diversité des écosystèmes et des paysages du Parc naturel si cette entité est incluse dans une future extension ;	
	Ancienne forêt présente sur les cartes de Ferraris avec des espèces floristiques vivaces à bulbes et à rhizomes (ficaire, anémone, etc.), faunistiques (chouette hulotte, pics, sitelle, etc.) et fongiques spécifiques. Elles soulignent toutes une absence de perturbation humaine depuis longtemps ;	La gestion de la forêt (privée) par des mises à blanc intenses et une mécanisation lourde impacte l'écosystème du sol ; Absence de lisière ;	Changement progressif vers un boisement moins anthropique non équien et non monospécifique ; Restauration de lisières ;	Destruction des rares lisières forestières restantes ; Risque d'homogénéisation du massif par : - un reboisement monospécifique, - le maintien de la gestion actuelle et la création d'ouvertures ;
	Abondance de cheminements transversaux entre le plateau et la vallée, et quelques chemins avec enrochements ;	Ambiguïté du statut de nombreux chemins (balisés, privés, publics ?) ; Absence de chemin longitudinal : il n'existe que des chemins transversaux ;	Un chemin transversal se prête bien à la réalisation d'un transect à l'échelle du Parc naturel ;	Propriétés privées ;
	Versants pentus boisés qui encadrent la vallée de la Meuse ; Biotopes à potentielle valeur patrimoniale ;		Versants mosans favorables à la culture de vignes (culture historique entre Java et Bas-Oha) ;	Risque de simplification du paysage et de ses éléments écologiques (haies, bosquets, chemin) par le redéveloppement d'un vignoble sur la ligne de crête du bois ; Propriétés privées ;
	Territoire structuré par les cours d'eau et présence d'un périmètre d'intérêt paysager ;		Gestion paysagère raisonnée en raison du périmètre d'intérêt paysager ;	

Bordure hesbignonne de Namur à Huy			
Atouts +	Faiblesses -	Opportunités ↗	Menaces ↘
<p>Dans les boisements, quelques ouvertures linéaires longitudinales créent des perspectives qui permettent de s'imprégner d'une ambiance forestière profonde ;</p> <p>Zones à faciès botaniques particuliers assez rares au nord de la Meuse ;</p> <p>La gestion des conduites par fauche favorise la diversité floristique et paysagère ;</p>	<p>Chambres de visite des conduites d'eau réparties au milieu des bois ;</p>	<p>Partenariat avec le gestionnaire des conduites d'eau pour la gestion des ouvertures linéaires ;</p>	

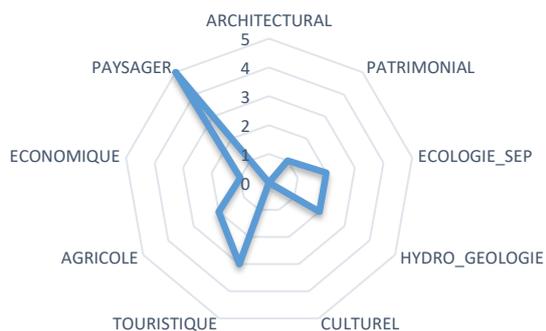
POINTS MARQUEURS DE LA BORDURE HESBIGNONNE DE NAMUR À HUY

Localisation des points marqueurs



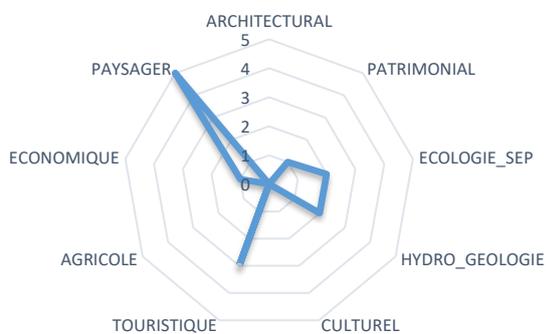
PM 9.1 – Bois du Fond du Ri

Versant mosan boisé. Volume dans le paysage. Saisonnalité du paysage.



PM 9.2 – Vallon du Wanhériffe

Versant mosan boisé parcouru par des ruisseaux et situé en zones centrales caractéristiques et restaurables de la SEP.



CONSTATS & ENJEUX

L'ensemble du **versant boisé** se situe dans un **périmètre d'intérêt paysager**. Ces boisements sur le versant adret composent une transition entre les dernières terres agricoles du bas-plateau hesbignon et l'ample vallée de la Meuse. L'ambiance rappelle celle de la forêt ardennaise et présente une identité forte.

Enjeu pour toutes les entités hors PNBM :

42. Intégration de la diversité des paysages en contact avec la Vallée de la Meuse dans le Parc naturel.

3.2.10. ENTITÉ PAYSAGÈRE DE LA VALLÉE DE LA MOYENNE MEUSE DE NAMUR À HUY (HORS PNBM)

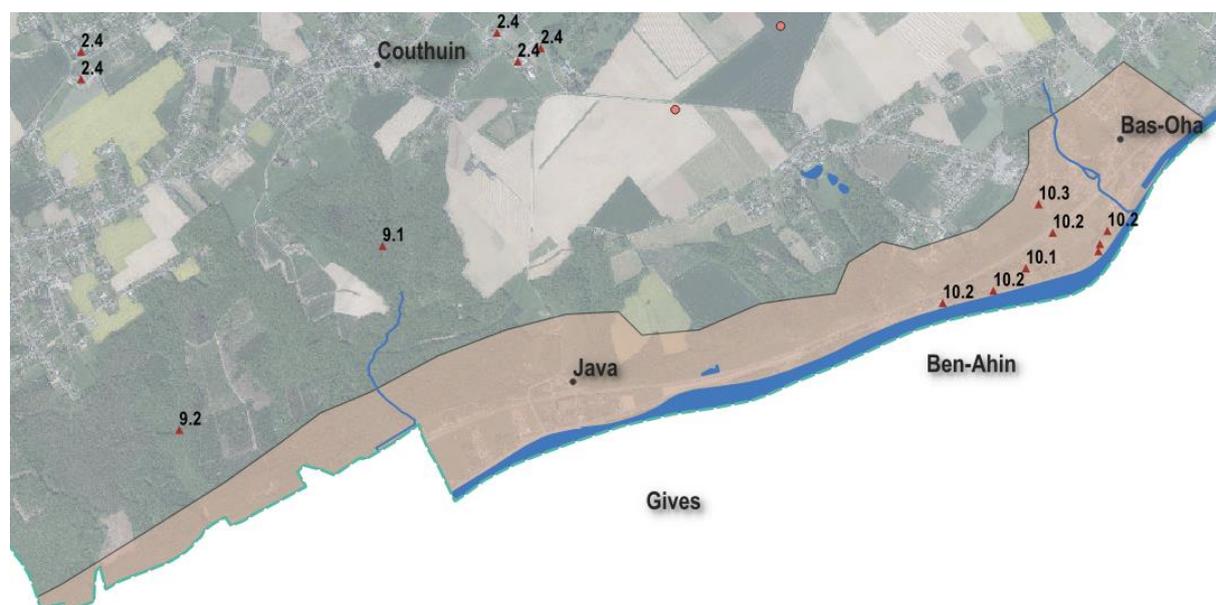


Vallée de la Moyenne Meuse de Namur à Huy				
	Atouts +	Faiblesses -	Opportunités ↗	Menaces ↘
Considérations globales	Fond de vallée plat et étroit qui comprend une grande diversité d'éléments paysagers sur une courte distance (2km), d'où la présence d'un périmètre d'intérêt paysager ;			
	La Meuse structure le paysage ;		Vue directe sur le versant ubac de la Meuse (ardenne condruzienne et ruines du château de Beaufort) qui compose l'arrière-plan de nombreux points de vue remarquables du Parc naturel ;	
	Degré de naturalité important dans le bas du versant (continuité du massif boisé) ;			
	Environnement sonore apaisant de la vallée de la Meuse (bateaux, houles, oiseaux) ;	Environnement sonore des voitures sur la route principale sur l'autre rive de la Meuse (N90) par un effet de résonance dû à la vallée ;		
	Environnement sonore lié au train qui caractérise cette entité paysagère, lui donne une identité ;	Environnement sonore lié à la ligne de chemin de fer de la vallée de la Meuse, effet de résonance ;		
	Mobilité douce fort développée et efficace ;	Bas de versant boisé enclavé par les infrastructures, ce qui limite les connexions douces entre ce versant et le RAVeL qui longe la Meuse ;	Développement d'une connexion douce entre le RAVeL et les chemins du bas de versant boisé ;	Bétonnage de tout futur chemin ;
		Absence de connexion douce entre les deux rives de la Meuse ;	Développement d'une connexion douce entre les deux rives ;	
	Bunkers près du RAVeL qui rythment le parcours le long de la Meuse ;	Lieux de nombreuses incivilités ;	Sécurisation des accès favorables à la biodiversité et la mise en évidence de références historiques ;	
	Architecture historique de villégiature diversifiée (Châteaux, villas mosanes, maisons de maître). Elle retrace plusieurs époques ;		Limitation de l'urbanisation en fond de vallée de la Meuse et préservation des bâtisses patrimoniales en se basant sur l'aléa d'inondation ;	Risque de dénaturer l'architecture diversifiée de la vallée de la Meuse, par l'architecture de nouvelles constructions ;
			Architecture contemporaine de qualité, qui tient compte du contexte de la diversité architecturale de la vallée de la Meuse (dont le contexte chromatique) ;	Urbanisation de "remplissage" qui dénaturerait l'architecture historique de villégiature diversifiée ;

Vallée de la Moyenne Meuse de Namur à Huy			
Atouts +	Faiblesses -	Opportunités ↗	Menaces ↘
Murs en pierre historiques (murs d'enceinte de châteaux) qui soulignent la ligne de force du paysage ;	Propriétés privées ;	Préservation et mise en valeur des murs en pierre ;	

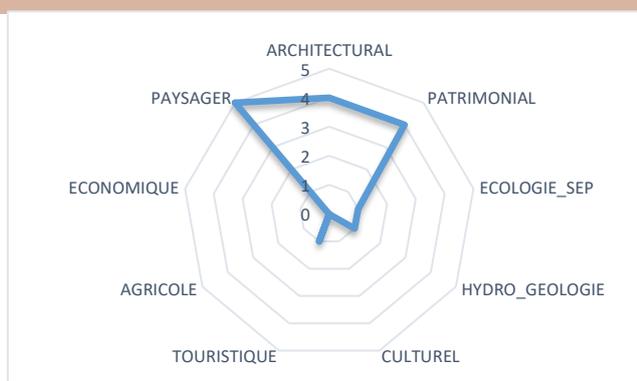
POINTS MARQUEURS DE LA VALLÉE DE LA MOYENNE MEUSE DE NAMUR À HUY

Localisation des points marqueurs



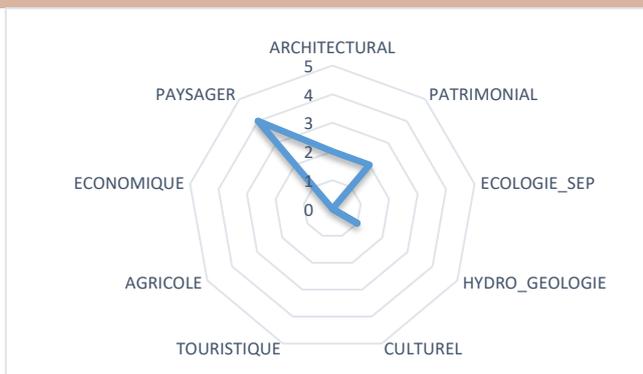
PM 10.1 – Château rouge

Ancienne tour forte. Bâtiment et mur d'enceinte classés. Valeurs historique et architecturale.



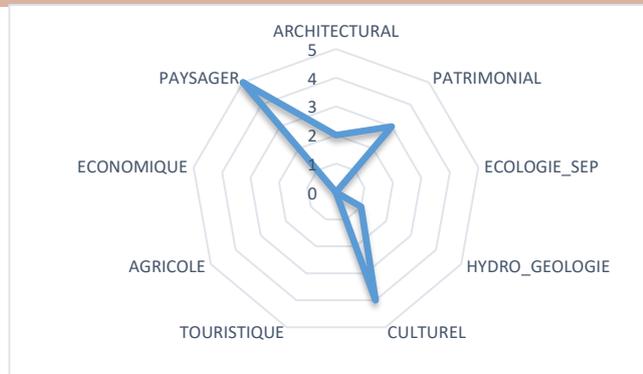
PM 10.2 – Villas du bord de Meuse

Ensembles architecturaux de villégiature propre à la vallée de la Meuse. Villa et jardin/parc.



PM 10.3 – Église de Bas-Oha

Point de repère paysager de par son architecture, sa localisation sur un point haut, et les prairies alentours qui la mettent en valeur. Contraste.



CONSTATS & ENJEUX

Paysage bâti

Le bas de versant boisé se situe dans un périmètre d'intérêt paysager. Il contraste avec le fond de vallée caractérisé par une **architecture historique** de villégiature plutôt diversifiée. La **relation à l'eau est forte** et il subsiste encore une petite berge naturelle. Les infrastructures s'organisent selon la ligne de force du paysage.

Enjeux :

43. Préservation de la cohérence de l'architecture de villégiature, murs en pierre compris, en lien avec la ligne de force du paysage ;
44. Gestion de l'urbanisation de la partie littorale du fond de vallée pour maintenir le lien à l'eau.

Enjeu pour toutes les entités hors PNBM :

45. Intégration de la diversité des paysages en contact avec la Vallée de la Meuse dans le Parc naturel.

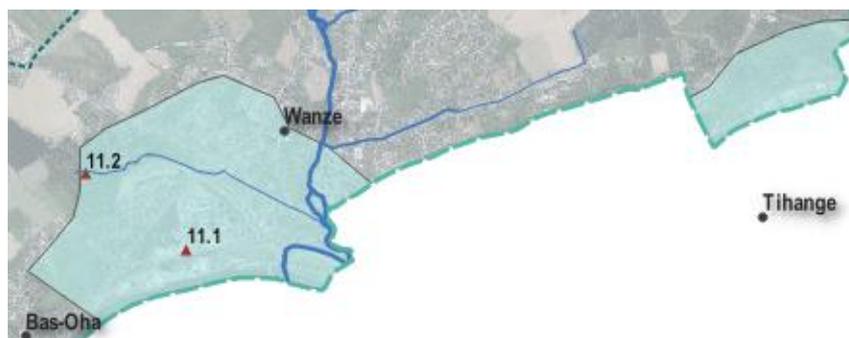
3.2.11. ENTITÉ PAYSAGÈRE DE LA VALLÉE DE LA MOYENNE MEUSE DE HUY À LIÈGE (HORS PNBM)



Vallée de la Moyenne Meuse de Huy à Liège				
	Atouts +	Faiblesses -	Opportunités ↗	Menaces ↘
Considérations paysagères	Lecture du paysage forte : - présence de la sucrerie comme point de repère paysager annonciateur du caractère industriel du paysage de la vallée ; - identification du passage d'un faciès à un autre (namurois vers liégeois) par le méandre de la Meuse au niveau de Wanze ;	Les installations industrielles sont imposantes dans le paysage ;		
		Manque de visibilité de la Meuse dans Wanze ;	Mise en valeur de la Meuse dans le paysage bâti ;	
		Wanze est coupée de la Meuse par les infrastructures routières et les industries ;		
	Environnement sonore lié au train qui caractérise cette entité paysagère, lui donne une identité ;	Environnement sonore lié à la ligne de chemin de fer de la vallée de la Meuse, effet de résonance ;		
	Environnement olfactif lié à la sucrerie, paysage identitaire olfactif ;	Environnement olfactif lié à la sucrerie ;		
Considérations urbanistiques	Aménagements en faveur de la mobilité douce (réalisation du plan communal cyclable de Wanze : pistes cyclables, passerelle piétonne au-dessus de la Meuse, RAVeL). Il est possible d'appréhender le paysage et des perspectives en toute quiétude depuis quelques pistes cyclables ;		Développement du potentiel de la voie de chemin de fer Moha-Wanze non utilisée pour un itinéraire doux ; Plan Intercommunal de Mobilité pour un territoire de 6 communes dont Wanze ;	Bétonnage des chemins ;
	Wanze est un pôle de services et commercial majeur en bordure du territoire du PNBM ;		Potential développement du centre du village (densification, espaces publics) et de parcelles non bâties alentours ;	Constructions de gros gabarits qui ne tiennent pas compte du contexte urbanistique et paysager ;
	Densité raisonnée avec espaces verts ;	Bois au nord ouest de Wanze situé majoritairement en zone urbanisable au plan de secteur ;	Maintien du bois au nord ouest de Wanze qui crée un "effet porte" à l'entrée de Wanze et indique clairement le changement d'entité paysagère ;	
	Diversité importante du bâti qui reflète les nombreuses périodes historiques : - censes (époque traditionnelle), - industries et chemin de fer (époque industrielle), - architecture des années 1950 (cité ouvrière), centres commerciaux (période post-industrielle) ;	Eclectisme des styles et des époques de construction ;		

POINTS MARQUEURS DE LA VALLÉE DE LA MOYENNE MEUSE DE HUY À LIÈGE

Localisation des points marqueurs

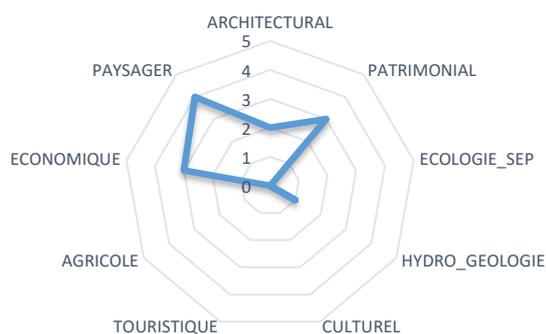


PM 11.1 – Sites industriels : sucrerie et BioWanze

Valeurs historique et économique. Rôle de point de repère paysager, amorce le paysage industriel mosan.



© Marc Cligneux



PM 11.2 – Bois entrée ouest de Wanze

Zone de développement de la SEP. Effet porte paysager qui marque la porte d'entrée ouest par la masse et le relief.



CONSTATS & ENJEUX

Ce noyau urbanisé traversé par la Meuse, caractérise la limite entre les faciès namurois et liégeois du territoire paysager de la vallée de la moyenne Meuse. L'industrialisation de la vallée de la Meuse et les infrastructures diverses (chemin de fer, production et de transport de l'énergie) marquent voire impactent le paysage et créent aussi une rupture entre le fleuve et le noyau urbanisé.

Enjeux :

46. Mise en valeur de la Meuse dans le paysage bâti ;
47. Maintien du bois au nord-ouest de Wanze, traversé par la N643 pour son rôle de structuration spatiale et paysagère ;

Enjeu pour toutes les entités hors PNBM :

48. Intégration de la diversité des paysages en contact avec la Vallée de la Meuse dans le Parc naturel.

3.4. RÉSUMÉ DES ENJEUX LOCAUX

ENTITÉ PAYSAGÈRE DU PLATEAU AGRICOLE HESBIGNON FACIES LIÉGEOIS

- 1) Préservation et mise en valeur du **cœur de Wanzoul** pour son intérêt patrimonial, architectural, paysager et géographique ;
- 2) Préservation et mise en valeur du **village de Tourinne** pour son organisation spatiale compacte en étoile, typique des villages d'*openfield*, et pour ses éléments de composition et de valorisation paysagère (allées d'arbres, haies, saules têtards, points de vue remarquables).

ENTITÉ PAYSAGÈRE DU PLATEAU AGRICOLE HESBIGNON FACIES NAMUROIS

- 3) Amélioration des **paysages bâtis le long des nationales** ;
- 4) Préservation du **caractère ouvert et dégagé des nationales** au sein des diverses portions du **plateau agricole** (ex : N80 lors de sa traversée de la poche agricole principale du plateau entre Burdinne et Braives) ;
- 5) Préservation de la **diversité et de la scénographie paysagère le long de la N64**, renforcées par la présence d'un Périmètre d'Intérêt Paysager ;
- 6) Valorisation et préservation du **patrimoine bâti des censes** (entretien, reconversion, aménagement des abords, gestion de l'urbanisation à sensibilité paysagère patrimoniale qui les enclaveraient) ;
- 7) Insertion paysagère des **bâtiments d'activités agricoles** et aménagement de leurs abords ;
- 8) Sensibilisation et valorisation des **éléments architecturaux patrimoniaux** des paysages ;
- 9) Valorisation des **paysages du plateau agricole** à partir des lignes de crête (poste d'observation, lecture et pédagogie du paysage) couplée à la présence d'un élément de petit patrimoine (potale, chapelle, etc.) ;
- 10) Préservation, gestion et valorisation des **sentiers, chemins creux et zones interstitielles** existants en tant que supports au développement de la mobilité douce, aux liaisons écologiques, au tourisme et à la découverte des paysages bâtis et non bâtis du plateau agricole hesbignon en évitant leur bétonnage ;
- 11) Préservation et développement des **éléments de végétation ligneuse** parsemés dans le paysage agricole ouvert, en respectant les spécificités historiques, culturelles et identitaires de ces paysages ;
- 12) Respect du **bord de route légal** et valorisation de la diversité floristique dans les avant-plans paysagers ;
- 13) Préservation des **prairies, des zones humides et des saules têtards** disséminés dans les auréoles villageoises et au cœur des villages ;
- 14) Préservation, entretien et développement des **ligneux du noyau villageois et de l'auréole villageoise** (haies, (pré)vergers, arbres isolés ou alignés).

ENTITÉ PAYSAGÈRE DE LA VALLÉE DE LA MEHAIGNE

- 15) Préservation et gestion des **ouvertures, des vues longues longitudinales et transversales amples**, ainsi que du caractère ouvert à semi-ouvert du paysage du fond de vallée par :
 - a) La préservation des prairies de l'urbanisation et du labour dans le fond de vallée dans le cadre de la gestion des inondations et de leur contribution au paysage ;
 - b) Le renforcement de la structure végétale par une gestion et une composition paysagère appropriée de ses éléments, surtout de la ripisylve ;
- 16) Création de **connexions** entre le RAVeL et des chemins balisés en évitant le bétonnage des chemins ;

- 17) Valorisation des **éléments paysagers** (patrimoine bâti et naturel) depuis le RAVel ;
- 18) Renforcement du **lien à l'eau** comme élément d'identité du Parc naturel ;
- 19) Gestion de l'**urbanisation** et aménagement de la **zone frange rurale**, par exemple en restructurant une auréole villageoise ;
- 20) Aménagement des **entrées de village** et préservation de ces espaces de l'urbanisation afin de renforcer la lisibilité du territoire et l'identification des villages dans l'espace ;
- 21) Valorisation et préservation du patrimoine bâti et non bâti d'une urbanisation qui affecte la **lisibilité des paysages** villageois et l'**identité territoriale**.

ENTITÉ PAYSAGÈRE DE LA VALLÉE DE LA BURDINALE

- 22) Valorisation des paysages et de leur **évolution historique** par leur **mémoire**, entre autres via la mobilité douce et en tenant compte de la sensibilité des biotopes présents ;
- 23) Maintien des **prairies et pâtures mésophiles et humides** et de leur caractère ouvert tant sur les versants que dans le fond de vallée de la Burdinale pour leur contribution paysagère, leurs fonctions écologique et agricole ;
- 24) Préservation et valorisation des éléments du **petit patrimoine** et de ses abords (chapelles, potales, murs en pierre) ;
- 25) Retrouver et entretenir un **lien à l'eau** (affluents et cours d'eau principaux) ;
- 26) Valoriser les **paysages des vallons** et leurs ruisseaux ;
- 27) Développement de la **mobilité douce** de manière continue en tant qu'élément de découverte des paysages et du territoire du Parc naturel balisés moyennant le respect des paysages et de la biodiversité ;
- 28) Préservation, gestion et valorisation des **sentiers, chemins creux et zones interstitielles** existants en tant que support au développement d'une mobilité douce continue (connexion entre les chemins), aux liaisons écologiques, au tourisme (équestre, piéton, VTT, etc.) et à la découverte des paysages bâtis et non bâtis de la vallée de la Burdinale, et en évitant de les bétonner.

ENTITÉ PAYSAGÈRE DE LA VALLÉE DE LA FOSSEROULE

- 29) Valorisation et préservation des **éléments de composition paysagère** de la vallée de la Fosseroule, ainsi que pour leurs rôles environnemental et écologique (ripisylve et prairies inondables annexes, cours d'eau, points marqueurs bâtis et non bâtis, vue globale dégagée sur la vallée et points de vue paysagers) sur l'ensemble de son parcours au sein de l'entité paysagère ;
- 30) Maintien et valorisation de cette entité paysagère par une **communication et sensibilisation** appropriées ;
- 31) Valorisation de la Fosseroule dans la vallée étroite de la rue du Madot ;
- 32) **Aménagement et valorisation paysagère** de la sortie n°8 de l'autoroute E42, ainsi que du site du moulin de Ferrières comme **portes d'entrée** du territoire du Parc naturel.

ENTITÉ PAYSAGÈRE DE LA VALLÉE CALCAIRE

- 33) Révélation, mise en valeur des **atouts** de la vallée au niveau écologique, topographique, hydrographique, patrimonial, paysager et historique :
 - a) Valorisation du paysage de la confluence ;
 - b) Valorisation du potentiel spatial de l'ensemble du site de l'ancienne gare, et traces du vicinal et du chemin de fer dans le paysage ;
- 34) Création d'une **connexion entre le RAVel existant avec celui de la Meuse** respectueuse des paysages et des éléments écologiques en évitant le bétonnage ;

- 35) Valorisation du Parc naturel grâce à la **potentielle « vitrine » depuis le viaduc** ;
- 36) Retrouver le **caractère commun des paysages**.

ENTITÉ PAYSAGÈRE DE LA VALLÉE EXTRACTIVE

- 37) Valorisation de l'**équilibre** entre l'activité extractive et les biotopes conquis par la faune et la flore ainsi que des paysages industriels qui en résultent, et ce tout au long de l'exploitation et en cas de cessation dans le but de favoriser une réhabilitation ;
- 38) **Information et sensibilisation** des citoyens à cette activité économique vigoureuse et aux **paysages industriels**.

ENTITÉ PAYSAGÈRE DE LA BORDURE HESBIGNONNE DE HUY À LIÈGE

- 39) Préservation des **espaces ouverts** et donc de respiration **entre les espaces bâtis** car ils contribuent à la lisibilité du territoire ;
Exemple : Maintien de la distinction spatiale entre Wanzoul et Vinalmont ;
- 40) Maintien et développement de la **diversité des micropaysages** (ouvert, semi-ouvert) et de leurs éléments paysagers et écologiques (haies, bosquets, vergers) qui apportent de la structure et de la variété au paysage ;
Exemple : Préservation des poches agricoles qui apportent cette ouverture dans les micropaysages.
- 41) Mise en valeur des **vues longues** au-delà du Parc naturel et de la connexion visuelle avec la Meuse.

ENJEU POUR TOUTES LES ENTITÉS HORS PNBM :

- 42) Intégration de la **diversité des paysages en contact avec la Vallée de la Meuse** dans le Parc naturel.

ENTITÉ PAYSAGÈRE DE LA VALLÉE DE LA MOYENNE MEUSE DE NAMUR À HUY (HORS PNBM)

- 43) Préservation de la **cohérence de l'architecture de villégiature**, murs en pierre compris, en lien avec la ligne de force du paysage ;
- 44) Gestion de l'**urbanisation de la partie littorale** du fond de vallée pour maintenir le lien à l'eau.

ENTITÉ PAYSAGÈRE DE LA VALLÉE DE LA MOYENNE MEUSE DE HUY À LIÈGE (HORS PNBM)

- 45) Mise en valeur de la **Mehaigne** dans le paysage bâti ;
- 46) Maintien du **bois au nord-ouest de Wanze**, traversé par la N643 pour son rôle de structuration spatiale et paysagère.

4. CONCLUSION

Les analyses AFOM aux échelles macro et micro ont mis en évidence un certain nombre d'enjeux paysagers.

Ces données brutes sont des constats. Ils nous aident à nous rendre compte de ce qui est « à perdre et/ou à gagner » pour les paysages du Parc naturel. A ce stade-ci leur pertinence, leur importance ou encore leur priorité sont simplement observées. Les enjeux clôturent l'analyse contextuelle de la charte paysagère.

L'affinage de ces informations amorce la partie « projet de territoire ». Il s'agira de prendre position grâce à un travail d'identification, de ré-organisation et de synthèse des enjeux les plus pertinents au regard du paysage. Prendre position et aussi répondre à cette question : quel(s) paysag(es) voulons-nous pour le futur ?

Une stratégie globale des paysages du Parc naturel se dégagera de cette réflexion qui introduit le dossier de recommandations. Les actions concrétiseront cette stratégie.

CRÉDIT PHOTOGRAPHIQUE

Toutes les photos sont la propriété du Parc naturel Burdinale Mehaigne sauf celles munies d'un ©.

5. ACRONYMES

ADESA : Action et Défense de l'Environnement de la vallée de la Senne et de ses affluents	RNA : Réserve Naturelle Agréée
AFOM : Atouts Faiblesses Opportunités Menaces	RND : Réserve Naturelle Domaniale
BNIP : Belgian Nature Integrated Project (projet LIFE)	SAR : Sites à Réaménager
CCATM : Commissions Consultatives communales d'Aménagement du Territoire et Mobilité	SDC : Schéma de Développement Communal
CGT : Commissariat Général au Tourisme	SDT : Schéma de Développement Territorial
CLDR : Commission Locale de Développement Rural	SEP : Structure Écologique Principale
CoDT : Code de Développement Territorial	SGIB : Site de Grand Intérêt Biologique
CREAT : Centre de recherches et d'études pour l'action territoriale	SOL : Schéma d'Orientation Local
CRMA : Contrat de Rivière Meuse Aval et Affluents	SPDT : Schéma Provincial de Développement Territorial
DNF : Département de la Nature et des Forêts	ZACC : Zone d'aménagement communal concertée
FRW : Fondation Rurale de Wallonie	
GAL : Groupe d'Action Local	
GCU : Guide Communal d'Urbanisme	
LVR : Ligne de vue remarquable	
MAEC : Mesures Agro-environnementales et Climatiques	
MMER : Maison de la Meuse et de l'Environnement Rural	
MT : Maison du tourisme	
NIMBY : Not In My BackYard » qui signifie « pas dans mon arrière-cour »	
ODR : Opération de Développement Rural	
PAC : Politique agricole commune	
PCDN : Plan Communal de Développement de la Nature	
PLVR : Points et Lignes de Vues Remarquables	
PIP : Périmètre d'intérêt paysager	
PNBM : Parc naturel Burdinale-Mehaigne	
PPM : Plan Provincial de Mobilité	
QVW : Qualité Village Wallonie	
RAVeL : Réseau Autonome des Voies Lentes	
RGBSR : Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural	

6. ANNEXE

Méthodologie multicritère de la sélection des points marqueurs

MESSINA Maud
GEORGES Mélanie

AURIOL Pascaline
Février 2020

1. POINT MARQUEURS : QUOI, COMMENT, POURQUOI ?

L'idée d'identifier et de travailler avec des points marqueurs remontent à 2017 lors du stage en architecture du paysage de Mélanie Georges et Maud Messina. Encadrées par Dimitri Belayew, aidée par Anne Sinzot du CREAT, de l'équipe du Parc naturel, de quelques citoyens bénévoles, elles ont proposé une méthodologie ainsi qu'une liste de points marqueurs.

Leur travail vient à point dans le cadre de l'analyse évaluative des paysages du Parc naturel en y apportant quelques modifications en fonction des besoins actuels de la charte paysagère. Parmi les modifications, notons un choix restreint de point marqueurs à l'échelle de travail des entités paysagères et non plus des villages et une légère révision des critères d'évaluation.

Identifier des « marqueurs » territoriaux et paysagers favorise une meilleure lecture pédagogique du paysage et du territoire. Comme cette dénomination l'indique, ces points ont joué, jouent ou joueront un rôle dans la structure paysagère de chacune des entités. Certains ont un rôle affirmé de point d'appel alors que d'autres ont une valeur identitaire bien spécifique à l'entité qu'ils représentent. Les points marqueurs interviennent à l'échelle de travail intermédiaire des entités paysagères (échelle supérieure : point marqueurs dans et en dehors de l'ensemble du territoire du Parc naturel - échelle inférieure : territoire des villages).

Chaque point marqueur répond à divers critères ou indicateurs (architecture, patrimoine, environnement, tourisme, agriculture, etc.) représentés sous forme de graphiques type « radar ». Cette représentation graphique met en avant les caractéristiques principales de chaque point et non le potentiel de développement de ce point. En effet, il ne faudrait interpréter l'absence de critère touristique pour une prairie alluviale comme un enjeu ou un éventuel critère à développement. Cela n'aurait pas de sens. Outre ces graphiques, chaque point marqueur est illustré et localisé dans une carte globale du territoire du Parc naturel.

L'ajout des points marqueurs dans l'analyse évaluative permet de localiser plus concrètement certains lieux à enjeux. Les points marqueurs présentés dans l'analyse correspondent à une sélection partielle de quelques points par entités paysagères. La sélection démontre leur diversité au sein du Parc naturel. Ce travail peut devenir un lien entre les pouvoirs locaux, les habitants et le Parc naturel dans l'accompagnement de la mise en œuvre de projet ayant pour but la gestion, l'aménagement ou la protection de ces sites pour leur rôle structurant et identitaire dans les paysages du Parc naturel.

2. PREMIÈRE SÉLECTION DES POINTS MARQUEURS : RECHERCHES, 2017

Les points marqueurs sont le fruit d'une sélection et d'un croisement de diverses informations :

- **l'étude des cartes IGN** en repérant les **lieux de culte**, les **arbres repères/remarquables**, **industries**, **fermes**, **châteaux**, etc.;
- des publications et travaux antérieurs du Parc Naturel Burdinale-Mehaigne, de la maison du tourisme Burdinale-Mehaigne et du CREAT, etc.;
- du **WebGIS du Parc Naturel** qui répertorie les **zones et éléments à intérêt** (patrimoine exceptionnel, recensement des arbres têtards, des haies/arbres remarquables, zones Natura 2000, etc.) ainsi que **l'inventaire de la SEP**;
- du **plan de gestion** (partie "Diagnostic du territoire 2014-2015") qui comporte un **chapitre "Patrimoine : sites et monuments classés"** (classement réalisé à partir des études de la DGO4);
- le carnet sur les **65 éléments du patrimoine au Pays Burdinale Mehaigne**, réalisé par l'ancienne cellule patrimoine du GAL Burdinale Mehaigne ;

- du **matériel photographique ancien** mis à disposition par le Parc Naturel, D. Belayew, les bénévoles, habitants du parc et diverses expositions. Ces photographies sont indicatrices des points potentiellement marqueurs car la majorité des photos et cartes postales anciennes montrent des endroits d'intérêt.

Cette étape nous a permis de nous repérer sur le terrain et d'effectuer une première sélection de points marqueurs.

Le point de vue du botaniste du Parc Naturel, Thomas Genty, ainsi que ceux de deux bénévoles, Raymond Demaret et Marie-Noëlle Humblet, sont venus compléter la liste provisoire.

La sélection de Thomas Genty a été faite à partir de différents critères :

- L'appartenance aux **zones Natura 2000 ou SGIB** (constituant une grande partie de la Structure Ecologique Principale)
- **L'emblématique/symbolique** des différents **types d'habitats naturels** constituant le Parc Naturel : plateau agricole, mégaphorbiaie, plaine alluviale, etc.
- La **rareté de l'habitat et de la végétation** présente : ce qui permet de mettre en avant les richesses du parc (reliquat, espèces protégées, etc.) pour les sauvegarder/restaurer au mieux.

Leurs connaissances du terrain ont été déterminantes pour l'identification d'un grand nombre de points marqueurs.

3. DEUXIÈME SÉLECTION : CRITÈRES D'ÉVALUATION (2017 ET 2020)

Une série retrainte de 9 critères (10 précédemment) permet d'objectiver au mieux nos choix et d'apporter une méthodologie générale de sélection des points marqueurs. Les voici :

1. Architectural
2. Patrimonial (bâti et « naturel »)
3. Ecologie et Structure Ecologique Principale
4. Hydrologie et géologie
5. Culturel
6. Touristique
7. Agricole
8. Economique
9. Paysager

Le critère historique est en partie inclus dans les critères architecture, patrimoine, touristique voire même culturel.

Un tableau Excel compile la liste des points choisis (environ 40) pour l'analyse évaluative, et mentionne l'entité paysagère relative, les **critères de sélection et cotation des points marqueurs**, le statut privé ou public et la pérennité du point marqueur. Voici un exemple avec le point marqueur du site de la Ferme Belle-Thérèse et de l'antenne :

Id	Nom PM	Entité paysagère	Evaluation des critères (0 à 3)								Statut public / privé	Pérennité
			Archi	Patrimoine	Environnement	Culturel	Touristique	Agricole	Economique	Paysager		
3	Ferme Belle Thérèse et antenne	plateau agricole hesbignon faciès liégeois	2	3	0	3	2	0	1	3	privé	

Ensuite, s'ajoute une colonne qui fournit quelques informations complémentaires sur le point marqueur et ses coordonnées X Y.

Nous considérons la classification privée ou publique de la parcelle comme un frein ou un levier à des actions liées à ce points marqueur, sachant que certains sites peuvent faire l'objet d'ouverture exceptionnelle.

La pérennité du point correspond à la quasi-certitude de pouvoir toujours observer ce point marqueur dans les prochaines années. Ce critère est évalué sur une échelle de couleur : vert pour non menacé, orange pour incertain et rouge pour menacé. Cette évaluation est faite d'après les données actuelles disponibles et ne sont donc pas garanties.

QUANTIFICATION DE LA VALEUR DE CHAQUE CRITÈRE D'ÉVALUATION

En 2017, suite à une réunion avec le CREAT, l'idée de donner une « cote » ou tout du moins, d'évaluer les critères définis, est survenue et nous avons donc choisi une échelle allant de 1 à 5. Bien sûr, la **manière dont nous évaluons** les points marqueurs **dépend de notre rapport au lieu** ainsi que des « filtres » de nos parcours respectifs, de nos regards. En effet, nous n'évaluerions pas le critère écologique comme le pôle nature le ferait. C'est pour cela que la recherche et la sélection des points marqueurs a été réalisée **en collaboration avec différents acteurs** afin d'avoir des points de vue et des connaissances variées. Cela nous permet de rester le plus objectif et complet dans nos choix.

Pour chaque critère de sélection, une **quantification de valeur** (sous-critères) sur une **échelle de 0 à 5** a été élaborée. Lorsque l'un des sous-critères, décrit ci-dessous, est validé, la cote augmente de 1 point et ainsi de suite.

Nous avons ensuite choisi de représenter graphiquement ces critères sous forme de « **radar** » comme cela avait été abordé au cours de la réunion au CREAT.

L'objectif est de fournir une autre forme de lecture paysagère par entité, en mettant en avant les caractéristiques majeures de ces points et leur rôle dans le paysage actuel. En fonction du contexte urbanistique et paysager, des tableaux AFOM et des enjeux, nous remarquerons que certains points possèdent un potentiel significatif pour le paysage. Ce serait des futurs lieux de valorisation, de gestion et/ou de préservation des paysages du Parc naturel.

DESCRIPTION DES CRITÈRES (2017) :

1. Architectural :

- **Âge du bâti** : les bâtiments d'époque traditionnelle, avant 1850 (selon le contexte environnant).
- **Classement/protection du bâti.**
- **Style architectural** typique/rare, présence **d'éléments décoratifs typiques/symboliques.**
- **Matériaux nobles et/ou locaux** (selon le contexte) : pierres, colombages, briques, etc.
Certains matériaux comme les briques peuvent être considérés comme nobles dans certains contextes ; à Wanzoul (village construit grâce aux pierres calcaires de la carrière), les maisons des personnes aisées (carriers) étaient construites en briques pour montrer leur "supériorité" par rapport aux autres habitants.
- **Fonctions (antérieures) du bâti** : ancienne gare, râperie, laiterie, etc.

2. Patrimonial :

- Documentations/**ressources importantes** autour de ce point (documents du PNBM, de la Maison du Tourisme, cartes postales anciennes, témoignages, ouvrages, etc.)
- **Éléments/constructions considérées comme une richesse**, un héritage du passé/des anciens.
- **Sites/monuments classés** (géoportail - couches "patrimoine-biens exceptionnels" et "biens classés et zones de protection", non exclusif), site/monument inventorié ou répertorié dans le carnet sur les **65 éléments du patrimoine au Pays Burdinale Mehaigne**, réalisé par l'ancienne cellule patrimoine du GAL Burdinale Mehaigne ;
- Éléments/constructions ayant une **grande valeur affective, symbolique, etc.** (excluant les éléments uniquement de valeur économique) → patrimoine immatériel
- **Valeur intrinsèque** (subjectif)

3. Ecologique et SEP :

- **Sites protégés** : SGIB, zones Natura 2000, etc. (géoportail - couches "projet d'arrêté de désignation des sites Natura 2000", "conservation de la nature", WebGIS du PNBM avec la SEP, etc. - non exclusif).
- Présence d'une **espèce protégée/rare/remarquable/espèce Natura 2000**
- Présence d'**espèces végétales et/ou animales spécifiques ou emblématiques du PNBM** (chouette d'Athéna, faucon crécerelle, héron, saule têtard, orchis etc.).
- **Reliquat de végétation native/indigène** devant être préservé
- **Habitat/faune/flore jouant un rôle prépondérant dans la SEP** ou dans un écosystème local (haie, verger, etc.)

4. Hydrologie et géologie :

- **Présence de la Burdinale, de la Mehaigne ou de la Fosseroule.**
- **Présence de sources/puits/fontaines** : ressources d'eau potable ou non.
- **Zone humide/inondable avec aulnaies/saules**
- **Géologie typique** de la région
- **Géologie expliquant un phénomène naturel (ou non) lié à l'hydrologie.** Exemple : eau stagnante, ruissellement, etc.

5. Culturel :

- **Rapport avec la collectivité active** : bibliothèque, maison des jeunes, endroits propices aux rassemblements/événements, fréquentation du point élevée.
- **Signes caractéristiques de la culture de la région hesbignonne** :
 - Censes
 - Chapelles
 - Bornes potales
 - Puits
 - Vergers
 - etc.
- Point de **ressources locales.** Exemple : artisanat
- **Lieu de culte, religieux, sportif, d'exposition,** etc.
- Présence d'**éléments/événements folkloriques, musicaux, artistiques.**

6. Touristique :

- **Fréquentation touristique** extérieure et/ou riveraine élevée
- **Espace aménagé/équipé pour le tourisme** (géoportail - couche "inventaire des campings", "parcs résidentiels de week-end (PRWE)", non exclusif)
- **Point indiqué sur les cartes** ou par la **signalisation** dans le Parc
- **Endroit réputé/connu de la plupart** des personnes
- **Tourisme vert en cohérence avec la charte** du PNBM

7. Agricole :

- **Cultures, élevages, pratiques agricoles, bâtiments rares, anciens, disparus à préserver/restaurer** dans la région
- **Culture typique** du territoire : vergers hautes-tiges, betteraves, etc.
- **Exploitation agricole** en rapport avec des **industries proches/locales** du parc naturel et contribuant/ayant contribué à **l'évolution/l'économie d'une population**
- Présence d'une **faune/flore spécifique au milieu agricole**. Exemples : héron, arbre isolé servant de nichoirs, etc.
- **Culture facilitant/respectant la biodiversité** (culture biologique, mise en place des Mesures Agri-Environnementales, etc.)

8. Economique :

- **Zone (potentielle) influente dans l'économie** du PNBM ou de la région (agriculture, industrie, carrière, exploitation hydraulique (exemple : moulin (géoportail - couche "inventaire des sites hydro énergétiques de la Région Wallonne, non exclusif)).
- **Zone anciennement influente dans l'économie** du PNBM ou de la région : ancienne forge, râperie, vicinal, moulin, etc.
- **Accessibilité de la zone** : présence de voies de communication anciennes ou récentes à proximité (géoportail - couches "Lignes de réseau TEC", "Lignes de chemins de fer SNCB et SNCV désaffectés, "Réseau routier régional", "RAVel et Véloroutes en Wallonie", non exclusif)
- **Lieu d'artisanat et/ou de production locale**
- **Lieu de production/transformation/échanges/... de biens et services** (monétarisés)

9. Paysager

- Contribution à **l'organisation visuelle du paysage** par des ligne de force et/ou des points, des masses (des creux ou des pleins)
- Création d'un **contraste** : couleur et variabilité saisonnière, texture, luminosité volume, contraste entre cet élément et son environnement bâti ou non bâti
- **Paysage perçu et vécu** : mémoire collective, sensibilité, ambiance
- **Harmonie globale**, organisation cohérente, esthétique
- **Lisibilité du paysage** : compréhension de l'espace grâce au nombre réduit d'éléments ce qui met en évidence les points d'appel et procure un effet rassurant, de bien-être, à son observateur.

Pour info, le critère historique est pris en compte dans l'ensemble des critères et correspond aux sous-critères suivants.

- **Rôle dans l'histoire du Parc Naturel Burdinale Mehaigne ou du territoire général**
- **Documentations/ressources importantes** autour de ce point
- **Sujet d'un livre, d'une revue, d'un reportage**, etc.
- **Sites/monuments classés**
- **Rapport avec des événements marquants de l'histoire** (locale, régionale, nationale ou encore continentale). Exemple : guerre 39-45

Il est important de souligner qu'aucun critère ne prime sur les autres. Ils ont été définis à partir de critères paysagers. Les points marqueurs purement paysagers avaient déjà été répertoriés par Clément Piquet en 2015, reprenant ainsi les points de vue remarquables et ceux de l'ADESA.

Les hyperpaysages et croquis des carnets de village ont aussi été choisis en fonction de la présence élevée de points de vue paysagers ainsi que de points marqueurs intéressants.

4. RÉPERTOIRE ET CARTOGRAPHIE DES POINTS MARQUEURS (2020)

Par la suite, nous avons créé un **tableau Excel** reprenant tous les points marqueurs choisis pour l'analyse évaluative afin de les identifier et de localiser. Une **couche cartographique** accompagne le listing, sachant que la table d'attribut comprend les champs suivants (exemple avec le point marqueur du site de la Ferme de la Belle Thérèse) :

- Id
- Nom PM
- Entité paysagère
- Commune
- Critères (1 colonne/critère)
- Remarques
- Coord_X
- Coord_Y

L'**Id** est son numéro d'identification sur la carte, dans la table d'attribut et le tableau excel alors que son **nom** est le nom commun du site ou de l'ensemble. L'**id** se compose du n° de l'entité paysagère relative, suivi du numéro du point marqueur. Exemple : 1.3, Ferme Belle-Thérèse et antenne, entité paysagère du plateau agricole faciès liégeois, point marquer n° 3 pour cette entité.

Pour éviter des répétitions, le choix d'un bâtiment au détriment d'un autre et indiquer un maximum d'éléments, nous avons regroupé certains points sous un ensemble. Prenons pour exemple « le complexe des fermes » du plateau agricole hesbignon faciès namurois qui recouvre 15 sites bâtis.

Il est évident que la question du potentiel du point marqueur fut prise en compte dès le départ dans la sélection des points pour l'analyse évaluative. Le point 5 de cette méthodologie décrit le principe de la sécession par valeur et potentiel mise en place par Maud et Mélanie en 2017.

5. TROISIÈME SÉLECTION : VALEUR ET POTENTIEL (2017)

Une fois tous les « potentiels » points marqueurs du territoire du PNBM répertoriés et cartographiés, une troisième sélection s'impose. En effet, les points marqueurs (pour être exploités dans des travaux futurs) doivent prouver un intérêt réel dans la démarche de la charte paysagère et dans la logique selon laquelle travaille le parc. C'est pour cela qu'une nouvelle sélection est faite selon différents nouveaux critères :

- **Auto-sélection des points riches en critères validés** : les points ayant des valeurs élevées sur l'échelle des critères seront privilégiés. Si un point obtient une note ≥ 3 , ce point sera directement sélectionné.
- **Potentialité du lieu** : exploitation de celui-ci dans des actions/travaux futurs, importance de la sauvegarde ou protection du point marqueur
- **En accord** avec les objectifs du **plan de gestion**
- Pour la **catégorie "écologique"** : mettre en avant les **points représentatifs de la SEP et des zones Natura 2000**, les haies/arbres remarquables d'espèces indigènes/variétés locales, etc. → objectif du plan de gestion

Vous retrouvez ci-dessous les objectifs/actions abordés dans le plan de gestion qui pourraient être remplis par le concept de points marqueurs ou auxquels ceux-ci peuvent contribuer :

- **Axe 1 : protection, gestion et valorisation du patrimoine naturel :**
 1. Structure écologique principale - Objectif stratégique : étudier, sauvegarder et amplifier la structure écologique principale.
 - A. Approfondir, renforcer, diffuser les connaissances de la SEP
 - A.3. Améliorer la diffusion des connaissances et assurer son appropriation par les différents acteurs :
 - en mettant à disposition une cartographie en ligne résumée de la SEP : **WebGIS comme répertoire des points marqueurs de la SEP**
 - C. Contribuer à la protection des habitats et des espèces Natura 2000
 - C.1. Améliorer les connaissances biologiques afin de contribuer à la protection des habitats et des espèces d'intérêt communautaire :
 - en réalisant des inventaires des habitats et espèces d'intérêt communautaire afin, notamment, de renforcer les arrêtés de désignation des sites Natura 2000 : **points marqueurs pouvant comprendre ces zones Natura 2000 habitats**
 - G. Soutenir, promouvoir et évaluer la mise en oeuvre de pratiques favorables à la biodiversité sur les sites anthropisés :
 - G.1. Accompagner et réaliser des aménagements favorables à la biodiversité
 - en valorisant des terrains communaux mis à disposition du Parc Naturel dans le but de développer la biodiversité : **valorisation de ces terrains communaux grâce aux points marqueurs, les points marqueurs servent de support de valorisation et sensibilisation à la population**
 - G.2. Promouvoir et développer un réseau de jardins au naturel:
 - en sensibilisant notamment via la "Fête des plantes", le Jardin de Pitet, la Ferme de la Grosse Tour : **les points marqueurs sont aussi culturels et sociaux (sensibilisation des habitants en incluant le réseau de jardins à la carte des points marqueurs)**
 - G.3. Promouvoir la gestion différenciée et des alternatives aux pesticides :
 - en sensibilisant les citoyens pour tenter de changer les mentalités vis-à-vis des "mauvaises herbes" : **mettre en avant certains friches et montrer l'intérêt écologique dans les points marqueurs**
 2. Ligneux champêtres : les vergers, les haies et les arbres têtards - Objectif stratégique : sauvegarder, restaurer et développer le réseau des ligneux champêtres
Pas d'objectifs particuliers : **introduire les vergers et haies dans les points marqueurs (utilité, valeur paysagère et écologique, etc.)**
 3. Biodiversité en milieu agricole - Objectif stratégique : améliorer la capacité du milieu agricole en faveur de la faune sauvage (en particulier les oiseaux des champs) et contribuer ainsi au redéveloppement des espèces sauvages
Pas d'objectifs particuliers : **mettre en avant la valeur du plateau agricole par les points marqueurs et la biodiversité qui l'accompagne**
 4. Dépendances vertes de voies de communication et chemins creux - Objectif stratégique : renforcer voire améliorer la gestion en faveur de la biodiversité en bordure des voies de communications
Pas d'objectifs particuliers : **mettre en avant la richesse des chemins creux et dépendances vertes en les incluant dans les points marqueurs**

- **Axe 2 : Paysage et aménagement du territoire**

1. Aménagement du territoire, patrimoine rural et paysages - Objectif stratégique : contribuer au bon aménagement du territoire respectueux des paysages et valorisant le patrimoine rural en adéquation avec la structure écologique principale
 - A. Préserver les paysages par le développement et la valorisation d'une charte paysagère et en faire la promotion
 - A.1. Elaborer et développer une charte paysagère pour le territoire des quatre communes :
 - en veillant à élaborer une complémentarité entre la SEP réelle du territoire et la charte paysagère, en particulier lors de la détermination des objectifs de la charte : **les points marqueurs mettent en valeur la SEP principale, replacer le point marqueur (naturel en l'occurrence ou pas) dans ce contexte de SEP**
 - en menant des actions de sensibilisation paysagère par la médiation en regard des forces et faiblesses des paysages du territoire : **AFOM des points marqueurs, carte des points noirs**
 - C. Valoriser et protéger des éléments du patrimoine rural
 - C.1. Informer, sensibiliser sur la valorisation et la protection, en particulier des sites remarquables, du petit patrimoine, des sites archéologiques et du patrimoine rural
Pas d'objectifs spécifiques : **valorisation des ces sites/éléments dans les points marqueurs (sélection en fonction de différentes valeurs comme par exemple patrimoniale, culturel, etc.)**
2. Energie
Pas d'objectifs particuliers
3. Mobilité - Contribuer au développement d'une mobilité plus respectueuse de l'environnement
Pas d'objectifs spécifiques : **mettre en avant l'ancien vicinal (lieux clés comme la gare de Braives par exemple)**

- **Axe 3 : Développement rural et économique**

1. Tourisme - Contribuer au développement d'un tourisme de qualité adapté aux spécificités d'un parc naturel
 - A. Elaborer et développer des outils touristiques en collaboration avec les acteurs touristiques du territoire
 - A.4. Soutenir et élaborer de nouveaux outils de découverte du territoire :
 - en continuant à participer à l'élaboration de "cartes" de circuits thématiques, balades guidées, circuits découvertes et tout autre outil de découverte du territoire : **élaboration d'une carte de points marqueurs pouvant convenir à divers publics**

- Participer à la promotion et la vie du territoire

 - A. Contribuer à la valorisation du patrimoine rural et culture (et renforcer les actions partenaires du territoire)
 - A.2. Valoriser le patrimoine :
 - en poursuivant la mise en valeur notamment de la charmille, la forge, le Jardin des Plantes de Pitet, le site de la Ferme de la Grosse Tour, la motte féodale,... : **différents types de points marqueurs dont les points patrimoniaux**
2. Agriculture et produits locaux - Soutenir et développer les liens entre l'agriculture et l'environnement
 - B. Valoriser les productions typiques du territoire
 - B.2. Sauvegarder et valoriser des races traditionnelles comme la Fauve de Mehaigne et des variétés fruitières caractéristiques du territoire :

- en faisant la promotion de ces variétés et races oubliées : **choisir un ancien verger avec des variétés typiques comme point marqueur biologique/écologique/patrimoniale**
3. Sylviculture et gestion forestière - Concilier gestion forestière, gestion environnementale et lisières forestières
Pas d'objectifs spécifiques
- **Axes transversaux**
 1. Communication, information et sensibilisation - Renforcer la visibilité du parc naturel et de ses actions
 - sensibiliser et informer un large public à la protection et la valorisation du patrimoine naturel - par des publications thématiques : **publication des points marqueurs mettant en valeur des catégories biologique, écologique et patrimoniale**
 2. Innovation et expérimentation - initier ou développer des projets nouveaux ou des méthodes innovantes au profit du territoire
 - mettre en œuvre des moyens nouveaux et proposer des produits innovants pour arriver à développer le tourisme, en se basant notamment sur la valorisation du patrimoine naturel et bâti du territoire : **points marqueurs de type naturel et architectural**
 3. Coopération, partenariats et échanges - renforcer les partenariats et coopérations tant avec les acteurs du territoire qu'avec des acteurs extérieurs en vue de démultiplier les moyens mis à disposition du territoire
Pas d'objectifs spécifiques

L'idée d'une carte des points noirs du paysage est survenue également lors de notre réunion avec le CREAT. Cela consisterait, par exemple, à mettre en avant certaines friches pour montrer l'intérêt écologique de certaines zones qui, à première vue, ne sont pas intéressantes.